



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 070 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 28 février 2003

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 28 février 2003

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

•(1005)

[Traduction]

LOI SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIOÉCONOMIQUE AU YUKON

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socioéconomique au Yukon, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, en 1995, les premières nations du Yukon, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon ont signé un grand traité.

Il y a une chose que peu de Canadiens savent. Comme conséquences intéressantes, cela rend possible la création de 16 gouvernements différents au Yukon, quand on tient compte du gouvernement fédéral, du gouvernement territorial et des administrations des premières nations.

Le problème est le suivant: au moment d'évaluer les impacts d'un projet, d'une entreprise autochtone, d'une société ou d'une compagnie minière ayant des intérêts chevauchant plusieurs territoires, les divers ordres de gouvernement devaient respecter de nombreux mécanismes, règlements et lois en matière d'évaluation.

La dernière fois que j'ai traité de ce projet de loi, j'ai rappelé que la mesure législative, qu'on avait mis plusieurs années à rédiger, devait créer un guichet unique et nous permettre de régler certaines des questions qui avaient été soulevées au cours des nombreuses années de discussions que nous avons consacrées à ce problème.

[Français]

Avec tous ces ordres du gouvernement gérant diverses terres et ressources, le Yukon aurait pu se retrouver avec 16 processus différents ou plus pour l'évaluation des projets répartis dans le territoire. Toutefois, le projet de loi C-2 instaurera un processus unique et homogène pour l'évaluation des projets visant toutes les terres du territoire.

Ainsi, les promoteurs éventuels n'auront qu'une série de règlements à suivre pour l'évaluation environnementale et socioéconomique de leurs projets au Yukon. Afin de favoriser des activités de développement responsables, l'homogénéité et la prévisibilité du

processus d'évaluation sont essentielles. Ces caractéristiques font partie du projet de loi.

La certitude et le caractère opportun du processus d'évaluation sont d'autres caractéristiques indispensables au projet de loi C-2 afin d'instaurer un climat de développement responsable au Yukon, tout en protégeant efficacement l'environnement.

[Traduction]

À ce stade-ci, je me suis engagé à exposer quelques-unes des idées, préoccupations et suggestions formulées pendant le débat et l'étude en comité du projet de loi C-2.

Les organisations du Yukon, en l'occurrence la Klondike Placer Miners' Association et la Chamber of Mines, ont fait un certain nombre de propositions. Elles veulent que la façon de procéder soit équitable afin de permettre aux promoteurs de répondre et d'en appeler de la décision rendue. Elles veulent avoir la certitude que les promoteurs reçoivent toute l'information relative aux demandes et qu'ils puissent réagir durant la période d'évaluation qui précède la formulation d'une recommandation.

Elles veulent s'assurer que la population participera à l'élaboration du Règlement et à la mise en place de l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon.

Cette mesure législative contient des éléments très importants, dont plusieurs émanent de ces groupes qui se sont battus pour qu'ils y figurent.

Le Règlement définit par exemple ce qu'est un projet. Il aborde également des questions de coordination. Il est donc indispensable pour déterminer comment le processus fonctionnera et ce qui correspondra à la définition d'un projet. Il est essentiel que le public donne son avis sur cette question. C'est la même chose pour les règles. Celles qui seront établies par l'office comporteront des éléments décisifs que certains groupes du Yukon ont demandés, comme l'établissement d'échéanciers, par exemple. Il est primordial de consulter adéquatement le public sur ces aspects essentiels du projet de loi.

L'industrie minière souhaite que le projet de loi fixe les méthodes de la consultation publique. Toute mesure législative bénéficie d'ailleurs de l'apport de la population.

Les évaluations doivent se faire selon des échéanciers clairement établis pour garantir le dynamisme économique. Ces échéanciers devraient être respectés. Cela donnera de l'assurance aux responsables. Aujourd'hui plus que jamais, les mineurs de placers considèrent qu'il est indispensable pour la stabilité de l'industrie que des échéances claires soient respectées à chaque étape d'un projet.

Nombre de suggestions émanent de l'association minière. Elles reflètent également les intérêts des chambres de commerce.

Initiatives ministérielles

Elles suggèrent de faire appel à un élu en cas de différend avec l'office. Elles proposent également un examen à intervalle fixe de la loi, exercice extrêmement important pour assurer la protection de l'environnement et le développement du Yukon.

Une fois la loi entrée en vigueur, les intéressés ne veulent plus que les projets en cours fassent l'objet d'un examen à moins que les promoteurs ne le demandent. Pour confirmer leur position, nombre de mineurs ont déclaré au comité que les projets ne doivent faire l'objet d'un examen que si un promoteur souhaite y apporter un changement. Le pouvoir de déclencher arbitrairement un examen était un élément de la mesure législative qui a soulevé des préoccupations dans la communauté minière.

Dans les évaluations, il faut également tenir compte des avantages pour la société. La mesure législative doit assurer que le développement s'effectue dans l'intérêt général et que cet aspect est pris en compte au moment de l'évaluation socioéconomique. Il faut reconnaître les retombées positives et la prospérité économique qu'entraîne le développement, qui permettront aux familles du Yukon de subvenir à leurs propres besoins et de payer des impôts servant au financement des éléments importants pour les gouvernements.

Les intervenants veulent que les règles propres aux bureaux désignés soient examinées. Il ne doit pas être permis aux bureaux désignés d'établir leurs propres règles parce que celles-ci ne doivent pas différer d'une circonscription à l'autre et que les promoteurs doivent être traités de la même façon partout. On prévoit six bureaux désignés sur l'ensemble du territoire yukonnais.

On a laissé entendre que la portée de la mesure législative était à tel point limitée qu'elle ne pourrait s'appliquer à certains projets d'envergure susceptibles d'avoir des répercussions socioéconomiques négatives sur les collectivités et sur les premières nations, comme la désignation de certains parcs ou de secteurs protégés.

• (1010)

Encore une fois, l'évaluation des effets cumulatifs leur permettra de s'assurer que l'office sera habilité à évaluer non seulement les effets néfastes mais aussi les effets positifs des activités. Ils craignent également de voir certains projets d'exploitation minière compromis en cas de conflit entre les plans d'aménagement et ce régime.

La Chambre de commerce du Yukon a indiqué qu'elle partageait ces inquiétudes. Ses suggestions allaient également dans le même sens.

Bon nombre d'intervenants nous ont dit qu'ils étaient très favorables à un examen quinquennal de la loi et qu'ils collaboreraient volontiers à l'établissement de la réglementation. Ce sont là eux aspects déterminants qu'il est important d'incorporer dans des mesures législatives avant-gardistes qui auront de grandes répercussions sur la collectivité et le territoire.

Trois premières nations ont fait part de leurs idées, la première nation de Kwanlin Dun, la première nation des Kaskas et la première nation de White River. Elles tiennent à l'examen quinquennal. Elles veulent également s'assurer que les premières nations participeront à l'établissement de la réglementation, ce qui rejoint le point de vue exprimé par les autres parties prenantes.

La Conservation Society a également participé à toutes les étapes du processus au fil des années et a aussi représenté la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada. Un des points sur lesquels on a le plus insisté, outre ceux que j'ai mentionnés, est la nécessité d'adopter une mesure législative contraignante qui ne se résume pas à de simples recommandations, comme c'est le cas actuellement, mais débouche sur des décisions. Ce serait une loi de

réglementation par opposition à une loi de consultation. Il a également été question de l'examen quinquennal et de la participation à l'établissement de la réglementation.

Le projet de loi est complexe en raison d'une autre revendication territoriale dans la région septentrionale du Yukon portant sur le versant nord du Yukon. Le Comité consultatif de la gestion de la faune d'Inuvialuit a fait valoir qu'il faudrait éviter le chevauchement entre le processus d'évaluation du Yukon et le processus de filtrage appliqué par son propre comité relativement à cette revendication territoriale. Sinon, on risque d'aboutir à des résultats différents.

L'Association of Yukon Communities est également intervenue. Elle représente toutes les municipalités du Yukon et plus de 80 p. 100 des habitants du Yukon.

Elle a fait remarquer dans son mémoire qu'elle avait participé au processus de consultation publique dès le départ, depuis 1996. Elle a rencontré régulièrement des groupes comme le Conseil des Premières nations du Yukon, la Yukon Chamber of Mines, la Klondike Placer Miners' Association, la Chambre de commerce du Yukon, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada et la Yukon Conservation Society.

Les municipalités craignaient, du fait qu'elles n'étaient pas reconnues comme un ordre de gouvernement dans le projet de loi, de ne pas avoir un droit d'appel sur toutes les questions surgissant à l'intérieur des limites municipales. Elles ont également proposé qu'il soit obligatoire d'avoir au sein des comités oeuvrant à l'intérieur des limites municipales des représentants recommandés par les municipalités.

D'après leur interprétation du projet de loi, les municipalités pensaient qu'il n'était pas clair comment la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, LCEE, et la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, LEESY, viseraient un projet et elles pensaient qu'il pourrait y avoir une double évaluation. Fondamentalement, le projet de loi fait en sorte que la LCEE ne s'applique plus au Yukon. Ce dernier sera l'une des trois régions du pays qui aura son propre processus d'évaluation. Il sera conçu par les gouvernements locaux et les gens du Yukon pour le Yukon.

• (1015)

C'est vraiment excitant lorsque des gens peuvent travailler avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des premières nations et les gouvernements territoriaux. C'est un processus qui est unique au Canada et au Yukon. Les intéressés n'ont pas alors à suivre la loi nationale qui n'est peut-être pas assez sensible aux préoccupations locales. Les municipalités ont également jugé que puisque d'autres ordres de gouvernement ou organismes décisionnels leur étaient comparables, on devrait prévoir la même disposition pour elles dans certains cas.

Ce sont certaines des idées et suggestions présentées durant le débat. Nous avons abordé cette proposition créée par trois gouvernements au Yukon pour les Yukonnais. Ce que le Parlement adoptera sera unique au Yukon et au Canada. Le projet de loi renfermera peut-être des éléments d'un modèle pour le pays qu'on pourra raffiner et imiter.

Ce modèle doit émerger. Notre économie est à son plus bas et nous avons besoin d'un régime pour protéger l'environnement tout en garantissant aux entrepreneurs, aux sociétés, aux gens d'affaires et aux entreprises autochtones une certaine certitude afin que nous puissions tous bâtir une économie permettant aux familles yukonaises de survivre et de prospérer dans le merveilleux pays qui nous a été donné.

Initiatives ministérielles

•(1020)

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce matin au nom des électeurs de Surrey-Centre pour participer au débat sur le projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socio-économique au Yukon.

Nous venons d'entendre le point de vue du député de Yukon, et je comprends ses préoccupations au sujet de l'environnement et du développement socio-économique de son territoire. Tous les députés partagent ses préoccupations. Je souhaiterais qu'il ait quelque influence sur son gouvernement et le ministre pour qu'on s'attaque aux problèmes dont je vais parler.

Il faut prendre en considération quelques éléments importants au sujet du Canada rural. Par sa superficie, notre pays se situe au deuxième rang dans le monde, et il déborde de ressources naturelles. La population canadienne est très dispersée, mais elle habite dans une proportion de plus de 60 p. 100 dans une dizaine de villes situées tout au sud.

Depuis dix ans que les libéraux tiennent les rênes du pouvoir, le gouvernement a pour ainsi dire abandonné à son sort le Canada rural, qui éprouve des difficultés à cause d'un réseau routier médiocre, de liaisons ferroviaires peu satisfaisantes et du sous-développement de l'infrastructure.

L'arrière-pays dépend de l'exploitation des ressources, secteur qui n'est pas soutenu par les programmes gouvernementaux, et il a beaucoup de mal à cause de l'état pitoyable du gouvernement libéral. Les raisons sont essentiellement politiques. Le gouvernement préfère s'attarder aux régions où les électeurs sont plus nombreux, mais il néglige les préoccupations des ruraux.

La mauvaise gestion de nos ressources naturelles par les libéraux est un problème flagrant. Le bois d'oeuvre, les mines, le pétrole et le gaz et les pêches sont autant d'exemples qui en témoignent. Si ce gouvernement libéral anémique avait une vue d'ensemble, le Canada exporterait davantage de produits à valeur ajoutée au lieu d'exporter des matières premières.

Dans le port de Vancouver, on peut voir des montagnes de soufre et de bois d'oeuvre. Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire des produits à valeur ajoutée? Cela permettrait de créer des emplois et de stimuler l'économie. La situation est déplorable.

Le Canada rural est plongé dans les difficultés à cause de la mauvaise gestion des libéraux. L'approche du gouvernement à l'égard de l'environnement, du Protocole de Kyoto, des espèces et de la faune menacées ou même du registre des armes à feu n'a pas été juste envers les collectivités rurales du Canada.

Le projet de loi C-2 aurait dû être présenté à la Chambre il y a au moins six ans. Malgré le long processus d'élaboration, cette mesure législative et bien imparfaite. L'Alliance canadienne s'y oppose non pas parce qu'il est superflu d'adopter un projet de loi dans ce domaine, mais plutôt parce que celui qui est proposé n'est pas celui qu'il fallait. Il n'accomplit pas ce qu'il est censé faire selon les affirmations du ministre. Le ministre et son ministère soutiennent que le projet de loi transférerait aux habitants du Yukon la tâche d'évaluer les projets d'aménagement proposés sur les terres des premières nations, du territoire et du gouvernement fédéral.

Le gouvernement soutient que le projet de loi propose de transférer les pouvoirs et de confier la responsabilité des évaluations aux résidents du Yukon, mais en réalité le ministre conserverait le

pouvoir de contrôler le processus et de choisir les membres de l'office qui serait créé.

•(1025)

Encore une fois, le gouvernement fédéral n'arrive pas à se retirer d'un domaine qui devrait pourtant être de compétence provinciale et territoriale. Il affirme qu'il transfère le pouvoir à un autre palier de gouvernement, mais il ne fait rien de la sorte. Il ne remet pas vraiment le pouvoir aux Yukonnais. Il conserverait les pouvoirs qu'il prétend leur transmettre.

Passons maintenant aux autres éléments du projet de loi qui nous préoccupent. Le ministre aurait un trop grand droit de regard sur le processus d'évaluation des projets au Yukon. Le projet de loi était censé remettre à la population du Yukon le pouvoir d'évaluer les projets. Les documents de relations publiques du ministère et du porte-parole du comité laissent entendre que ce projet de loi transférerait les pouvoirs, mais la réalité est toute autre. C'est le ministre qui restera aux commandes.

On le constate à plusieurs endroits dans le projet de loi, et principalement en ce qui concerne la composition de l'Office d'évaluation environnementale, qui est le principal organisme créé par le projet de loi.

Permettez-moi de parler de certains amendements que l'Alliance canadienne a proposés lors de l'étude en comité. Ces amendements auraient réduit les pouvoirs du ministre à l'égard du processus d'évaluation, mais ils ont tous été rejetés par les libéraux.

Premièrement, le projet de loi confère au ministre le pouvoir de nommer un nombre illimité d'amis politiques à l'office. Deux amendements avaient été proposés, qui auraient eu pour effet de réduire le nombre des membres de l'office. Nous avons proposé ces amendements sur la recommandation d'un député de l'Assemblée législative du Yukon. Ils auraient limité la capacité du ministre fédéral de faire des nominations teintées de favoritisme, mais les libéraux les ont rejetés.

Deuxièmement, un autre amendement aurait obligé le ministre à établir des qualifications minimales et d'autres critères aux fins de la sélection des membres de l'office. Dans sa forme actuelle, le projet de loi ne contient aucune exigence semblable, ce qui facilite d'autant les nominations teintées de favoritisme. Si notre amendement avait été adopté, il aurait été plus difficile pour le gouvernement et le ministre de nommer des amis politiques. Là encore, les libéraux ont rejeté cet amendement.

Nous avons aussi proposé des amendements visant à renforcer le rôle du gouvernement du Yukon et à réduire d'autant celui du ministre fédéral. Comme le projet de loi est censé donner au Yukon le contrôle du processus d'évaluation des projets, on se serait attendu à ce que ces amendements, qui allaient de soi, soient adoptés, mais les libéraux les ont aussi rejetés.

L'un de ces amendements aurait accru le rôle du ministre territorial en lui permettant de nommer un des trois membres du comité de direction de l'office; un membre seulement. Dans l'état actuel des choses, le ministre est à peine tenu de consulter le ministre territorial sur l'une de ces trois nominations. Est-ce possible, monsieur le Président?

Un autre amendement aurait renforcé le rôle du ministre territorial aux dépens de celui du ministre fédéral, en lui permettant de nommer deux, au lieu d'un, des quatre membres qui ne siègent pas au comité de direction. Une fois de plus, les libéraux ont rejeté cette proposition, préférant laisser tous les pouvoirs au ministre fédéral.

Initiatives ministérielles

Un autre amendement aurait limité à 13 le nombre des membres de l'office, mais les membres libéraux du comité s'y sont opposés. Ainsi, le ministre fédéral peut, s'il le veut, nommer jusqu'à 13 amis politiques à l'office.

• (1030)

Un autre amendement prévoyait le changement du processus de désignation des membres supplémentaires de l'office. À l'heure actuelle, la moitié de ces membres sont nommés par le Conseil des premières nations du Yukon. Aux termes d'un autre amendement, l'autre moitié serait nommée par le ministre territorial. Je peux vivre avec ça. La moitié des membres serait nommée par le ministre et l'autre moitié, par le Conseil des premières nations du Yukon.

La passation de pouvoirs du ministre fédéral au ministre territorial serait logique si, comme l'a dit le ministre, le projet de loi a pour objet de conférer aux Yukonnais des pouvoirs qui incombaient jusqu'à maintenant au gouvernement fédéral. Toutefois, le ministre conserve de nouveau tous les pouvoirs plutôt que de les céder aux Yukonnais.

L'article 22 accorderait au ministre fédéral le pouvoir de désigner les collectivités dans lesquelles six agents d'évaluation seraient situés, parce que le projet de loi prévoit l'établissement de six bureaux dans divers collectivités du Yukon. C'est donc dire que de l'influence politique pourrait intervenir dans le choix des collectivités. Nous avons présenté une modification prévoyant que le pouvoir passerait du ministre à l'office afin que ce dernier puisse prendre ces décisions, mais les libéraux membres du comité l'ont aussi rejetée.

Le projet de loi soulève aussi une deuxième grande préoccupation, dans la mesure où il ne précise pas à quel moment les évaluations doivent être terminées par l'office. C'est inacceptable compte tenu des problèmes vécus au Yukon à cet égard. L'évaluation des projets a pris beaucoup trop de temps. Compte tenu de ce grave problème, le projet de loi aurait dû aborder la question des délais immédiatement. Le projet de loi a de nouveau laissé tomber les Yukonnais à ce sujet.

Je vais vous décrire le problème que pose au Yukon la lenteur excessive que l'on met à évaluer les projets. Cette situation nuit au développement et à l'économie du Yukon, et les Yukonnais en sont les victimes.

À l'heure actuelle, les évaluations environnementales et socio-économiques liées aux projets proposés au Yukon sont effectuées en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'application de cette dernière relève du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui n'a pas su mener en temps opportun en vertu de cette Loi des évaluations efficaces et économiques des projets au Yukon.

Ces projets devraient être évalués en temps opportun et d'une façon efficiente et économique, mais le ministre a trahi la confiance des Yukonnais. C'est largement reconnu. À titre d'exemple, dans le secteur minier, la plus récente enquête menée auprès des sociétés minières a révélé que le Yukon vient au deuxième rang pour ce qui est du pire système de réglementation des mines au Canada. Une enquête a été effectuée par le Fraser Institute, qui a établi que le Yukon vient au deuxième rang au Canada pour ce qui est du pire système de réglementation minière. Soit dit en passant, c'est la Colombie-Britannique qui vient au premier rang à cet égard.

Pour ce qui est de faits précis portant sur les dix dernières années, je peux dire que le délai entre le dépôt d'une demande et l'émission d'un permis pour un projet minier est de beaucoup supérieur à ce que toute personne raisonnable pourrait considérer comme étant

acceptable. J'ai effectué certaines recherches et je peux vous donner quelques exemples.

La Western Copper Holdings Ltd. a transmis une demande d'évaluation en 1994. Quatre-vingt-dix-sept mois plus tard, ce n'est toujours pas fait. Imaginez un peu qu'une compagnie doive attendre 97 mois avant d'obtenir un permis.

La New Millennium Mining Corp. a déposé une demande d'évaluation en 1996 et rien n'a encore été fait après 79 mois.

J'ai eu la chance de visiter la mine Cominco. La Cominco Ltd. a déposé une demande d'évaluation en 1996 et n'a reçu son permis qu'en 2000, après 47 mois, soit presque 4 ans.

La société Minto Explorations Ltd. a déposé une demande d'évaluation en 1994 et a reçu son permis en 1997 après 35 mois, soit près de 3 ans.

La société Viceroy Resources Ltd. a déposé une demande d'évaluation en 1994 et le permis a été émis en 1996, soit après 23 mois.

• (1035)

Dans la plupart des régions du Canada, le délai varie entre six mois et un an, à tout le moins pour les petites mines. Les députés comprendront où je veux en venir. Ailleurs au Canada, le délai n'est que de six à douze mois, alors qu'au Yukon, il peut aller à 97 mois. Ce n'est pas acceptable. Le délai moyen est de deux ans ou moins, ce qui est normal. Dans le cadre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas pu respecter ces normes canadiennes de deux ans ou moins.

L'incapacité du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de mener des évaluations opportunes, efficaces et rentables des projets au Yukon a contribué au ralentissement économique du Yukon et détruit la réputation du territoire en tant que région solide et stable pour l'exploitation de nouvelles mines. Comment le Yukon peut-il penser à attirer des investisseurs ou des fonds étrangers dans l'industrie minière, alors que les normes du gouvernement ne tiennent pas compte des besoins de ces mineurs?

Par exemple, je suis sûr que le député du Yukon sait que la fermeture de la mine de Faro, en 1998, a eu des conséquences économiques désastreuses dans la région. Elles auraient pu être atténuées si d'autres projets avaient été approuvés en temps opportun, avant la fermeture de la mine de Faro. Or, le gouvernement a mis trop de temps à effectuer les évaluations. Une entreprise a dû fermer ses portes. L'évaluation d'autres projets a pris beaucoup de temps et l'économie en a souffert.

Le gouvernement fédéral n'a pas été à la hauteur de la tâche. Par conséquent, le Yukon est largement tributaire des paiements nets de transfert fédéral pour stimuler son activité économique, alors qu'il pourrait être autosuffisant. Des projets auraient pu être réalisés si le gouvernement avait adopté la bonne approche.

Étant donné que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est incapable d'effectuer des évaluations efficaces, économiques en temps opportun au Yukon, nous espérons que le projet de loi corrigerait ces lacunes afin que des projets utiles puissent être entrepris en temps opportun. Or, le projet de loi ne le fait pas et ne tente même pas de le faire.

Initiatives ministérielles

Au lieu de cela, le projet de loi s'attache à cerner et à atténuer les effets négatifs du développement. Il fait très peu de cas du développement en tant qu'initiative positive et souhaitable pour les Yukonnais. Il se concentre sur les effets négatifs du développement, dont les dommages causés aux modes de vie, aux sites patrimoniaux, à l'environnement et aux systèmes sociaux et communautaires. Par conséquent, le projet de loi n'établit pas l'équilibre nécessaire entre développement et viabilité. Il ne considère pas le développement comme un bien public qui profite aux localités.

Par conséquent, l'office d'évaluation est incapable d'évaluer les coûts et les avantages d'une manière équilibrée, puisque son seul mandat est de prévenir les dommages. Selon le projet de loi, l'office doit toujours privilégier l'interdiction ou la restriction du développement lorsqu'il effectue des évaluations, même lorsqu'un projet offrirait des avantages considérables.

Le seul délai à respecter n'a pas encore été déterminé, puisqu'il sera prévu dans le règlement. Ce délai ne porte pas sur le processus d'évaluation. Il porte sur quelque chose qui aura lieu par la suite. Permettez-moi de m'expliquer, car cela montre à quel point le projet de loi ne fait pas ce qu'il faut.

Une fois qu'un projet a été évalué, l'office, ou l'un des six bureaux dans les collectivités qui ont fait l'évaluation, fait une recommandation aux décisionnaires du fédéral, des territoires ou des premières nations relativement à la question de savoir s'il y a lieu de donner le feu vert au projet. Ces décisionnaires, et non pas l'office ou ses six bureaux, qui sont censés écouter les gens, ont le dernier mot. L'office peut uniquement faire des recommandations. Les décisionnaires peuvent accepter, rejeter ou modifier la recommandation formulée dans l'évaluation.

• (1040)

Ce qui est incroyable relativement à ce projet de loi c'est que des échéanciers seront fixés par règlement pour les décisionnaires. Le projet de loi ne renferme aucun échéancier pour l'office d'évaluation et ses bureaux pour ce qui est de transmettre les évaluations aux décisionnaires. Ceci signifie que l'office peut décider lui-même du temps qu'il veut prendre pour faire une évaluation. Ainsi, ceux qui ont la tâche d'effectuer l'évaluation décident du temps qu'ils prendront pour s'acquitter de cette tâche, mais pendant tout ce temps le développement est retardé.

J'ai mentionné que le règlement fixera les échéanciers pour les décisionnaires, mais que ce règlement n'est pas présenté en même temps que le projet de loi. Normalement, le gouvernement présente le règlement une fois que le projet de loi a été débattu à la Chambre. Tous les députés de la Chambre discutent des projets de loi et votent sur ceux-ci de façon passionnée, mais sans en connaître le contenu.

Le gouvernement a l'habitude de communiquer l'intention d'un projet de loi sans en préciser le fond ou l'objet. Le fond ou l'objet est précisé de façon détournée, c'est-à-dire par règlement. Pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas toute la réglementation en même temps que la mesure législative lorsque celle-ci est déposée à la Chambre, afin que nous puissions en discuter et voter sur celle-ci? Nous pourrions alors comprendre l'objet du projet de loi. Le gouvernement ne gouverne pas; il gère de façon détournée. Quarante-vingt-pour cent de la teneur des mesures législatives au Canada est présentée de façon détournée, c'est-à-dire par règlement, et ne fait pas l'objet d'un débat à la Chambre.

Le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, qui est censé étudier ces règlements, a très peu de pouvoirs. Le comité ne peut même pas étudier les règlements pris lorsqu'il y a délégation de pouvoirs à diverses agences et commissions. La procédure

d'annulation n'a pas d'assise juridique, mais je vais aborder cette question un autre jour.

La question n'est pas partisane. La Chambre a besoin d'une procédure de révocation des textes réglementaires pour que ces règlements, qui sont soumis en catimini, fassent l'objet d'un examen adéquat. Si les membres du comité décident que ces règlements comportent des lacunes au plan de l'équité, de la légalité ou de la validité, ceux-ci devraient être révoqués. Cette procédure, qui devrait être inscrite dans la loi, ne l'est pas.

Il y a 16 ans, afin de mettre la procédure à l'essai, un comité a établi une procédure expérimentale provisoire. Nous avons suivi cette procédure provisoire pendant 16 ans au lieu d'inscrire la procédure de révocation des textes réglementaires dans la loi. Je poursuivrai là-dessus un autre jour.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a la réputation de se traîner les pieds pour ce qui est de mener des évaluations, et nous avons été à même de le constater dans le cas de l'industrie minière. L'Office devrait être soumis à des délais en vertu de la loi et non des règlements. Le projet de loi dessert les habitants du Yukon à cet important égard.

Malheureusement, le projet de loi n'accorde pas de véritable transfert de pouvoirs au Yukon, contrairement à ce que le ministre a clamé haut et fort. Il ne prévoit pas non plus de délais opportuns pour l'évaluation et l'approbation des projets, de manière à ce que ceux-ci puissent être mis en route et que l'économie du Yukon puisse se développer.

Ce qui est particulièrement honteux, c'est la façon dont les libéraux ont camouflé leur échec en disant aux habitants du Yukon exactement le contraire de ce que prévoit le projet de loi. Les libéraux ont commencé par annoncer, dans un communiqué, que le projet de loi prévoyait le transfert de certains pouvoirs aux Yukon. Une fois de plus, nous constatons les jeux de pouvoir des libéraux avec les autres niveaux de gouvernement. Une fois de plus, nous constatons cette confrontation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les libéraux espèrent que leur campagne de relations publiques sera assez habile pour que le public n'y voie que du feu.

L'Alliance canadienne s'oppose à l'adoption de ce projet de loi et votera contre au nom de l'intérêt véritable des habitants du Yukon. J'aimerais beaucoup que le député qui représente le Yukon puisse exercer de l'influence sur le gouvernement dans ce dossier.

• (1045)

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour dire que nous allons appuyer le projet de loi C-2. Nous sommes heureux des progrès réalisés en matière de transfert de pouvoirs aux premières nations.

Toutefois, nous ne considérons pas le projet de loi, en présumant qu'il sera adopté et qu'il entrera en vigueur, comme la solution pour tous les problèmes qui assaillent le gouvernement et les premières nations du Yukon dans le domaine des évaluations environnementales. Le projet de loi n'est pas parfait. Toutefois, nous avons attendu tellement longtemps que le parti estime qu'il faut aller de l'avant.

Initiatives ministérielles

Nous nous attendons à ce qu'au cours des prochaines années certains des problèmes qui ont été identifiés et dont je parlerai aujourd'hui se manifestent. Ces problèmes nécessiteront soit des modifications législatives soit des interprétations plus généreuses afin d'élargir la portée de la loi.

L'un de ces problèmes concerne le fait que cette loi l'emportera sur la loi canadienne sur les évaluations environnementales. En tant que porte-parole de mon parti au Comité de l'environnement, je viens tout juste de terminer l'examen de ce projet de loi. Ce dernier et les amendements qui y sont proposés seront présentés à la Chambre d'ici au printemps. Je m'inquiète parce que certains des amendements que nous avons proposés ne figurent pas nécessairement dans le projet de loi.

Encore une fois, nous allons appuyer ce projet de loi, que nous considérons comme un premier pas en avant. Je ne dirais pas qu'il s'agit d'une expérience, puisque nous avons dépassé ce stade, mais c'est une première étape en vue de permettre aux premières nations du Canada d'avoir une meilleure prise sur le processus d'évaluation environnementale. C'est pour cette raison, et pour cette raison seule, que, malgré les conflits que nous appréhendons entre la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et le présent projet de loi, Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon, nous croyons qu'il faut aller de l'avant avec ce projet et en tirer une certaine expérience.

Une des autres inquiétudes que nous avons est que ce projet de loi n'est pas suffisamment clair, selon nous, sur la façon dont les évaluations seront traitées lorsqu'elles s'étendent au-delà des frontières, par exemple jusqu'en Alaska ou dans d'autres parties du Canada, comme dans les territoires ou en Colombie-Britannique. Il est bien possible qu'un certain nombre d'autorités soient tenues de procéder à des évaluations environnementales, notamment dans le cas des pipelines venant du Nord. Le projet de loi ne précise pas ce qu'il adviendra et comment les évaluations seront effectuées lorsque plusieurs autorités sont en cause. C'est un problème qu'il faudra régler à un moment donné, et vraisemblablement dans un proche avenir.

Permettez-moi de faire une petite digression. Quiconque a regardé ce qui se passe dans les territoires et dans le Nord en général reconnaît que la pression liée aux projets de développement majeurs, que ce soit dans le secteur minier, et les mines de diamants sont probablement le meilleur exemple, ou dans le secteur pétrolier et gazier, est déjà énorme et s'intensifiera encore davantage au cours des années qui viennent. Les gouvernements subiront donc une pression énorme, tant dans le Nord que dans les provinces adjacentes, pour ce qui est de déterminer si ces projets devraient ou non aller de l'avant. Je crois que cette mesure législative sera mise à l'épreuve très tôt, et probablement de façon répétée.

• (1050)

Ce projet de loi a de grandes d'excellentes qualités, dont la principale est, à mon avis, qu'il n'est pas fondé strictement sur l'approche traditionnelle en matière d'évaluation environnementale. Il tient compte des questions socio-économiques et, en fait, leur accorde une importance prioritaire. Il ne laisse pas de côté, comme on l'a vu parfois dans le cas de la législation existante en matière d'évaluation environnementale, les questions historiques et culturelles. En fait, il est obligatoire de tenir compte de ces questions aux termes du projet de loi.

Les premières nations qui ont été consultées de façon exhaustive ont insisté pour que cela soit inclus dans le projet de loi, et avec raison. Je crois que cela nous donnera l'occasion de vraiment tenir

compte de ces questions, et ce sera peut-être la première fois que cela se fera sur la planète. Nous pouvons donner d'autres exemples ailleurs dans le monde où la législation verra parfois ces questions comme étant presque en périphérie des audiences relatives aux évaluations environnementales, mais, au Yukon, elles seront au premier plan.

Je suggère qu'il arrivera, et je vais vous donner un exemple, qu'une entreprise minière ait un projet important, et que sa proposition fasse l'objet d'une audience, et qu'elle doive faire face à la réalité, à savoir l'existence d'une pêche régionale qui est essentielle à la communauté, qui forme le fondement de cette communauté. L'importance de cette pêche historique aura préséance et pourrait même l'emporter sur la nécessité d'exploiter la mine. Étant donné la fragilité caractéristique des territoires du Nord, il est important et crucial que l'on tienne compte de ces considérations.

Les premières nations font valoir énergiquement que l'on doit accorder le même poids aux connaissances traditionnelles qu'à ce que j'appellerais la science européenne. Nous en avons fait l'expérience à plusieurs reprises, notamment au sujet de la Loi sur les espèces en péril. Cet argument a été accepté et tant la Loi sur les espèces en péril que le projet de loi dont nous sommes saisis en tiennent compte. Nous reconnaissons que les techniques et la technologie scientifiques que nous avons mises au point ne sont pas parfaites. Parfois elles ne constituent pas la meilleure méthode pour évaluer l'importance des activités de développement sur l'environnement naturel. En fait, les connaissances traditionnelles des premières nations seront parfois et, dans certains cas, souvent la meilleure technique à employer. Je le répète, les connaissances traditionnelles, le concept, le principe, figurent dans le projet de loi. C'est un progrès important.

La structure de l'office et du comité de direction mérite qu'on s'y arrête car elle indique à quel point il est important que les premières nations et les communautés locales participent au processus. L'office comptera des représentants des premières nations. Par ailleurs, au comité de direction, qui est composé de trois membres, elles ne seront pas majoritaires mais elles auront une représentation importante. L'un des membres sera un représentant des premières nations, l'autre sera nommé par le gouvernement et le troisième sera choisi par les deux premiers membres. L'office comptera un nombre à peu près égal de représentants des communautés locales et des premières nations et de personnes nommées par le gouvernement.

Par conséquent, les besoins, les désirs et les décisions seront ceux des communautés locales, pas ceux du sud. Ce sont des gens qui connaissent leur communauté, leur région et leur territoire. Ils sauront ce qui leur convient le mieux, quelle orientation prendre et quels résultats viser, quoi préserver et quoi exploiter. C'est prévu dans le projet de loi et je pense que c'est là l'un de ses points forts.

Article 31 du Règlement

●(1055)

Le projet de loi a donné lieu à certaines critiques visant ce qui sera pris en considération. Le projet de loi propose qu'un pouvoir réglementaire soit conféré à un organisme chargé de déterminer quelles activités seront assujetties à l'évaluation et lesquelles ne le seront pas. L'objectif de cet organisme est de déceler les projets qui peuvent présenter un risque pour l'environnement ou ceux qui ont des répercussions socio-économiques. L'organisme tiendra aussi compte des activités qui ne présentent pas de risque pour l'environnement naturel ou qui n'ont pas de répercussions socio-économiques, il veillera à ce que ces activités soient rapidement autorisées et ne soient pas évaluées puisqu'elles n'ont pas besoin de l'être.

L'autre aspect dont je veux parler, qui constitue à la fois une force et une faiblesse parce qu'il ne va pas assez loin, c'est celui des répercussions cumulatives. Jusqu'à maintenant, cela a été véritablement une faiblesse de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous avons tenté de régler ce problème au moyen de modifications qui seront soumises à la Chambre sous peu. Je ne crois pas que nous ayons réussi.

De même, je ne pense pas que ce projet de loi ait une portée suffisamment grande. C'est un domaine où il faudra faire des interprétations très généreuses pour pouvoir tenir compte pleinement des répercussions cumulatives d'une série de projets et de leurs effets sur l'environnement naturel. Une mine de dimensions modestes ne fait peut-être pas problème, mais s'il s'agit de la première d'une série de mines dans une région donnée, il se pourrait que cela pose un problème important. Dès les premières étapes, il faut tenir compte de ce travail et s'interroger sur les répercussions cumulatives plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU TRAVAIL DES PHARMACIENS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): La semaine du 3 au 9 mars, monsieur le Président, est la Semaine de sensibilisation au travail des pharmaciens. Chaque jour, les pharmaciens contribuent beaucoup au bien-être des Canadiens en leur fournissant des renseignements spécialisés et des conseils sur la santé et les médicaments.

En tant que fournisseurs de soins de santé les plus accessibles, les pharmaciens sont toujours là pour répondre aux questions, fournir des conseils professionnels et aider tous les Canadiens à améliorer leur état de santé.

Il n'est donc pas étonnant que, selon un sondage récent, le pharmacien soit le professionnel dans lequel les Canadiens ont le plus confiance. Grâce à la prochaine réforme des soins de santé, les pharmaciens joueront un rôle de plus en plus important.

À l'avenir, les pharmaciens participeront davantage aux programmes de gestion des médicaments et aux initiatives visant à améliorer la sécurité des malades et ils s'associeront à part entière aux nouvelles équipes de soins primaires.

Je demande à tous les Canadiens de reconnaître et de remercier avec moi les pharmaciens du Canada pour leur excellent travail.

LA JUSTICE

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est la troisième fois que je présente le projet de loi d'initiative parlementaire C-393.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire a pour objet de modifier le Code criminel de telle sorte qu'il prévoit un emprisonnement minimal de deux ans dans le cas de quiconque est déclaré coupable d'une deuxième infraction d'introduction par effraction ou d'une infraction subséquente, qui a été commise relativement à une maison d'habitation.

L'introduction par effraction est plus qu'une infraction contre les biens. C'est un crime contre la personne. C'est la violation d'un foyer, qui est souvent le seul refuge privé des Canadiens. C'est aussi un crime potentiellement violent, car chaque introduction par effraction risque d'être un vol avec violation de domicile.

Les libéraux n'ont pas voulu que le projet de loi fasse l'objet d'un vote et cela, en dépit du fait qu'il a l'appui des organisations policières de tout le Canada. Les libéraux pourraient-ils écouter pour une fois les Canadiens et régler le problème de l'introduction par effraction?

* * *

●(1100)

LE FESTIVAL SOURDOUGH RENDEZVOUS DU YUKON

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, en ce moment même, c'est le festival Sourdough Rendezvous dans la capitale du Yukon. Il s'agit d'une des plus grandes fêtes organisées pendant l'hiver au Canada.

Dans le cadre de ce festival, nous évoquons le passé à la fois animé et original du Yukon. Qu'on apprécie les courses de traîneaux à chiens, les concours de scie à chaîne, les mets de Sourdough Sam, l'ensachage de farine, le french cancan ou les concours des jambes les plus poilues, ou simplement qu'on veuille faire la fête avec les amis et la famille, on est assuré de s'amuser lors de ce festival.

Entièrement organisé par des bénévoles, le Sourdough Rendezvous est parrainé par des entreprises et des organismes gouvernementaux. Le succès de cette fête annuelle est attribuable à la somme incroyable de travail et d'énergie qu'on y investit.

Je félicite du fond du coeur toutes les personnes qui se consacrent aussi inlassablement à l'organisation annuelle de cette grande manifestation. Je sais que ce n'est peut-être pas facile, mais j'invite tous les députés à annuler leurs projets du week-end et à sauter dans un avion en direction du Klondike pour prendre part à l'un des plus grands festivals d'hiver qui soit.

* * *

LES TITRES DE COMPÉTENCES OBTENUS À L'ÉTRANGER

M. Gurbax Malhi (secrétaire parlementaire du ministre du Travail, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de l'engagement, pris par le gouvernement dans le budget de 2003, pour améliorer le processus de reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger. Ainsi, de nombreux immigrants compétents pourront participer à l'expansion de notre économie.

Article 31 du Règlement

Dans son budget, le gouvernement a annoncé, l'octroi de 13 millions de dollars sur deux ans afin d'élaborer, en partenariat avec les gouvernements des provinces et des territoires, des méthodes efficaces et transparentes pour reconnaître les titres de compétences obtenus à l'étranger. Il est indispensable de collaborer avec nos partenaires d'un bout à l'autre du pays, pour éliminer les obstacles à la reconnaissance de ces titres de compétences.

Beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte que la majorité des immigrants nouvellement arrivés au Canada sont des professionnels très instruits qui possèdent des compétences spécialisées. Les gouvernements, les employeurs et les collectivités ont tous un important rôle à jouer lorsqu'il s'agit d'aider les immigrants à développer pleinement leur potentiel et à contribuer à part entière à la vie économique et sociale du Canada.

* * *

[Français]

JOSÉE LAVIGUEUR

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud souligne la Journée internationale des femmes avec ferveur en invitant une personnalité de la région.

Je suis très heureuse d'apprendre que cette année, l'honneur ira à Mme Josée Lavigueur, considérée aujourd'hui comme le symbole de la condition physique au Québec.

Résidente de ma circonscription électorale, Mme Lavigueur a marqué son domaine d'activité de façon remarquable. Grande vedette de l'aérobic, en plus d'être mère de deux fillettes, elle est professeure d'éducation physique au niveau universitaire. Elle anime également l'émission *Tonus* à TVA, écrit une chronique dans *La Presse* et produit plusieurs vidéocassettes.

Toutes mes félicitations à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, qui favorise la promotion de la femme dans notre société.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma circonscription de St. Albert compte parmi ses résidents un grand nombre de militaires disposés à risquer leur vie pour défendre notre pays. Il est scandaleux que le gouvernement s'attende à ce qu'ils risquent en plus leur vie en utilisant du matériel vétuste et désuet comme les hélicoptères Sea King, des hélicoptères qui tombent en morceaux.

Hier, un Sea King s'est écrasé sur le pont du NCSM *Iroquois* qui faisait route vers le front; il n'a pas été abattu par l'ennemi, il s'est écrasé parce que le gouvernement traite nos forces militaires comme un appendice inutile d'un État qui aime mieux répartir la richesse que la créer.

Nous avons un pays fort et libre, mais le gouvernement n'a pas tenu le cap.

* * *

LA SEMAINE DE LA MUSIQUE CANADIENNE

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour inviter tous les Canadiens à participer à cette célébration de l'industrie canadienne de la musique.

Nous célébrons cette semaine la Semaine de la musique canadienne. Tous les ans, créateurs, diffuseurs et entrepreneurs se réunissent pour partager leur vision, célébrer leurs réussites et préparer le terrain en vue de relever les nouveaux défis qui se présentent à eux.

Pour bien des gens, des noms comme Alanis Morissette, Barenaked Ladies, Avril Lavigne, Céline Dion, les Guess Who, entre autres superstars, définissent la musique canadienne. On peut maintenant ajouter à cette liste le nom de Painting Daisies, groupe basé à Edmonton qui a remporté mercredi soir le concours *Great Canadian Music Dream* de la CBC.

La musique canadienne dans son ensemble incarne effectivement la réussite; les auteurs et musiciens de tous les coins du pays jouent un rôle important, car ils saisissent et reflètent la diversité de l'expérience canadienne.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter tous nos talentueux artistes canadiens ainsi que les nombreux participants à la Semaine de la musique canadienne, dont la contribution est inestimable quand il s'agit d'appuyer notre industrie de la musique.

* * *

● (1105)

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, le 8 mars est la Journée internationale de la femme et le thème retenu cette année par la Fédération des femmes du Québec est «Femmes solidaires, monde égalitaire».

Je tiens à souligner en cette journée l'importance du rôle des femmes et leur solidarité dans l'avancement de notre société. Au cours du dernier siècle, les femmes se sont battues et ont obtenu des gains inestimables, mais il faut rappeler que ces gains sont constamment menacés par les impacts de la mondialisation.

Ce phénomène touche des sphères particulières aux femmes telles que leurs conditions de travail, la pauvreté grandissante, leur santé et l'éducation.

Les femmes doivent donc être à l'affût des impacts négatifs de la mondialisation et participer massivement au débat entourant le phénomène pour préserver leurs conditions de vie actuelles.

Aujourd'hui, tous les députés du Bloc québécois se joignent à moi pour rendre hommage aux femmes qui ont bâti et bâtissent chaque jour le Québec.

J'invite d'ailleurs les femmes des organismes de ma circonscription à se joindre à moi pour un brunch que j'organise en leur honneur le 9 mars prochain.

La solidarité féminine est un moyen d'améliorer le monde de demain.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, cette année, le thème de la Journée internationale de la femme au Canada est: «Cyberfemmes: branchées sur la révolution numérique!».

La technologie évolue et les technologies de l'information et des communications ainsi que l'Internet ne font pas exception. Celles-ci ont révolutionné notre façon de communiquer, d'obtenir de l'information et de créer des réseaux. Internet, en particulier, a permis aux individus et aux organisations du monde entier d'accéder à une multitude de ressources.

L'activisme en ligne, par exemple, a permis de dénoncer à l'échelle mondiale de graves injustices, comme les violations des droits de la personne, l'exploitation sexospécifique et la violence faite aux femmes.

La Marche mondiale des femmes de 2000 et les révélations entourant la situation des femmes en Afghanistan ne sont que quelques exemples illustrant la façon dont on peut se servir d'Internet pour mobiliser les gens dans le monde et les sensibiliser aux problèmes des femmes.

L'Internet et les technologies de l'information et des communications sont des instruments accessibles à tous. Les Canadiens devraient en profiter pour en apprendre un peu plus sur les avantages qu'offrent ces technologies et pour réfléchir aux moyens de continuer à en faire profiter les femmes.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, de toute évidence, aujourd'hui est la Journée internationale de l'hypnose, et c'est un bon moment pour essayer de comprendre ce qui se passe dans l'esprit des députés d'en face. S'ils veulent bien se détendre en suivant le mouvement du pendule, il y a de fortes chances qu'ils s'assoupissent et tombent même profondément endormis.

Vous souvenez-vous de la promesse d'éliminer la TPS? Pourtant, rien n'a été fait dans ce sens. Cela doit les gêner un peu. Et puis il y a ce sentiment réprimé de culpabilité et de remords à propos de l'annulation du contrat de remplacement des Sea King. Ça doit les rendre malades.

Oh, et tous ces milliards de dollars venant de la poche des contribuables et dilapidés dans les subventions et les contributions de DRHC, le gâchis du registre bancal des armes à feu et les scandales entourant les commandites. Ils ont même voté contre leur propre proposition de créer un poste de conseiller en éthique relevant du Parlement. Il semble que tout cela soit enterré si profondément dans leur subconscient qu'ils n'en ont plus aucun souvenir.

Eh bien, la séance de thérapie est terminée. Il est temps que les libéraux se réveillent.

* * *

LES ARTISTES DU CANADA ATLANTIQUE

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens ne voient pas toujours les choses d'un même oeil, mais ils s'entendent pour dire que le Canada atlantique a donné au monde quelques-uns des plus grands artistes et créateurs.

La semaine prochaine, dans le cadre du festival des arts Scène atlantique/Atlantic Scene, le Centre national des arts dévoilera la brochette d'artistes du Canada atlantique qui se produiront dans la région de la capitale nationale du 22 avril au 4 mai. Plus de 400 artistes de la région de l'Atlantique donneront 85 spectacles durant ces 13 jours.

Article 31 du Règlement

J'invite tous les Canadiens à prendre part à ce festival des arts et de la culture consacré aux artistes du Canada atlantique. Je félicite le Centre national des arts d'avoir pris l'initiative de faire une place de choix dans sa programmation aux artistes de cette région.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, la Journée internationale des femmes, qui sera célébrée le 8 mars prochain, nous offre l'occasion de reconnaître le chemin parcouru par les femmes en vue de vivre dans un monde libre de sexisme assurant une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

C'est l'occasion de commémorer des femmes comme Nancy Riche qui s'est vu décerner récemment le prix des droits de la personne AFL-CIO 2002 pour sa détermination à améliorer la vie des femmes sur le marché du travail partout dans le monde.

Toutefois, les femmes au Canada demeurent confrontées à d'importants problèmes: 19 p. 100 d'entre elles vivent dans la pauvreté et, en moyenne, leur revenu n'est toujours que 64 p. 100 de celui des hommes.

Que propose le gouvernement? Au lieu de modifier les règles de l'assurance-emploi s'appliquant aux travailleurs à temps partiel, dont la majorité sont des femmes, les libéraux ont haussé les plafonds des REER, une mesure dont peuvent bénéficier moins de 2 p. 100 des femmes sur le marché du travail. Ils n'ont également prévu que 3 000 places additionnelles dans les garderies au lieu des 150 000 qu'ont besoin les femmes et leurs familles.

Il est temps de commencer à prendre aux sérieux les préoccupations féminines, au lieu de les balayer sous le tapis sous prétexte que le site Internet de Condition féminine Canada suffira pour assurer leur égalité.

* * *

● (1110)

[Français]

LES JEUX D'HIVER

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, les Jeux d'hiver du Canada, qui se déroulent jusqu'au 8 mars prochain, nous en mettent déjà plein la vue. Les magnifiques performances livrées jusqu'à ce jour sont le gage d'une relève olympique d'un haut niveau d'excellence.

Je suis très fière de souligner l'excellence de nos athlètes du Québec qui terminent cette première semaine en tête au classement des médailles. Les patineuses québécoises de vitesse sur courte piste, dont quatre Longueilloises, nous ont particulièrement fait honneur avec leur double triplé aux épreuves du 500 et du 1 500 mètres.

Ces exploits sont loin d'être terminés puisqu'à partir d'aujourd'hui, dans la belle région de Portneuf, débute la 38^e finale des Jeux du Québec.

Au nom de mes collègues du Bloc québécois, j'aimerais féliciter les milliers d'athlètes ainsi que tous les organisateurs et bénévoles qui contribuent au succès de ces deux grands rassemblements sportifs d'envergure.

Bravo à toutes et à tous.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

SUZANNE ROCHON BURNETT

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je rends hommage à une de mes électrices, Mme Suzanne Rochon Burnett, pour ses réalisations exemplaires.

Suzanne est une fière Métisse qui, dans les années 1950, a commencé sa carrière en radiotélévision au Québec. Elle s'est ensuite installée dans la péninsule du Niagara et, en 1974, elle a créé une émission radio fort populaire, appelée *Chanson à la Française*. En outre, Suzanne participait régulièrement à l'émission matinale *Morningside* à la CBC.

En 1995, la compagnie de Suzanne a fait l'acquisition d'une entreprise qui exploitait la station radio C-HOW dans la région du Niagara. Sa demande au CRTC pour exploiter une station FM a été acceptée et elle a obtenu une licence.

Suzanne promeut énergiquement le commerce, les arts et la radiodiffusion dans les collectivités autochtones. Elle siège à d'innombrables conseils d'administration dans le domaine des arts et de la culture, et elle a reçu de nombreux prix et médailles, dont l'Ordre du Canada.

Je félicite Suzanne. Grâce à sa contribution, la qualité de vie de notre collectivité s'est améliorée.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, depuis plus de vingt ans, le secteur militaire canadien a désespérément besoin de nouveaux hélicoptères et l'accident survenu hier sur le NCSM *Iroquois* montre comment le manque aigu de ressources des Forces canadiennes met la vie des Canadiens en péril.

[Français]

Alors qu'un hélicoptère Sea King s'écrasait sur le pont de l'*Iroquois*, nous avons vu un premier ministre souriant descendre de son tout nouveau Challenger.

Après nous avoir caché le coût de 100 millions de dollars de deux luxueux Challengers, où est la transparence? Quelle est maintenant la priorité de ce gouvernement?

[Traduction]

Le gaspillage et la mauvaise gestion que le gouvernement libéral laisse en héritage témoignent d'un mépris flagrant pour les ressources financières et la sécurité des Canadiens. Avec le fiasco de DRHC, le Shawinigate, la corruption dans les contrats de commandite, l'échec du registre des armes d'épaule qui a coûté 1 milliard de dollars et une bureaucratie qui s'alourdit à vue d'oeil, notre réputation sur la scène internationale se dégrade.

[Français]

Choisissez votre premier ministre avec prudence.

[Traduction]

Lorsqu'on choisit un premier ministre, on établit souvent du même coup ses priorités. Entre des hélicoptères pouvant sauver des vies et des jets de luxe, que choisirions-nous?

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

M. Paul Harold Macklin (Northumberland, Lib.): Monsieur le Président, le mois de février est le Mois de l'histoire des Noirs. C'est

une occasion pour tous les Canadiens de prendre conscience d'une partie de leur histoire et de connaître des modèles de comportement qu'ils ne connaîtraient peut-être pas autrement.

Molly Killingbeck est une athlète, un entraîneur, un leader et un exemple parmi de nombreux autres de Canadiennes de race noire qui sont de brillants modèles pour les autres.

La passion de Molly Killingbeck pour le sport a pris naissance avec la course à pied, lorsque Molly était encore toute jeune. Grâce à sa détermination et à son travail acharné, Molly a pu s'entraîner au point de devenir l'une des meilleures athlètes féminines canadiennes en athlétisme. Son amour du sport lui a permis d'atteindre des sommets et, entres autres, d'entraîner l'équipe de relais masculine qui a remporté la médaille d'or en 1996 et d'occuper son poste actuel de directrice des services aux athlètes du Centre national des sports de l'Ontario.

Compte tenu de son expérience, Molly a décidé de faire campagne en faveur d'un programme antidrogue plus sévère.

Sa détermination et une bonne dose d'humour permettent à Molly Killingbeck d'entretenir des rapports très étroits avec le monde du sport. À titre d'entraîneuse, elle s'efforce d'inculquer aux athlètes des qualités qui leur serviront tant sur la piste que dans la vie. Pour elle, il importe de voir les athlètes d'abord comme des personnes plutôt que comme des sportifs.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour saluer Molly Killingbeck et tous les Canadiens de race noire qui sont des modèles pour la jeunesse canadienne.

* * *

LES TAXES SUR L'ESSENCE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Transports pense que nos villes devraient commencer à recourir à des péages. Il existe une meilleure solution.

Les libéraux devraient commencer à donner aux provinces leur juste part des recettes tirées de la taxe sur l'essence. Trente-huit pour cent du montant que nous payons à la pompe va dans les coffres du gouvernement. Le gouvernement tire annuellement des recettes de près de 5 milliards de dollars grâce aux taxes sur l'essence, mais il ne consacre que 113 millions à la réfection du réseau routier, soit seulement 2,25 p. 100. Lorsque le prix de l'essence monte en flèche, les recettes du gouvernement en font autant, puisque les libéraux continuent d'imposer des taxes sur les taxes. Avec ses taxes sur l'essence, le gouvernement fédéral se comporte comme un voleur de grand chemin.

Le secteur du transport est essentiel à l'économie de la Colombie-Britannique et à la sécurité publique. Il faut de l'argent pour la réfection de la route Sea to Sky Highway et pour les transports en commun, mais au lieu d'agir, le gouvernement cafouille constamment.

Le gouvernement devrait consacrer une plus grande partie des taxes sur l'essence à la réfection du réseau routier, éliminer la taxe d'un cent et demi sur le litre d'essence qui vise à lutter contre le déficit et cesser d'appliquer la TPS aux taxes sur l'essence.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

● (1115)

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le rapport Parker précise clairement que les ministres ne devraient pas exploiter des entreprises familiales en vertu d'accords de gestion sans droit de regard. Le ministre des Transports a admis qu'il serait peut-être nécessaire d'apporter des changements au code de déontologie du gouvernement.

Le gouvernement admettra-t-il maintenant que les ministres ne devraient pas pouvoir gérer personnellement leurs avoirs pendant qu'ils siègent au Cabinet?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait preuve de constance dans notre approche à l'égard de ce dossier au cours des derniers jours. Le fait est que le code de conduite actuel est le fruit de certaines délibérations tenues par l'ancien gouvernement pour donner suite au rapport Parker, et nous avons suivi ces procédures. Dans le cas de l'ancien ministre des Finances, il a respecté toutes les règles, ce qui a été confirmé par le conseiller en éthique.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Il a peut-être respecté toutes les règles, mais celles-ci devraient être changées, monsieur le Président.

Dans le cas de l'ancien ministre des Finances, il ne s'agit pas d'une fiducie sans droit de regard, mais bien d'une entente de surveillance à caractère unique. Cela lui permet de participer directement à la gestion de son entreprise. Il affirme maintenant que, en tant que premier ministre, il changerait cela de façon à ce que ce soit encore plus avantageux pour lui.

Les règles d'éthique devraient s'appliquer à tous les membres du Cabinet, y compris le premier ministre. Pourquoi le code de conduite du gouvernement devrait-il prévoir une entente spéciale pour cet aspirant premier ministre?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je peux comprendre que le député a des idées bien arrêtées sur cette question, et je l'invite à aller devant le comité qui en fait actuellement l'étude pour faire valoir ses arguments. On me dit qu'il est membre de ce comité, ce qui veut dire que c'est encore plus facile pour lui de faire valoir ses arguments au comité et d'essayer de faire changer la politique.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre peut compter sur nous pour faire valoir nos arguments au comité.

La proposition de l'ancien ministre des Finances pour éviter les conflits d'intérêts consiste simplement à se retirer des délibérations du Cabinet. Comme ses entreprises et ses avoirs personnels sont directement touchés par presque tous les ministères, il passera certainement beaucoup de temps dans les couloirs. Le gouvernement s'engagera-t-il à adopter des lignes directrices en matière d'éthique qui interdiront au premier ministre de participer personnellement à la gestion de ses avoirs? Oui ou non.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis désolé de voir que le député ne semble pas en pleine forme. Je n'ai pas très bien saisi sa question, mais je dirais que tout ce qui se rapporte à l'issue d'une course à la direction du Parti libéral est hypothétique et que nous ne nous lancerons donc pas dans ce genre de discussion.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est l'ancien ministre des Finances qui ne se sentira pas très bien sous peu. Lui qui a déjà conclu une entente de surveillance spéciale, il veut maintenant un autre accord conçu spécialement pour lui. Les entrepreneurs au sein du Cabinet ont deux options: ils peuvent se départir de leurs avoirs ou les déposer dans une véritable fiducie sans droit de regard. Le gouvernement finira-t-il par admettre que la seule façon d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts est d'ordonner aux ministres de se départir de leurs avoirs, comme cela se fait aux États-Unis?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je prends note des recommandations du député. Je lui signale par contre qu'il devrait soumettre ce genre de suggestions au comité.

Je le répète, l'ancien ministre des Finances a respecté toutes les règles. Il s'est conduit de façon exemplaire à l'époque où il était membre du Cabinet. Le conseiller en éthique a fait état des réunions qui ont eu lieu et de leur teneur et a précisé que les réunions auxquelles il a assisté ne devraient pas nous inquiéter.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la seule raison pour laquelle l'ancien ministre des Finances a pu respecter toutes les règles, c'est que ces règles étaient truffées de trous tellement grands qu'il aurait pu faire facilement passer un de ses navires à travers. L'ancien ministre des Finances a assisté à de nombreuses séances d'information données par le conseiller en éthique des libéraux. Combien y a-t-il eu de séances? De quoi a-t-il été question? Les deux refusent de nous le dire. Le mandat du conseiller en éthique l'oblige-t-il à protéger l'aspirant premier ministre de toute situation embarrassante?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis très surpris d'entendre le député dénigrer un fonctionnaire aussi réputé que M. Wilson, qui a fait un travail remarquable ces dernières années même s'il a été saisi de questions très difficiles. J'aimerais que le député réfléchisse bien aux accusations qu'il a portées contre M. Wilson.

Seuls M. Wilson et l'ancien ministre des Finances peuvent commenter les réunions auxquelles ils ont assisté, mais il reste que nous avons eu l'assurance que, dans le cadre de ces discussions, toutes les règles ont été respectées.

* * *

● (1120)

[Français]

L'IRAK

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, hier, au Mexique, le premier ministre s'est inquiété qu'une décision unilatérale des États-Unis n'entraîne une fracture au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. En dépit de ses craintes, le premier ministre met de l'avant une date butoir, ce qui fait dire au *New York Times* de ce matin que le Canada se rapproche de Washington.

Est-ce que le ministre des Affaires étrangères peut nous expliquer en quoi le fait de proposer une date butoir pourra empêcher et la fracture au sein du Conseil de sécurité, et la guerre?

Questions orales

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre hier, il est clair que la proposition canadienne était faite précisément dans le sens d'éviter la nécessité d'une guerre. Il faut avoir de la clarté pour démontrer à Saddam Hussein qu'il faut désarmer d'ici une certaine période de temps. Il faut avoir une limite et à la fois garder les Américains et les autres au sein du Conseil de sécurité.

Je crois que notre proposition a été reçue par la communauté internationale. Dans ce sens, cela a été une contribution positive à cet égard et nous continuons notre politique pour résoudre cette question et cette crise sans avoir recours à la force.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, l'ambassadeur allemand à l'ONU a complètement mis de côté la position canadienne et la Russie ne rejette pas l'idée d'utiliser son veto contre la proposition des Américains.

Le ministre des Affaires étrangères réalise-t-il que le consensus se dessine pour la paix et qu'avec son projet de date butoir, le Canada sert finalement le camp de la guerre?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, je ne réalise pas cela et je rejette cette proposition. Comme nous avons toujours dit, la meilleure façon d'éviter la guerre dans ces circonstances est que Saddam Hussein et l'Irak comprennent bien qu'ils doivent être en conformité avec les demandes de la résolution 1441.

Notre proposition a été faite et acceptée dans ce sens. Elle est examinée par d'autres membres du Conseil de sécurité afin d'éviter le recours à la force. Nous continuons notre activité dans ce domaine.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, comme dit le ministre, on ne sait pas encore aujourd'hui qui l'a accepté, mais le mémorandum franco-allemand propose trois choses: un programme d'action clair pour les inspecteurs; des inspections renforcées; et un calendrier pour des inspections et l'évaluation.

Est-ce que ministre des Affaires étrangères peut nous dire concrètement ce qui ne convient pas au Canada dans cette proposition?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons proposé, c'est-à-dire un calendrier précis, avec certaines dates et avec des activités des inspecteurs pour que tout le monde sache exactement ce qu'il faut faire.

Toutefois, il faut reconnaître aussi qu'il y a d'autres parties que le gouvernement allemand. Il y a les Américains, les Britanniques et d'autres qui menacent d'aller en guerre sans le Conseil de sécurité. Il faut non seulement examiner la proposition allemande, mais aussi ce que nous pouvons faire pour réunir le Conseil de sécurité, et c'est cela le but de notre proposition.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères dit qu'il propose la même chose que le mémorandum franco-allemand.

Peut-il se lever, être clair et dire qu'il appuie le mémorandum franco-allemand tel que proposé?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit que les principes sont les mêmes. C'est seulement une question de savoir dans quelles limites et d'ici quelles dates les choses doivent être faites. C'est cela la crise actuelle. Certains veulent y aller immédiatement, d'autres disent qu'il faut donner plus de temps aux inspections.

Notre proposition donne une possibilité pour que les inspections soient réalisées dans un temps raisonnable afin de garder le Conseil

de sécurité uni en la matière. C'est pour cette raison que les Mexicains et les Chiliens trouvent notre proposition très attrayante. Nous continuons de travailler pour la paix avec des pays semblables.

[Traduction]

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Alors que la guerre contre l'Irak se profile à l'horizon, le sort de millions de personnes semble maintenant dépendre de deux superpuissances: le gouvernement de George Bush, d'une part, et l'opinion publique mondiale, d'autre part.

George Bush et ses faucons, dont Tony Blair, veulent la guerre. L'opinion publique mondiale s'est prononcée massivement en faveur de la paix. Le ministre peut-il nous dire de quel côté est son gouvernement: celui de la paix ou celui de la guerre?

● (1125)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, depuis que le premier ministre a rencontré le président des États-Unis, à l'automne, le gouvernement oeuvre clairement dans le cadre des Nations Unies, de façon à servir au mieux les intérêts de la paix.

Notre récente proposition va dans le même sens, car elle permettrait au Conseil de sécurité de résoudre le problème du désarmement de Saddam Hussein dans des délais satisfaisants pour toutes les puissances, non seulement les grandes puissances. Nous entendons poursuivre nos efforts en ce sens.

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, il est clair que le gouvernement fait du verbiage. Il tergiverse, il vasouille et il reste dans le vague.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement va cesser ce verbiage et prendre clairement position? Va-t-il appuyer la France et l'Allemagne, qui proposent d'augmenter le nombre d'inspecteurs et de leur laisser le temps de finir leur travail? Le ministre va-t-il, oui ou non, appuyer la position franco-allemande? Ou va-t-il continuer de faire du verbiage à n'en plus finir?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'on a accusé le NPD de verbiage il y a quelque temps; le député sait donc de quoi il parle.

Nous ne faisons pas du verbiage. Nous appuyons clairement le processus d'inspection. Nous appuyons M. Blix et sommes en faveur d'un processus d'inspection clair et crédible, appliqué sous l'égide des Nations Unies. Tous les Canadiens et tous les pays le comprennent, et je déplore que l'opposition en soit incapable.

Nous ne faisons pas du verbiage. Au contraire, nous avons adopté une position claire, et nous entendons la maintenir dans l'intérêt de la paix.

L'ÉTHIQUE

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le conseiller en éthique a tenu le rôle d'adjoint à l'agenda auprès du député de LaSalle—Émard. Toutefois, en vertu de la loi, à tout le moins dans sa forme actuelle, le conseiller en éthique relève directement du premier ministre. Le code précise que le premier ministre a la responsabilité de veiller à ce que ses ministres respectent les dispositions qu'il renferme.

Le député de LaSalle—Émard a tenu des rencontres régulières avec sa gigantesque société de transport maritime.

Le conseiller en éthique a-t-il fourni au premier ministre des exposés réguliers et détaillés de ces rencontres? S'il ne l'a pas fait, comment le premier ministre a-t-il respecté son obligation personnelle d'assurer l'application de...

Le vice-président: L'honorable ministre des Transports a la parole.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les discussions entre l'ancien ministre des Finances et M. Wilson, le conseiller en éthique, étaient d'ordre privé. Personne n'a le droit d'en connaître la teneur à moins que l'une de ces deux personnes ne rende l'information publique et ne parle de ce processus.

Le premier ministre a mis en place un code de déontologie fondé sur un code de conduite élaboré par le gouvernement dont le très honorable député faisait partie et sur les recommandations du Comité Parker. Toutes les règles ont été suivies.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre sait que cette dernière affirmation est fautive. Toutefois, s'il estime qu'elle est vraie, il pourrait toujours déposer à la Chambre des communes les documents qui en prouvent la véracité.

J'ai une question pour le ministre des Affaires étrangères.

Selon la *New York Times* de ce matin, le Pentagone établit des plans d'urgence en prévision d'une attaque que pourraient lancer les Américains contre des centrales nucléaires situées en Corée du Nord.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il confirmer que le gouvernement du Canada possède l'information à cet effet? Peut-il dire si le gouvernement du Canada est au courant de semblables plans? Peut-il préciser quelle sera la position du Canada?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis au courant de l'information évoquée par le très honorable député, mais je n'ai pu en confirmer la véracité auprès du gouvernement des États-Unis. Toutefois, je peux donner à l'honorable député l'assurance que la situation en Corée du Nord demeure bien sûr pour nous une préoccupation.

J'ai eu hier soir une longue conversation avec le ministre des Affaires étrangères de la Chine. Nous avons notamment cherché à déterminer la façon dont la collectivité internationale peut amener les États-Unis et la Corée du Nord à se rapprocher, et la façon dont nous pourrions désamorcer cette situation. J'ai de la difficulté à croire que les États-Unis envisagent quelque intervention que ce soit qui perturberait le délicat équilibre dans cette région, mais nous continuerons de collaborer avec toutes les parties afin de veiller à ce que la crise soit désamorcée pacifiquement.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre reviendra bientôt du Mexique. Nul doute qu'il aura le visage tout rouge, mais ce ne sera probablement pas à cause d'un coup de soleil. Il devrait être rouge de honte à cause de l'écrasement du Sea King d'hier.

Le premier ministre et le gouvernement libéral ont mis la vie de Canadiens en danger en annulant, il y a 10 ans, le contrat d'achat d'EH-101 et en retardant l'achat d'hélicoptères Maritime. Nous sommes maintenant la honte du monde entier parce que nos alliés ne peuvent pas se fier à nos appareils vieux de 40 ans.

Pourquoi le premier ministre cherche-t-il toujours à sauver la face plutôt qu'à sauver des vies?

• (1130)

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le projet d'achat d'hélicoptères Maritime est une priorité pour le ministre de la Défense nationale et le gouvernement. Nous avons dit que notre objectif est d'obtenir le meilleur appareil possible, le plus rapidement possible.

Alléguer outrageusement que les appareils ne seraient pas sûrs, ce qui est complètement faux, n'est pas de nature à renforcer la confiance des membres des Forces canadiennes. Nous n'envoyons jamais en mission des appareils qui ne sont pas sûrs.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Alliance canadienne): La confiance de nos militaires est certainement minée, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire dit que c'est une priorité pour le gouvernement. Ce l'est sûrement, mais c'est une priorité qui vient pathétiquement après une foule d'autres.

Cette semaine, le ministre de la Défense a dit qu'il ne pouvait pas obtenir de nouveaux hélicoptères de remplacement sur un simple claquement de doigts. Or, il n'a fallu que quelques jours pour obtenir un luxueux jet Challenger pour le premier ministre et ses potes. Le tout s'est fait sans appel d'offres.

Nous apprenons maintenant que la frégate NCSM *Fredericton* est en route pour remplacer le NCSM *Iroquois* même si le premier ministre a déclaré il n'y a pas si longtemps que ce type d'embarcation était trop petite pour servir de navire de commandement. Le gouvernement est incompetent.

Pourquoi nos troupes doivent-elles attendre des années avant d'obtenir ce dont elles ont besoin, alors qu'il suffit de quelques jours pour que le premier ministre ait ce qu'il veut?

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la députée ne propose sûrement pas que l'achat d'hélicoptères Maritime se fasse sans appel d'offres.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, hier, la Chambre des communes a débattu une motion parrainée par le Bloc québécois, demandant au gouvernement fédéral de ratifier le Protocole de Cartagena sur la biosécurité dans les plus brefs délais.

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous indiquer si son gouvernement compte ratifier le protocole en conformité avec le principe de précaution, lequel il a lui-même accepté en 1992?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement étudie l'accord de Cartagena. En ce moment, nous discutons avec les agriculteurs, qui ont certaines inquiétudes. Nous tenons à prendre une décision éclairée et à collaborer avec les groupes intéressés, dont les agriculteurs. Nous nous efforçons par d'autres moyens de nous conformer aux principes de cet accord, et nous poursuivrons notre travail en ce sens.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le 27 janvier 2000, le ministre de l'Environnement affirmait qu'il croyait, et je cite: «[...] qu'un protocole rigoureux sur la biosécurité dans le cadre de la Convention sur la biodiversité est dans l'intérêt de toutes les nations.»

Est-ce que le ministre de l'Environnement peut nous dire ce qui a changé en trois ans, et pourquoi il ne prend pas l'engagement de joindre la liste des 44 pays ayant ratifié le Protocole de Cartagena?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur les principes exposés dans l'accord de Cartagena sur la biosécurité. Nous devons consulter les agriculteurs et connaître leur opinion. Rien n'a changé. Nous travaillons également sur un accord bilatéral en vue de nous conformer à ces principes.

Je suis persuadé que le député souhaite que nous tenions compte de l'opinion et des inquiétudes des agriculteurs et que nous poursuivions notre travail avec eux. Nous appuyons sans réserve les principes de l'accord de Cartagena, et notre position n'a pas changé.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la candidate à la direction du Parti libéral, la ministre du Patrimoine canadien a environ un milliard de dollars par année à consacrer à ses projets favoris. L'un de ces projets, c'est le NCSM *Haida*, qui doit se retrouver dans le port de Hamilton comme musée flottant. Mais, ô surprise, CSE Marine Services Inc., filiale de la Société maritime CSL Inc., a décroché le contrat.

La ministre du Patrimoine peut-elle expliquer pourquoi elle verse de l'argent à l'empire de l'ancien ministre des Finances, dont la fiducie n'est pas tellement sans droit de regard?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le départ du NCSM *Haida* de Toronto pour Hamilton était prévu pour l'aménagement d'un parc au bord de l'eau et d'installations marines dans le port de Hamilton. Patrimoine canadien a accordé des fonds pour la restauration. Quant à savoir qui a obtenu le contrat, il s'agit d'entreprises privées, que ce soit CSL ou une autre, et elles doivent se soumettre au processus des appels d'offres.

* * *

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE CANADA

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en octobre 1997, Partenariat technologique Canada a accordé près de 9 millions de dollars à Western Star Trucks. À l'époque, on a justifié cette dépense en disant que plus de 1 000 emplois seraient créés au Canada sur une période

de 10 ans. En juin dernier, Western Star Trucks a transféré ses activités de fabrication et d'ingénierie, son service à la clientèle, ses opérations et son personnel à Portland, en Oregon.

Le ministre de l'Industrie peut-il expliquer pourquoi l'argent des contribuables sert à subventionner le transfert d'emplois canadiens aux États-Unis?

• (1135)

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, Partenariat technologique Canada est un programme qui nous permet d'aider les sociétés canadiennes à livrer concurrence sur les marchés mondiaux. Nous y avons investi 2 milliards de dollars et 8 milliards proviennent du secteur privé. Le secteur privé a fourni des fonds qui ont permis de créer plus de 38 000 emplois au Canada.

Cela nous permet de concurrencer tous les autres pays du monde qui exercent des activités de ce genre pour encourager la recherche et le développement dans leur économie. Le député devrait savoir que ce programme est essentiel à la croissance économique.

* * *

[Français]

LES TAXES

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, dans son budget, le ministre des Finances a annoncé son intention de modifier rétroactivement les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise concernant le transport scolaire.

Pire encore, le ministre pourra établir une nouvelle cotisation pour les commissions scolaires, et ce, malgré toutes les décisions rendues par les tribunaux après le 21 décembre 2001.

Le ministre convient-il que la modification qu'il propose vise carrément à casser des jugements donnant raison à des commissions scolaires sur la question du remboursement de la TPS pour le transport scolaire?

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, le député sait que, le 21 décembre 2001, en réponse à une décision de la Cour d'appel fédérale, le gouvernement a annoncé un projet de modification de la TPS pour expliquer que les services de transport scolaire seraient toujours une activité exemptée pour laquelle les commissions scolaires auraient droit à un remboursement de taxe de 68 p. 100, et non à un crédit de taxe sur les intrants de 100 p. 100.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le ministre est-il conscient que cette mesure rétroactive constitue un accroc extrêmement grave à la règle de droit et à l'autorité de la chose jugée, ce qui constitue probablement un précédent dans le parlementarisme canadien?

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir que, si les commissions scolaires n'ont droit qu'à un remboursement de 68 p. 100, elles n'ont manifestement pas droit à un remboursement de 100 p. 100. Cela est conforme à l'annonce qui réaffirme la politique de longue date que la TPS a appliquée depuis l'adoption de cette taxe. La politique du gouvernement n'a pas été modifiée dans ce cas particulier.

L'AGRICULTURE

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au cours des dernières années, les agriculteurs canadiens ont été aux prises avec des inondations, une sécheresse, une invasion de sauterelles, le Congrès américain et un gouvernement libéral tout à fait insensible à leur sort.

Voilà maintenant que le ministre, avec son Cadre stratégique pour l'agriculture, s'attend à ce que les agriculteurs versent un dépôt initial de 3 milliards de dollars pour s'assurer une protection adéquate.

Ma question est simple. Où, selon lui, les agriculteurs canadiens déjà à court d'argent vont-ils trouver cette somme?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé un programme d'aide aux agriculteurs canadiens d'une valeur de 5,3 milliards de dollars.

C'est une somme considérable que nous consacrons pour venir en aide aux agriculteurs. Les députés de l'Alliance canadienne disent qu'on ne devrait pas aider ni subventionner nos agriculteurs. Ils devraient féliciter le ministre pour le bon travail qu'il accomplit depuis bien des années.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en appliquant à toute l'industrie agricole son Cadre stratégique pour l'agriculture, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire tente de mettre en place une approche universelle qui ne pourra pas régler les problèmes différents auxquels font face les diverses régions au Canada. La réduction graduelle du financement du fédéral dans les programmes complémentaires rendra inefficace la protection dont jouissent les agriculteurs.

Le ministre croit-il qu'il est juste de retirer de l'argent de programmes qui profitent aux agriculteurs?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, nous n'abolissons aucun programme. En fait, nous avons établi une nouvelle structure pour améliorer les programmes. Nous traversons actuellement une période de transition menant à des programmes améliorés qui assureront une meilleure protection. Cette période s'étendra sur les trois prochaines années. La députée aurait dû en tenir compte avant de poser sa question.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants.

En 1917, le Canada a trouvé son identité nationale dans la bataille de Vimy. Aujourd'hui, le Monument commémoratif du Canada à Vimy est en très mauvais état.

Le ministre peut-il dire aujourd'hui à la Chambre ce que le gouvernement fait pour remédier à la situation?

• (1140)

M. Ivan Grose (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le Monument commémoratif à Vimy, qui honore les Canadiens qui ont donné leur vie au cours de cette importante bataille de la Première Guerre mondiale, est parmi les sites historiques les plus importants du Canada.

Je suis heureux d'informer la Chambre que le ministre des Anciens combattants et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux ont récemment annoncé l'octroi d'un contrat de 1,8

Questions orales

million de dollars pour des services d'architectes et d'ingénieurs en vue de la restauration du monument. Cela fait partie d'un projet de restauration et de remise en état des monuments commémoratifs et des sites de champ de bataille de la Première Guerre mondiale, qui sont au nombre de 12 en sus de celui-ci.

Si vous me le permettez, j'ajouterai quelque chose que j'ai entendu hier à l'Association de défense du Canada, à savoir que nos soldats étaient partis à l'assaut de cette crête...

Le vice-président: L'hon. député de Windsor—St. Clair a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Monsieur le Président, nous continuons d'entendre parler de nombreux cas de profilage racial à la frontière et dans nos aéroports.

L'an dernier, le ministre des Affaires étrangères a dit aux Canadiens qu'il avait l'assurance de Colin Powell et du procureur général des États-Unis que ce pays mettrait fin au profilage racial systémique. Eh bien ce n'est pas vrai. Récemment, à l'aéroport de Toronto, un agent de douane et son superviseur ont dit à un citoyen canadien que les binationaux originaires de certains pays devaient être enregistrés, que c'était la loi et qu'il devait s'y conformer.

Est-ce que le gouvernement va émettre un avertissement aux voyageurs...

Le vice-président: L'hon. ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'hésiterais certainement à faire émettre un avertissement aux voyageurs sur la base d'un seul incident, aussi malheureux soit-il. Nous ne cessons de signaler les affaires de ce genre aux autorités américaines.

Tant l'ambassadeur que le secrétaire Powell lui-même m'ont assuré que les autorités américaines ne pratiquaient pas le genre de profilage décrit par le député dans sa question, mais qu'il y avait d'autres facteurs dont elles pouvaient tenir compte quand elles décidaient d'admettre ou non certaines personnes aux États-Unis. On peut porter cette affaire à leur attention; quoi qu'il en soit, nous continuerons à travailler en collaboration avec les États-Unis pour éliminer ce genre de...

Le vice-président: Le député de Palliser a la parole.

* * *

LA SANTÉ

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, il n'y a encore aucune reddition de comptes dans le dernier accord sur la santé et des fonds publics continuent de financer la privatisation des soins de santé. En fait, à la page 37 du guide d'impôt sur le revenu de cette année, des dépenses peuvent maintenant être réclamées pour un séjour dans un hôpital privé autorisé.

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous expliquer pourquoi, au lieu d'affecter toute la somme de 1,5 milliard de dollars à de l'équipement destiné à poser des diagnostics comme des tomodensitogrammes et des appareils d'imagerie par résonance magnétique, les contribuables fédéraux vont presque certainement finir par payer davantage de machines à glace, d'appareils de nettoyage des parquets, de camions de livraison, de machines à coudre et de tondeuses pour certaines provinces?

Questions orales

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, dans le dernier accord conclu avec les provinces, on s'est entendu pour établir des règles de reddition de comptes beaucoup plus strictes que dans le passé. Nous sommes persuadés qu'en fin de compte, la grande annonce voulant que nous ayons de l'équipement sera bonne pour tous les Canadiens.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, hier, le solliciteur général a confirmé que la GRC avait effectué une enquête au sujet des accusations de trahison portées contre le chef de l'opposition du Zimbabwe. Ces accusations pourraient conduire à la peine de mort. Le solliciteur général a également confirmé que l'information avait été transmise au ministère des Affaires étrangères, mais il n'a pas confirmé que cette information essentielle avait été envoyée au Zimbabwe.

Le solliciteur général va-t-il s'engager à envoyer cette information à l'avocat de la défense de l'intéressé au Zimbabwe comme il le ferait si ce procès se déroulait au Canada?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait savoir, et j'ai vérifié auprès du ministère ce matin, que ces documents ont été transmis à notre ministère ce mois-ci. Le 20 février, ils ont été envoyés à notre haut-commissaire au Zimbabwe afin qu'ils soient remis à l'avocat de la défense de l'accusé. Nous avons fourni à l'accusé tous les renseignements que nous pouvions aux termes de la loi canadienne. Nous les lui avons fait parvenir.

Nous sommes certes sympathiques à la cause de l'accusé. Nous ne sommes pas d'accord avec cette poursuite et nous ferons tout en notre pouvoir pour aider à la défense du chef de l'opposition du Zimbabwe.

* * *

LES MÉDICAMENTS ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, il est rapporté récemment dans la presse que le Bureau de lutte contre l'évasion fiscale du ministère du Revenu du Québec se prépare à lancer une enquête au sujet des allégations concernant le versement de primes aux pharmaciens québécois par les fabricants de médicaments génériques. Ces reportages révèlent que de telles pratiques, qui pourraient bien maintenir le prix des médicaments à des prix inutilement élevés, pourraient avoir cours aux quatre coins du Canada.

La ministre du Revenu peut-elle dire à la Chambre si son ministère est au courant du dossier et si elle envisage de suivre l'exemple du Québec et de lancer sa propre enquête?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux formuler de commentaires sur des cas particuliers, mais je peux assurer au député que nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et que des mesures sont engagées dès que des preuves concernant des activités illégales ou inconvenantes sont fournies.

● (1145)

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Revenu national a affirmé que les pertes totales attribuables aux fraudes en matière de TPS identifiées jusqu'à maintenant s'élevaient à 60 millions de dollars. Voyons un peu. Elle a dit que des pertes de 25 millions avaient déjà été confirmées et que les causes actuellement à l'étude par les tribunaux étaient évaluées à environ 75 millions de dollars. Selon mes calculs, cela fait 100 millions de dollars. Il est donc clair que la ministre ne connaît pas les chiffres réels ou qu'elle a peur de dire aux Canadiens combien d'argent a réellement été volé.

Quand la ministre cessera-t-elle d'avoir recours à des artifices comptables et présentera-t-elle des chiffres réels au Parlement et aux Canadiens?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais préciser au député d'en face que tout ce que j'ai dit à la Chambre était rigoureusement exact. Je comparaitrai devant le comité à la fin du mois de mars où je pourrai expliquer plus en détail, d'une façon qui lui permettra peut-être de comprendre mieux, la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis que le Parti progressiste-conservateur a créé la TPS.

Nous avons perçu plus de 500 milliards de dollars. Comme je lui ai dit, jusqu'à maintenant, des fraudes s'élevant à 60 millions de dollars ont été confirmées par les tribunaux.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous avons déjà entendu ce genre de discours. Pendant des années, le gouvernement a caché au Parlement le coût réel du registre des armes à feu.

La ministre du Revenu national semble croire que ce que les Canadiens ne savent pas ne peut pas faire de mal aux libéraux. La ministre pourrait-elle faire part au Parlement des coûts réels attribuables à la fraude en matière de TPS avant de comparaître devant le Comité des comptes publics?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comprenez-moi bien. J'ai dit aux députés d'en face que l'on ne peut parler de fraude avant que les tribunaux confirment qu'il s'agit bien de fraude. Ce sont les chiffres que j'ai donnés à la Chambre. Je suis remontée jusqu'en 1991. Je leur demande donc de me fournir des chiffres qui pourraient prouver que ces fraudes pourraient atteindre le milliard de dollars. Rien ne nous permet de croire que ce pourrait être le cas.

On a déjà recueilli 550 milliards de dollars à ce chapitre et, jusqu'à maintenant, les tribunaux ont établi que les fraudes en matière de TPS avaient entraîné des pertes totales de 60 millions de dollars, ce qui est, j'en conviens, beaucoup d'argent.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, chaque fois que nous soulevons le problème du prix de l'huile à chauffage, le ministre de l'Industrie nous répète qu'il ne peut intervenir parce qu'il respecte les champs de compétence des provinces.

Peut-on savoir en quoi la situation est différente du mois d'octobre 2000, où le gouvernement est intervenu en annonçant l'envoi d'un chèque à tout le monde? Est-ce le fait que le mazout coûtait 10¢ de moins le litre, ou est-ce parce qu'on était à la veille d'une élection?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, des réductions d'impôt de 100 milliards de dollars ont été consenties aux Canadiens, ce qui représente les plus importantes réductions jamais accordées dans toute l'histoire du Canada. Cela se traduit par un allègement fiscal moyen d'environ 27 p. 100 pour les familles canadiennes.

Ce ne sont peut-être pas de bonnes nouvelles pour les députés de l'opposition, mais ce sont de très bonnes nouvelles pour les Canadiens.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, au lieu de faire de l'ironie dans ce dossier, je pense que le ministre doit prendre ses responsabilités et exiger une enquête du Bureau de la concurrence, sinon nous serons obligés de constater que le ministre se moque de la population. Laquelle de ces deux options le ministre va-t-il choisir?

L'hon. Allan Rock (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le Bureau de la concurrence a mené, il y a 18 mois, une enquête en détail. Ils ont conclu qu'il n'y a pas collusion entre les pétroliers. Dans les semaines qui viennent, le Comité permanent de l'industrie de la Chambre va procéder à une enquête sur ce même sujet. Entre-temps, si le député veut avoir un contrôle sur le prix au détail, c'est aux provinces de le faire.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avec la perspective d'une guerre, la menace d'une épidémie de variole n'a jamais été aussi grande, et voilà pourquoi les États-Unis mettent énergiquement en oeuvre leurs programmes de vaccination.

Il semblerait que notre gouvernement n'a pas encore commandé les 10 millions de nouvelles doses nécessaires ni conclu d'accord à ce sujet. J'ai une question toute simple. Quand l'accord sera-t-il signé et quand la première commande sera-t-elle remplie?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le ministère que je dirige est chargé de l'achat du vaccin. Effectivement, le gouvernement se procurera auprès d'un fournisseur canadien 10 millions de doses de vaccin contre la variole, doses qui serviront en cas d'urgence. Le contrat comprendra aussi des dispositions permettant l'acquisition de doses supplémentaires si c'est nécessaire; les négociations à cet égard sont en cours.

* * *

● (1150)

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est inacceptable que le gouvernement tergiverse comme il le fait depuis octobre dernier. En octobre, le Canada a eu la possibilité de parler au nom de la population opprimée en Iran.

Nous n'avons rien dit aux représentants du régime qui enterre les femmes jusqu'au cou et qui les lapide à mort ni rien mentionné à ce

sujet. Une autre échéance approche en mars, alors que la Commission des droits de l'homme se réunira de nouveau à Genève.

Quel message le gouvernement a-t-il l'intention de transmettre à Genève, au nom des Canadiens indignés, pour mettre un terme aux atrocités perpétrées contre le peuple iranien?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi je trouve horribles et inacceptables dans un pays au comportement civilisé les événements décrits par la députée. Nous avons porté ces questions à l'attention du gouvernement iranien. Nous continuerons de soulever ces questions au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, comme nous l'avons fait dans le passé.

Je puis donner à la Chambre et à la députée l'assurance que, lorsque nous rencontrons nos homologues iraniens, si nous avons des discussions avec eux, nous leur faisons part de nos préoccupations relatives aux droits de la personne. Notre gouvernement fait activement valoir ces préoccupations. Nous croyons fermement qu'il est utile de soulever ces questions internationalement et bilatéralement auprès des représentants iraniens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans un rapport qu'elle a publié récemment, la commissaire à l'environnement affirme qu'il y a littéralement des milliers de sites fédéraux contaminés dans tout le Canada.

Le ministre peut-il nous dire quand des mesures seront prises dans ce dossier? Son ministère a-t-il eu la chance d'examiner la question et que peut-il nous dire aujourd'hui?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la commissaire à l'environnement a effectivement publié un rapport sur les sites contaminés. Or, pour réagir en partie à cela, le budget prévoit 175 millions de dollars sur deux ans, ce qui prouve notre détermination à résoudre le problème. Cette somme s'ajoute aux 100 millions de dollars qui sont déjà investis chaque année dans ce dossier.

Je peux dire à la Chambre que le vice-premier ministre a annoncé aujourd'hui à Sydney, en Nouvelle-Écosse, que le gouvernement fédéral contribuera financièrement au nettoyage des étangs bitumeux de Sydney et cela, à hauteur de la part fédérale.

* * *

LE CRIME ORGANISÉ

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, Statistique Canada rapporte que le nombre des vols de voiture augmente depuis des années. Ces vols coûtent chaque année au moins 600 millions de dollars aux Canadiens.

Les forces policières et les tribunaux ont besoin qu'on les aide à arrêter et à poursuivre les réseaux organisés de vol de véhicules. Le Code criminel ne mentionne pas spécifiquement les numéros d'identification de véhicules. Cela constitue une énorme échappatoire dont profite le crime organisé. Le traquage du numéro d'identification d'un véhicule doit devenir une infraction criminelle. C'est ce que les forces policières disent depuis des années.

Le ministre de la Justice est-t-il seulement au courant de l'existence de cette échappatoire et quand compte-t-il la supprimer?

Questions orales

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Comme le sait pertinemment le député, monsieur le Président, nous sommes en communication avec des représentants de tous les ministères provinciaux de la Justice du Canada en ce qui concerne le Code criminel.

Le député n'ignore pas non plus que nous projetons de réformer le Code criminel. Nous procéderons évidemment par étapes. Chaque fois que surgit un problème lié au Code criminel, nous en parlons à nos conférences fédérales-provinciales. Nous ferons donc la même chose dans ce cas-ci.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon les dernières prévisions de dépenses, le programme canadien des armes à feu englobera 21,5 millions de dollars de plus pour les besoins d'un nouveau système informatique. Cette somme s'ajoute aux 35 millions de dollars qu'a coûté un contrat passé avec Le groupe CGI inc. pour un nouveau système standard. Le ministère de la Justice a déjà versé 400 millions de dollars pour la base de données EDS, qu'il a modifiée quelque 12 000 fois avant de décider de s'en défaire.

Est-ce que la firme EDS a été la concurrente de CGI dans le cadre d'un processus d'appel d'offres public pour ce nouveau système standard?

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne comprends tout simplement pas pourquoi les questions continuent de fuser au sujet du contrôle des armes à feu. Premièrement, les députés devraient écouter les Canadiens. Des sondages récents indiquent exactement le point de vue des Canadiens, à savoir qu'ils appuient fermement le programme de contrôle des armes à feu que nous avons instauré en 1995.

Les députés devraient aussi prendre connaissance des statistiques. Ils devraient écouter ce que les intervenants ont dit ces derniers jours. Toutefois, lorsqu'un de leurs collègues, comme le député de Yorkton—Melville, dit que le contrôle des armes à feu entraînera une hausse de la criminalité, des blessures et des décès, il est évident que nous ne pouvons appuyer...

Le vice-président: Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, les médias ont fait état, ces derniers jours, du cas de Simon Chevarie-Dudemaine, un jeune Varennois de 17 ans, incarcéré au New Jersey depuis plus de deux ans, loin de ses proches et dans un environnement linguistique et culturel qui lui est totalement étranger. Il a déjà purgé plus de la moitié de sa peine aux États-Unis et aurait déjà pu faire l'objet d'une libération conditionnelle ou, à tout le moins, d'un transfert dans une prison canadienne.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il faire le point sur les démarches que poursuit le gouvernement, tant au Canada qu'aux États-Unis, afin de permettre à ce jeune de rentrer le plus rapidement possible auprès des siens?

●(1155)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais remercier le député de sa question et de son intérêt pour le bien-être du jeune M. Chevarie-Dudemaine et sa famille. Sa situation est évidemment très difficile. Nous compatissons beaucoup avec sa situation. Nous avons fait notre travail en le visitant et en permettant l'accès consulaire à ce jeune détenu.

Mais je dois signaler que le processus de transfert de détenus entre le Canada et les États-Unis est entièrement géré par le Service correctionnel canadien. Du côté américain, la décision ultime appartient au gouverneur du New Jersey. Nous allons travailler ensemble pour...

Le vice-président: L'honorable député de Skeena a la parole.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au ministre de l'Environnement pourquoi il est aussi réticent à l'égard de la prospection pétrolière et gazière au large de la Colombie-Britannique.

Le ministre ne sait-il pas que l'industrie du pétrole et du gaz est florissante un peu partout dans le monde, de l'Alaska à la Californie, qu'il s'agisse du projet d'Hibernia, ou de celui d'Aberdeen, en Norvège? Des observations entendues la semaine dernière à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique prouvent clairement que le ministre a perdu toute crédibilité auprès du gouvernement libéral de la province.

Pourquoi refuse-t-il de reconnaître qu'il est le principal obstacle au développement de la Colombie-Britannique et qu'il devrait tirer sa révérence?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement agit selon le principe, qui lui est cher, de ne pas s'engager dans des projets industriels, la prospection pétrolière et gazière en l'occurrence, avant d'avoir étudié de façon appropriée les incidences sociales, économiques et environnementales de ces projets.

Ce n'est pas que nous disions non au développement. Nous disons simplement que, avant de se lancer dans le développement, il convient d'en évaluer les avantages et les coûts sur le plan environnemental. Je ne demande qu'une chose, et c'est que nous procédions à une évaluation appropriée de l'impact potentiel de cette industrie sur l'environnement de la côte ouest.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et elle fait suite à certains reportages réalisés en Colombie-Britannique. L'élevage de salmonidés expose les saumons sauvages à de graves infestations de poux du poisson qui entraînent une chute radicale du nombre de saumons roses.

Le ministre compte-t-il établir des règles très strictes pour interdire la déplorable culture du saumon en cages de filets, source de toutes ces flambées d'infestations de poux du poisson, et pour interdire le recours aux pesticides?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et de l'intérêt qu'il porte à la protection des stocks de saumons sauvages. Nous nous penchons très sérieusement sur ce dossier étant donné les problèmes signalés dernièrement dans l'archipel de Broughton.

Nous avons élaboré un programme en cinq points pour étudier la question afin de bien comprendre si problème des poux du saumon est aggravé par l'aquaculture dans ces régions, et de veiller à minimiser les risques. Nous croyons pouvoir sauvegarder à la fois l'industrie de l'aquaculture et la ressource que représentent les saumons sauvages. Il importe avant tout d'accorder la priorité à cette ressource.

* * *

[Français]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, dimanche, faisant fi de toute compassion, Immigration Canada expulsera Fatima Marhoul vers le Maroc, son pays d'origine où elle risque une sévère peine d'emprisonnement, puisque la demande de résidence permanente qu'elle a effectuée au Canada constitue une insulte à la monarchie marocaine.

Sachant aussi que Fatima Marhoul a été honteusement exploitée pendant 10 ans au Canada comme domestique, le ministre de l'Immigration ne considère-t-il pas qu'il devrait faire preuve d'humanité à son égard et renoncer immédiatement à la procédure d'expulsion avant qu'il ne soit trop tard?

[Traduction]

M. Sarkis Assadourian (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait très bien que nous ne pouvons commenter des cas précis à la Chambre. Cependant, je tiens à indiquer à la députée que ses informations diffèrent de celles du ministère. Nous devons nous assurer que l'étude de cette cause se déroulera de manière adéquate pour que nous puissions prendre une décision appropriée, à la fois pour le gouvernement et pour la personne en cause.

* * *

LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que l'ex-député de Cap-Breton, David Dingwall, a été nommé président de la Monnaie Royale du Canada, poste qui vient avec un salaire de \$250 000 par année, une voiture et un chauffeur. C'est un joli cadeau que le premier ministre fait là à son ancien ministre de la Santé que les habitants du Cap-Breton n'ont pas voulu réélire et qui a été l'instigateur de coupes s'élevant à des milliards de dollars dans les services de santé, coupes qui ont laissé notre système de soins de santé dans l'état dans lequel il se trouve aujourd'hui.

S'agit-il de la première d'une longue liste d'affectations politiques que le premier ministre va faire pour remercier de loyaux partisans libéraux, ou celui-ci va-t-il accepter que ce genre de nominations s'effectue dans le cadre d'un processus public?

• (1200)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, personne, à mon avis, n'est plus qualifié pour occuper le poste de président de la Monnaie que l'ancien

Recours au Règlement

ministre, qui a aussi été ministre des Travaux publics et qui connaît la Monnaie; il a une bonne connaissance des dossiers et de la commercialisation de ses produits dans le monde entier.

J'aurais pensé que la députée, qui est Néo-Écossaise, se serait réjouie du fait fait que le conseil de la Monnaie royale du Canada a choisi quelqu'un de sa province, et du Cap-Breton en plus. Le nouveau président s'acquittera de ses fonctions avec distinction.

* * *

LE ZIMBABWE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, le 18 février dernier, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a demandé si le Canada s'opposerait à la réintégration du Zimbabwe au sein du Commonwealth. Le ministre des Affaires étrangères a parlé de la position de l'Afrique du Sud, du Nigéria et de plusieurs autres pays, mais il n'a pas précisé celle du Canada.

Le ministre peut-il nous dire quelle est la position de notre pays et confirmer que le Canada s'opposera à la réintégration du Zimbabwe au sein du Commonwealth?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous collaborons étroitement avec le secrétariat du Commonwealth, en particulier le secrétaire général de l'organisation, le très honorable Donald McKinnon, et avec les membres de la troïka, pour voir s'il est possible de résoudre cette affaire par l'intermédiaire de la troïka.

Nous reconnaissons que la conduite actuelle du Zimbabwe et du président Mugabe est tout à fait incompatible avec les obligations de ce pays en tant que membre du Commonwealth. Nous préférons cependant passer par les instances du Commonwealth avant de prendre des décisions claires sur la ligne de conduite à adopter lors de la rencontre des chefs du Commonwealth, au cours de laquelle la question sera examinée.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt pendant la période des questions, le député de Calgary-Centre m'a accusé d'avoir faussement dit, en réponse à l'une de ses questions, que les lignes directrices sur les conflits d'intérêts provenaient de la commission Parker et de l'ancien gouvernement Mulroney, dont il était membre.

Il m'a mis au défi de déposer les documents sur le Bureau pour prouver le bien-fondé de ma réponse. Ce ne sera pas nécessaire. La chose a été confirmée par M. Mulroney lui-même dans un document publié cette semaine, où il dit croire qu'un accord de gestion sans droit de regard a peut-être été utilisé à l'égard d'un fonctionnaire qui s'occupait du dossier de l'accord de libre-échange.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre des Transports doit savoir qu'il existe une différence énorme entre une déclaration, faite à l'extérieur de la Chambre, selon laquelle une chose a pu se produire, et le document, que j'ai demandé, qui confirme la chose.

Si le ministre des Transports croit avoir en sa possession un document qui lui donne raison, il ne devrait pas s'en remettre à un témoignage provenant de l'extérieur de la Chambre. Il devrait plutôt avoir le courage de déposer le document sur le Bureau.

Recours au Règlement

Le vice-président: Cette divergence d'opinions me semble constituer un élément du débat plutôt qu'un sujet de rappel au Règlement.

J'ai un avis de question de privilège du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une nouvelle question de privilège. J'interviens au sujet d'une question qui a été soulevée hier à la Chambre. Hier, je me suis engagé à y répondre dans les plus brefs délais, c'est à dire aujourd'hui.

Hier, le député de St. Albert a soulevé la question de privilège pour obtenir des détails sur le financement du programme de contrôle des armes à feu, qui figure dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Le ministère de la Justice demandait un total de 77,5 millions de dollars dans le Budget supplémentaire des dépenses. De cette somme, 59,4 millions de dollars ont été demandés à l'appui du Programme canadien de contrôle des armes à feu, dont 50,5 millions de dollars sont couverts par le crédit 1 de la Justice au titre des dépenses de fonctionnement et 8,8 millions de dollars sont couverts par le crédit 5 au titre des contributions. Les 18 millions de dollars restants sont destinés à quatre postes supplémentaires, à savoir: fonds supplémentaires—ce poste est marqué d'une astérisque sur laquelle je reviendrai dans un moment—pour répondre aux principaux besoins de fonctionnement, 16,4 millions de dollars; initiatives liées à la sécurité publique et aux mesures antiterroristes, 0,4 million de dollars; coûts de fonctionnement supplémentaires, 1 million de dollars, et partenariat avec des organismes bénévoles, 0,2 million de dollars.

Quant à l'utilisation par le ministère de la Justice, comme il a été prétendu hier, du crédit 5 du Conseil du Trésor, qui figure à la partie B du Budget supplémentaire des dépenses pour 2002-2003, le député de St. Albert a également demandé si le crédit 5 du Conseil du Trésor avait servi au financement du programme de contrôle des armes à feu. Comme je l'ai dit hier, et je suis prêt à donner des détails maintenant, la réponse est non.

Comme je l'ai dit hier, 14 millions de dollars, prévus au crédit 5 du Conseil du Trésor, ont servi à couvrir les frais juridiques et judiciaires associés à la charge de travail accrue liée aux poursuites concernant les drogues. Quand le ministre comparaitra devant le comité, il pourra en donner le détail. C'est la coutume. Le reste a servi à financer des poursuites judiciaires concernant les autochtones.

L'astérisque qui figure dans le Budget supplémentaire des dépenses indique que le ministre de la Justice a demandé à avoir accès au crédit 5 au titre de ce poste seulement. Le ministère utilisera cette avance temporaire uniquement à cette fin.

Il convient de souligner que toutes les dépenses ministérielles, qu'elles figurent dans le Budget des dépenses principal ou dans le Budget supplémentaire des dépenses, sont approuvées par le Parlement et font l'objet d'un rapport dans les comptes publics, ce qui bien entendu est la méthode ultime de vérification. Elles sont en outre étudiées plus tard, comme nous le savons, et vérifiées par le bureau du vérificateur général.

Je suis heureux de communiquer ces renseignements à la Chambre. J'espère que cela aidera la présidence à décider si oui ou non il a été porté atteinte aux privilèges; nous maintenons, bien entendu, que ce n'est pas le cas.

●(1205)

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je pense que le leader parlementaire du gouvernement tente simplement d'esquiver la question.

Ma question de privilège portait sur le fait qu'il a donné de l'information, information qu'il a répétée en partie aujourd'hui, qui ne figure pas dans le Budget principal des dépenses de 2003-2004 et qui a été divulguée par le porte-parole du ministère de la Justice à l'extérieur de la Chambre au public en général. Cette personne a dit que la Chambre serait informée à ce sujet lorsque les plans et priorités, la partie III, seraient déposés à la Chambre plus tard ce mois-ci.

Or, cette information doit être présentée ici avant de l'être à l'extérieur de cette enceinte, et non pas l'inverse. Telle était la teneur de ma question de privilège.

Le vice-président: Évidemment, cette question de privilège a été entendue hier par le Président lui-même. Celui-ci a entrepris l'examen de la question, et ce qui a été rendu public aujourd'hui l'aidera sûrement dans sa réflexion. Il fera connaître sa décision à la Chambre en temps opportun.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le ministre des Transports, en sa qualité de premier ministre suppléant, a fait allusion à des documents qui, d'après lui, se rapportent à un accord de gestion sans droit de regard conclu par l'ancien gouvernement. Il sait qu'il a l'autorisation du premier ministre de cet ancien gouvernement pour déposer des documents qui, autrement, ne seraient pas à la disposition de la Chambre et qui se rapportent à cette question. J'estime qu'il serait dans l'intérêt du débat à la Chambre que le ministre, s'il possède des documents qui corroborent sa thèse, les dépose immédiatement à la Chambre des communes.

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les lignes directrices codifient une pratique qui s'est développée sous le gouvernement Mulroney, et elle s'inspire de la commission Parker.

Le très honorable député dit être le porte-parole de l'ancien premier ministre en cette matière. Je voudrais entendre le point de vue de l'ancien premier ministre lui-même. Dans un autre rappel au Règlement, le député a également dit que les déclarations faites par M. Mulroney à l'extérieur de la Chambre ne peuvent être pris en considération. Je prends ces déclarations pour ce qu'elles sont, et je les accepte. Je suis désolé que le député ne le fasse pas.

Le vice-président: Avec tout le respect que je dois aux deux députés, j'estime qu'il s'agit de la poursuite d'un débat antérieur. Les mêmes propos reviennent. J'arrive donc à la même conclusion.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

● (1210)

[Français]

LE RAPPORT DE L'AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, deux copies du rapport annuel 2001-2002 de l'Agence de logement des Forces canadiennes.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de l'Association parlementaire Canada-Europe à la réunion de la Commission des questions économiques et du développement, tenue à Londres, en Angleterre, les 23 et 24 janvier 2003, et à la première partie de la session ordinaire de 2003 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, du 27 au 31 janvier 2003.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées intitulé: «Prendre des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité du numéro d'assurance sociale: Examen du plan d'action.»

[Traduction]

Je voudrais lire l'une des nombreuses recommandations du comité. Il recommande que: «Développement des ressources humaines Canada exige sans délai de tous les nouveaux demandeurs de NAS qu'ils fournissent, en plus de l'un des documents principaux actuellement acceptés, un autre document portant leur photographie (p. ex. passeport, permis de conduire, etc.) ou, faute de pouvoir présenter un tel document, au moins deux autres documents d'identification.»

LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes. Ce rapport renferme le Règlement provisoire en matière d'initiatives parlementaires qui entrera en vigueur dès notre retour, soit le 17 mars prochain.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC) demande à présenter le projet de loi C-407, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour personnes handicapées).

—Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon comotionnaire, le très distingué député de Brandon—Souris, pour m'avoir aidé dans cette tâche. C'est un projet de loi très simple. Il propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'exiger du gouvernement que seul un médecin soit autorisé à passer outre le rapport d'un autre médecin. Actuellement, une personne handicapée demandant un crédit d'impôt doit présenter un rapport de son médecin. Revenu Canada devrait être tenu de respecter certaines règles et seul un médecin devrait pouvoir contredire le rapport d'un autre médecin. Ce n'est pas le cas actuellement.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES**

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh, Lib.): Madame la Présidente, il y a eu des consultations entre les partis à l'égard du troisième rapport du Comité spécial sur la modernisation, et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime sur la motion qui suit. Je propose donc:

Que le député de St. John's-Ouest soit autorisé à déposer un addenda au troisième rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes et,

lorsque la Chambre reprendra ses travaux le lundi 17 mars 2003, qu'une motion visant l'adoption dudit rapport soit réputée proposée, que la question soit réputée mise aux voix et que le rapport soit réputé adopté.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la Présidente, je souhaite déposer l'addendum au rapport à l'intention des députés de la Chambre.

* * *

● (1215)

PÉTITIONS**LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE**

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par 142 habitants de Calgary-Est. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégale toute oeuvre qui encourage ou glorifie la pédophilie ou toute autre activité comportant des actes de pédophilie.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition au nom d'un grand nombre d'électeurs de Dartmouth, Fletchers Lake et Halifax, qui s'inquiètent au plus haut point de la propagation de la pornographie juvénile au Canada et des dommages qu'elle cause chez les jeunes. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants et de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre illégale toute oeuvre qui encourage la pédophilie et le sado-masochisme.

Affaires courantes

POSTES CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose une pétition signée par une centaine d'habitants de Truro et de ses environs, en Nouvelle-Écosse. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes parce que, selon eux, cette disposition est discriminatoire envers les facteurs ruraux en leur interdisant de négocier collectivement en vue d'obtenir de meilleurs salaires.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je veux présenter à mon tour une pétition au nom d'un certain nombre d'Albertains. Les pétitionnaires demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour rendre illégale toute oeuvre qui encourage ou glorifie la pédophilie ou toute autre activité comportant des actes de pédophilie.

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une pétition au nom des habitants de Renfrew—Nipissing—Pembroke, particulièrement ceux d'Arnprior, de Braeside, de Renfrew et de Kinburn. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que le Collège de la protection civile est indispensable pour préparer des Canadiens à gérer des situations d'urgence, qu'il devrait rester à Arnprior, que l'argent promis pour le moderniser devrait être versé et que le gouvernement devrait aller de l'avant avec la rénovation de cet établissement pour qu'il puisse fournir la formation nécessaire aux Canadiens.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, les pétitionnaires rappellent que le 10 mars marque l'anniversaire du soulèvement tibétain. En 1959, les Tibétains se sont soulevés contre l'envahisseur chinois et environ 100 000 d'entre eux ont été massacrés. Au cours des cinq dernières décennies, approximativement 1,2 million de Tibétains ont perdu la vie. En outre, les autorités chinoises détiennent depuis bientôt huit ans un enfant de treize ans, Gedhun Choekyi Nyima, qui est le panchen-lama.

Les pétitionnaires soutiennent que la Commission canadienne des droits de la personne devrait adopter une résolution au chapitre des droits de la personne en Chine, dans le Turkestan oriental et au Tibet, dans le but de mettre fin aux abus. De plus, ils exhortent le gouvernement canadien à parrainer, à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, une résolution demandant aux autorités chinoises la permission de rendre visite au panchen-lama, ce qui permettrait de vérifier si l'enfant est en sécurité et en bonne santé.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, je suis ravi de présenter une pétition au nom de plusieurs électeurs de ma région. Cette pétition porte sur les modifications proposées aux articles 318 et 319 du Code criminel qui risquent, de l'avis des signataires, d'empêcher certaines gens d'exercer la liberté religieuse que leur garantit la Charte des droits et libertés. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de protéger le droit des Canadiens d'exprimer leurs convictions religieuses sans craindre d'être poursuivis.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 45 et 105.

[Texte]

Question n^o 45—**M. John Cummins:**

Comme suite au rapport de surveillance des événements indésirables provoqués par la méfloquine reçu par Santé Canada le 26 août 2002, rapport faisant état d'un meurtre et d'une tentative de suicide: (a) Santé Canada et d'autres organismes du gouvernement ont-ils mené des enquêtes; (b) quels ont été les résultats de ces enquêtes?

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): On m'informe comme suit:

Santé Canada

Le Programme canadien de surveillance des effets indésirables des médicaments, le PCSEIM, de Santé Canada est responsable de la collecte et de l'évaluation des données sur les effets indésirables des médicaments qui ont été signalés par des professionnels de la santé ou par des consommateurs, directement ou par l'intermédiaire des fabricants. Les données sur tous les cas d'effets indésirables signalés sont conservées dans une base de données électronique et sont utilisées dans le cadre de l'évaluation continue des produits de santé commercialisés. Il est important de rappeler que les rapports présentés dans le cadre du PCSEIM représentent des soupçons, des opinions ou des observations de la personne qui les présente. Les relations de cause à effet n'ont pas été établies. Les renseignements sur les effets indésirables sont utilisés pour assurer que les bienfaits d'un produit de santé commercialisé continuent à l'emporter sur les risques, pour mettre à jour constamment l'étiquetage des produits de santé commercialisés et l'information à leur égard, et pour renseigner les professionnels de la santé et les consommateurs sur les effets indésirables des médicaments.

Depuis la mise en marché de la méfloquine au Canada en 1993, jusqu'au 8 octobre 2002, 65 cas pour lesquels la méfloquine était soupçonnée avoir causé une réaction indésirable ou avoir interagi avec un médicament ont été déclarés au Programme canadien de surveillance des effets indésirables des médicaments, le PCSEIM.

Santé Canada analyse les rapports des effets indésirables dans le but de découvrir d'éventuels signaux ayant trait à l'innocuité d'un produit de santé. Un signal est considéré comme l'indication préliminaire d'un problème concernant un produit, par exemple, le signalement d'un événement indésirable inhabituel ou imprévu ou une augmentation du nombre de rapports d'un événement indésirable donné. La détection d'un signal ne constitue pas en soi la preuve de l'existence d'un lien entre un effet indésirable et un produit de santé, mais il fait ressortir la nécessité d'examiner plus à fond la possibilité d'un lien. Lorsque Santé Canada prend des mesures réglementaires, il le fait à la lumière d'une analyse scientifique de séries de cas et conformément au cadre réglementaire en place. Ces mesures comprennent, entre autres, la mise à jour de la monographie de produit. La monographie de produit du Lariam® (méfloquine) a été révisée à sept reprises depuis l'homologation du produit en 1993.

Santé Canada poursuit la surveillance du profil des effets indésirables de la méfloquine. La Direction des produits de santé commercialisés et la Direction des produits thérapeutiques travaillent de concert pour veiller à ce que des mesures soient prises liées à l'innocuité, et faire en sorte que les renseignements contenus dans la monographie canadienne de produit soient exacts, à jour et représentatifs de l'expérience canadienne. En ce qui concerne le Lariam, méfloquine, un communiqué a été publié dans le Bulletin canadien sur les effets indésirables des médicaments, volume 8, no 1, janvier 1998, sur les réactions neuropsychiatriques associées à l'utilisation prophylactique de la méfloquine, un antipaludique. La monographie canadienne de produit du Lariam, méfloquine, renferme tous les renseignements sur les réactions neuropsychiatriques très rares que l'on a rapportées chez certains patients, ainsi que des mises en garde dont doivent tenir compte les médecins qui prescrivent ce médicament.

Vu que l'information qui pourrait permettre d'identifier le patient ou le déclarant dans une déclaration d'effet indésirable doit demeurer confidentielle, conformément au paragraphe 19(1) de la Loi sur l'accès à l'information, Santé Canada ne peut faire de commentaires relativement aux enquêtes menées par Santé Canada ou d'autres organismes gouvernementaux, sur quelque cas que ce soit.

Défense nationale

a) Le ministère de la Défense nationale a examiné le rapport;

b) Étant donné que le rapport traite d'incidents sur lesquels le ministère s'est penché par le passé, aucune autre enquête n'est jugée nécessaire.

Question n° 105—M. Jim Pankiw:

Au sujet du cancer et de la recherche sur le cancer au Canada, pour chacun des neuf derniers exercices pour lesquels des statistiques existent, quels sont, d'après les constatations de Santé Canada: a) l'incidence du cancer du sein et le taux de mortalité attribué à cette maladie dans la population féminine, exprimés en pourcentage du nombre total de Canadiennes; b) l'incidence du cancer de la prostate et le taux de mortalité attribué à cette maladie dans la population masculine, exprimés en pourcentage du nombre total de Canadiens; c) les sommes totales affectées par le gouvernement fédéral à la recherche sur le cancer du sein; d) les sommes totales affectées par le gouvernement fédéral à la recherche sur le cancer de la prostate; e) les provinces et territoires où les clichés mammaires sont couverts par une assurance médicale subventionnée par l'État, lorsqu'ils servent à la détection précoce du cancer du sein; f) les provinces et territoires où les tests de dépistage de l'antigène prostatique spécifique sont couverts par une assurance médicale subventionnée par l'État, lorsqu'ils servent à la détection précoce du cancer de la prostate?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): La réponse est la suivante:

a) Le cancer du sein continue d'être le cancer le plus fréquemment diagnostiqué chez la femme. On prévoit qu'une femme sur neuf sera atteinte du cancer du sein et qu'une sur vingt-sept en mourra. À la suite de légères augmentations annuelles soutenues sur une période de trois décennies, l'incidence du cancer du sein chez les femmes s'est stabilisé en 1993. Le taux de mortalité du cancer du sein a décliné de façon constante depuis 1986. Ce cycle de tendances divergentes est cohérent avec les bienfaits réalisés par les programmes de dépistage et l'amélioration des soins.

Le tableau ci-dessous indique les taux* d'incidence et de mortalité pour le cancer du sein, pour les femmes seulement, au Canada pour les années 1990 à 1999.

Exercice	Cancer du sein	
	Taux d'incidence	Taux de mortalité
1990	96,03	31,30
1991	100,11	30,07
1992	102,00	30,42

Affaires courantes

Exercice	Cancer du sein	
	Taux d'incidence	Taux de mortalité
1990	96,03	31,30
1991	100,11	30,07
1992	102,00	30,42
1993	99,17	29,37
1994	98,90	29,96
1995	98,72	28,68
1996	98,48	28,92
1997	101,74	27,72
1998	102,55	26,36
1999	104,52	25,16

* Taux standardisés selon l'âge: Le nombre de cas nouveaux de cancer ou de décès causés par cancer par 100 000 qui seraient survenus dans la population type, la population canadienne de 1991, si les taux réels selon l'âge observés au sein d'une population donnée avaient existé dans la population type.

b) Le cancer de la prostate continuera d'être le cancer qui survient le plus fréquemment chez les hommes canadiens. Un homme sur huit sera atteint du cancer de la prostate au cours de sa vie, surtout après 70 ans, et un sur vingt-huit en mourra. Dès 1994, le taux* d'incidence du cancer de la prostate a commencé à décliner après avoir augmenté rapidement pendant plusieurs années. Le taux de mortalité du cancer de la prostate a atteint un point culminant de 1991 à 1995 et a fléchi depuis. Le taux d'augmentation de l'incidence du cancer de la prostate au début des années 90 était largement attribuable à l'augmentation rapide de l'utilisation des techniques de dépistage précoce.

Le tableau ci-dessous indique les taux* d'incidence et de mortalité du cancer de la prostate chez les hommes canadiens pour les années 1990 à 1999.

Exercice	Cancer de la prostate	
	Taux d'incidence	Taux de mortalité
1990	99,84	30,07
1991	112,33	31,15
1992	125,22	31,04
1993	140,36	31,04
1994	129,38	30,71
1995	111,24	31,01
1996	109,61	28,95
1997	114,84	28,66
1998	113,95	27,88
1999	118,57	26,66

* Taux standardisés selon l'âge : Le nombre de nouveaux cas de cancer ou de décès causés par le cancer par 100 000 qui seraient survenus dans la population type, la population canadienne de 1991, si les taux réels selon l'âge observés au sein d'une population donnée avaient existé dans la population type.

c) Le tableau ci-dessous décrit les contributions fédérales destinées à la recherche sur le cancer du sein. Les partenaires comprennent les Instituts de recherche en santé du Canada, IRSC et Santé Canada, SC.

Initiatives ministérielles

Exercice	Organisation		Total (\$ million)
	SC	IRSC	
1993-1994	2	2	4
1994-1995	2	2	4
1995-1996	2	2	4
1996-1997	2	2	4
1997-1998	2	2	4
1998-1999	3	2	5
1999-2000	3	2	5
2000-2001	3	2	5
2001-2002	3	2	5
TOTAL	22	18	40

d) Les dollars des recettes fiscales fédérales consacrés à la recherche sur le cancer de la prostate sont répartis de la façon suivante:

1993-1999	0
1999-2004	\$15 million allocated as follows: \$5 million for Canadian Prostate Cancer Research Initiative and \$10 million for Vancouver Centre of Excellence in Prostate Cancer Research

e) Les mammographies sont payées par l'assurance-maladie dans toutes les provinces et tous les territoires lorsqu'elles sont utilisées comme outil de dépistage précoce du cancer du sein.

f) À l'heure actuelle, la Saskatchewan est la seule province où les tests de dépistage de l'antigène prostatique spécifique sont payés par l'assurance-maladie lorsqu'ils sont utilisés pour dépister le cancer chez les hommes asymptomatiques. Toutefois, les tests de dépistage de l'antigène prostatique spécifique sont payés par l'assurance-maladie dans toutes les provinces et tous les territoires lorsqu'ils sont utilisés aux fins de diagnostic et de surveillance.

En l'absence de preuve que le dépistage de l'antigène prostatique spécifique réduit les décès causés par le cancer de la prostate, il ne constitue pas un outil éprouvé de détection précoce du cancer de la prostate. Le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs recommande de ne pas l'employer pour le dépistage courant.

[Traduction]

M. Dominic LeBlanc: Madame la Présidente, Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-2, Loi instaurant un processus d'évaluation des effets de certaines activités sur l'environnement et la vie socio-économique au Yukon, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Joe Comartin (Windsor—St. Clair, NPD): Madame la Présidente, je vous donne l'assurance, tout comme je le fais à l'égard de mon collègue progressiste-conservateur du Manitoba et de mes amis d'en face, que je n'ai pas l'intention d'utiliser entièrement ces 27 minutes.

Je désire toutefois soulever une dernière question. Selon moi, le territoire du Yukon devra faire face à une autre préoccupation si jamais cette mesure législative est adoptée. Il s'agit du conflit qui règne dans les territoires en ce qui concerne les revendications territoriales non encore réglées. Les revendications territoriales représentent bien sûr un problème à l'échelle du pays. Le Yukon ne fait pas exception à la règle, mais il existe dans ce territoire une préoccupation particulière en raison des pressions auxquelles il est soumis relativement aux demandes liées au combustible fossile et à la construction d'un pipeline qui traverserait le territoire du Yukon.

Comme nous le savons, il y avait différentes propositions en suspens concernant différents pipelines, mais une de ces propositions prévoyait que du pétrole serait acheminé à partir de l'Alaska en passant par la partie sud du Yukon, pour aboutir en Colombie-Britannique et en Alberta. Les terres situées dans la partie sud du territoire du Yukon font l'objet d'une revendication qui, comme bien d'autres revendications territoriales, est en suspens depuis fort longtemps. Si jamais cette mesure législative s'applique à la proposition de construire un pipeline traversant cette région, il nous faudra tenir compte dans celle-ci de l'existence d'une revendication territoriale non réglée. Quel rôle joue cette première nation? Ce n'est pas le seul secteur dans le territoire où il existe un problème possible. Il est manifestement du devoir du gouvernement d'agir le plus rapidement possible pour résoudre ces revendications territoriales. Au nom du NPD, je souligne qu'il s'agit là d'une préoccupation concernant la façon dont cette mesure législative sera mise en oeuvre.

En résumé, le NPD appuie cette mesure législative. Selon nous, elle comprend des caractéristiques innovatrices qui appellent obligatoirement un appui. J'ai exprimé aujourd'hui, comme l'a fait le député de Winnipeg-Centre dans le passé, des préoccupations concernant la mesure législative, mais celle-ci accroît de façon marqué le rôle que les premières nations joueront dans le processus d'évaluation environnementale. Elle fait un beaucoup plus large place aux questions socioéconomiques, et en particulier aux aspects culturels et patrimoniaux. Elle introduit le principe des effets cumulatifs. Enfin, cette mesure législative a fait l'objet d'importantes consultations avec les premières nations, avec le gouvernement du territoire du Yukon et avec les collectivités locales du Yukon. C'est la raison pour laquelle nous l'appuierons.

● (1220)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, j'interviens au sujet d'une mesure législative que mon collègue de Dauphin—Swan River, qui ne peut malheureusement pas être des nôtres aujourd'hui, a pilotée en comité. Il a dû s'absenter de la Chambre et du comité depuis quelque temps, et je sais que son importante contribution manque déjà aux membres du comité. Je sais qu'il leur manque parce qu'il a une bonne connaissance du dossier des premières nations.

J'ai déjà pris la parole à la Chambre pour appuyer le projet de loi C-2 au nom du député de Dauphin—Swan River et je réitère aujourd'hui l'appui du Parti progressiste-conservateur à l'égard du projet de loi C-2.

Initiatives ministérielles

Nous avons tenu un vote à la Chambre, mardi, sur un amendement au projet de loi C-2. C'est le député de Dauphin—Swan River qui avait proposé au départ l'amendement qui a ensuite été renvoyé au comité. Celui-ci portait que toute modification apportée à un règlement devra dorénavant être soumise au comité permanent avant d'être publiée dans la *Gazette du Canada* ou d'être mise en application. Le comité a convenu que c'est un bon amendement et que le comité parlementaire reverra les modifications touchant des règlements avant que celles-ci ne soient apportées et publiées dans la *Gazette du Canada*. C'est vraiment faire preuve d'innovation à la Chambre, n'est-ce pas, que de permettre aux parlementaires et au comité, qui sait quelle incidence le règlement aura sur la loi, de les examiner.

Or, même si le comité l'avait accepté et approuvé, lorsque l'amendement est revenu à Chambre, le ministre a jugé qu'il était indigne de lui d'accepter un amendement provenant d'un membre du comité qui fait partie de l'opposition; il a donc décidé, mardi, de s'en débarrasser.

Je suis quelque peu déçu du député du Yukon. Je le respecte, notamment parce qu'il a su présenter cette mesure législative à la Chambre et aussi en raison de la passion qui l'a animé dans ce dossier. Toutefois, je dois admettre que je suis déçu que le député du Yukon ne se soit pas levé pour appuyer ce que le comité a fait pour faire avancer cette mesure, et qu'il n'ait pas appuyé l'amendement. C'est là un petit reproche au député, qui a mis tout son cœur et toute son énergie dans ce projet de loi et pour qui, comme je l'ai mentionné, j'ai du respect pour ses réalisations antérieures, mais peut-être pas autant dans ce cas-ci, parce qu'il n'a pas appuyé l'amendement.

Cela dit, nous appuyons le projet de loi. Nous pensons que c'est un bon pas en avant. Nous sommes d'avis que le processus s'est bien déroulé, jusqu'au moment où l'amendement proposé par le comité a été rejeté à la Chambre. Toutefois, le processus a permis de rassembler trois paliers de gouvernement, et je souligne ce point avec enthousiasme, à savoir le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et le Conseil des premières nations du Yukon, qui représentait la majorité des gouvernements autochtones au Yukon. Sauf erreur, 11 des 14 gouvernements étaient représentés à la table. C'est ce qu'on appelle du bon fédéralisme coopératif. J'espère que d'autres ministères et ministres envisageront de recourir au fédéralisme coopératif lorsqu'ils s'occupent de leurs propres portefeuilles. Ils devraient probablement s'inspirer de l'attitude du ministre dans le dossier qui nous occupe, qui a eu recours à la consultation, et je dirais avec succès, pour amener toutes les parties à la table.

Cette façon de faire crée aussi un cadre dans lequel les répercussions environnementales et socioéconomiques d'une vaste gamme d'activités de développement sont soigneusement évaluées et prises en considération avant qu'un projet ne soit approuvé. C'est un autre aspect très positif. On met ainsi en place un processus qui permettra au développement d'aller de l'avant, sans que les parties ne dressent des obstacles inutiles. En bout de ligne, cela créera des possibilités accrues de développement économique dans le territoire du Yukon, ce qui, en soi, est très positif.

Le projet de loi établirait aussi un processus d'évaluation des activités de développement dans le cadre duquel les projets de développement d'une province seraient examinés, ce qui, comme je viens de le dire, empêcherait les diverses parties de semer des obstacles inutiles au développement.

● (1225)

Mon collègue de Windsor ainsi que d'autres députés ont exprimé des inquiétudes. En fait, les avantages du projet de loi compensent largement ses inconvénients. Je le répète, ce projet de loi témoigne de l'insensibilité non seulement du ministre, mais aussi du député qui l'a présenté, qui ont balayé du revers de la main un amendement très important mis de l'avant et approuvé par le comité.

Je dis officiellement que le Parti progressiste-conservateur appuiera le projet de loi C-2 lors de sa dernière lecture. Je suis heureux de voir que les premières nations du Yukon ont la capacité d'aller de l'avant comme elle le devraient.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé jusqu'au lundi 17 mars 2003, à l'heure habituelle de l'ajournement.

● (1230)

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour reporter le vote à la fin des initiatives ministérielles, le mardi 18 mars.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 février, de la motion: Que le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Initiatives ministérielles

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Madame la Présidente, il n'y a aucun parti à la Chambre qui veuille accélérer le règlement des revendications territoriales autant que l'Alliance canadienne. Nous avons pu constater nous-mêmes le terrible impact que la procrastination de la part du gouvernement a eu sur les économies de nos circonscriptions.

Il n'y a aucun parti à la Chambre qui veuille autant que l'Alliance canadienne un programme de règlement des revendications territoriales qui soit juste et équitable. Nous avons pu constater nous-mêmes les graves préjudices financiers subis par les gens qui, à cause des revendications territoriales, ont perdu leurs terres de pâturage ou même leurs propriétés privées.

Il n'y a aucun parti à la Chambre qui veuille un organisme indépendant de règlement des revendications territoriales autant que l'Alliance canadienne parce que nous savons à quel point l'ingérence politique et le trafic d'influence peuvent miner les efforts en vue d'en arriver à des règlements justes et d'assurer le traitement équitable de toutes les parties intéressées.

Ce projet de loi, intitulé Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations, n'accéléra pas le règlement des revendications, surtout les plus importantes et les plus coûteuses, comme en Colombie-Britannique.

Il suffit de regarder le processus de règlement proposé. Une première nation présente une revendication à la commission proposée, qui accorde alors des fonds de recherche à la première nation. Elle avise ensuite toutes les parties intéressées et facilite les réunions préparatoires. Personne ne sait exactement combien de temps prendra cette première étape, mais nous savons que les commissions fonctionnent généralement assez lentement.

Après cette première étape, la Couronne doit décider si elle accepte ou non la revendication. On penserait que, avant d'accorder des fonds de recherche à la première nation qui présente la revendication, on aurait déjà porté un certain jugement quant à la validité de celle-ci afin de ne pas gaspiller de l'argent pour rien. Ce n'est pas le cas.

La deuxième étape n'est pas terminée. Si la Couronne refuse la réclamation après avoir remis les crédits de recherche, la première nation peut demander à faire appel au processus de règlement des différends dirigé par la commission. Jetez un oeil là-dessus pour voir s'il y a un mouvement. Si la demande de règlement des différends ou le règlement lui-même échoue, la première nation peut demander à la commission de renvoyer la question à un tribunal pour vérifier la validité de la réclamation. Je devrais noter que nous sommes encore à ce que le gouvernement appelle la deuxième étape du processus et que nous ne faisons que la compléter.

La troisième étape, c'est que, si la revendication est considérée comme valide par la Couronne ou le tribunal, la question est alors renvoyée à la commission, ce qui conduira à des négociations avec la première nation sur le montant—qui ne pourra jamais dépasser 7 millions de dollars. Je le répète, on écarte ainsi la Colombie-Britannique du processus. Cependant, si les négociations menées par la commission échouent, la première nation peut exiger que la question soit renvoyée au tribunal pour qu'il rende une décision exécutoire sur le montant de l'indemnisation jusqu'à un maximum de 7 millions de dollars.

Ces trois étapes seulement pourraient prendre des années. Qu'en est-il du règlement rapide des revendications territoriales, surtout

celles qui sont d'une valeur de 7 millions de dollars ou moins? On n'accélère rien.

Dans son libellé, le gouvernement utilise le terme «indépendant». Nous devons contester cela. En effet, le premier ministre va nommer le président et le vice-président de la commission ainsi que les cinq autres commissaires. Il va également nommer le président et le vice-président du tribunal et les cinq autres membres de ce dernier. Il va déterminer le montant de leur rémunération et de leurs frais de déplacement et de séjour. À quel point ces 14 personnes vont-elles être indépendantes si c'est le premier ministre qui les nomme? Vont-elles être aussi indépendantes que le conseiller en éthique? Il y aura dès le départ des soupçons et des allégations de népotisme et de partialité. Ces accusations et soupçons vont ternir la légitimité et la crédibilité du centre avant même qu'il n'entreprenne ses activités.

Il est également inquiétant de lire que le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations va déterminer ses propres besoins en matière de ressources humaines. Nous avons pu en voir assez au fil des ans pour savoir que, lorsqu'un prétendu organisme indépendant peut déterminer les effectifs qui lui sont nécessaires, cela peut entraîner l'établissement d'une bureaucratie hors de contrôle. Je pourrais vous citer plusieurs exemples.

● (1235)

Il faut aussi se demander qui représentera les autres intervenants dans ce nouveau processus, à savoir la vaste majorité des Canadiens? J'entends par là tous les gens qui paient des impôts. Qui défendra les intérêts des contribuables?

Un système qui permet ainsi au gouvernement de donner des réponses évasives et de ne rendre aucun compte et qui décourage des mécanismes de règlement des différends autres que des procès coûteux risque d'entraîner un gaspillage monstre de l'argent des impôts chèrement gagné par les contribuables.

Nous contestons la disposition prévoyant que le centre présente au ministre tous les trois mois un rapport énonçant le montant total des indemnités à payer par suite du règlement de revendications particulières au cours du trimestre en cause. Il n'est pas dit que le ministre soumettra immédiatement ces rapports trimestriels à l'examen de la Chambre des communes. Nous avons vu ce qui est arrivé avec le registre des armes à feu et comment le ministre de la Justice en a dissimulé le coût réel. Nous avons vu comment DRHC a caché pour un milliard de dollars de cafouillage au Parlement. Nous savons que l'Agence canadienne des douanes et du revenu essaie désespérément d'occulter ce que la fraude en matière de TPS coûte vraiment aux contribuables.

Comment la Chambre peut-elle être sûre que le ministre l'informer du coût réel de ces règlements d'au plus 7 millions de dollars? Par coût réel, j'entends le montant des règlements plus les frais administratifs. La question demeure: où est-il signalé dans le projet de loi que quelqu'un défendra les intérêts des Canadiens dans ce processus?

Les ministériels parlent beaucoup de la transparence du gouvernement. Ils semblent avoir de la difficulté à déterminer ce que sont la transparence et la translucidité. Par transparence, nous entendons limpidité. Ils en ont une version différente.

Initiatives ministérielles

À la relecture de ce document, on a l'impression que l'on se contente de parler de transparence au sein du gouvernement, mais qu'on ne fait rien pour l'encourager. Le projet de loi est dénué de transparence. Les ministériels qui sont membres du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles ont voté contre tous les amendements qui auraient obligé le gouvernement à déclarer ouvertement les raisons pour lesquelles il rejette une revendication ou en retarde le traitement. Où est la transparence dans tout cela?

Pour ce qui est d'accélérer le processus, pourquoi n'a-t-on pas prescrit de calendrier à cet effet? Comment expliquer toutes les échappatoires qui se trouvent dans cette mesure et qui permettent au gouvernement d'atermoyer et de tergiverser? Sur les ordres du premier ministre, les membres libéraux de ce comité ont rejeté tous les amendements qui ont été proposés au comité pour décourager les atermoiements et les retards.

Pendant plus de 100 ans, les libéraux ont traité les autochtones du Canada avec indifférence, voire avec mépris. Les premières nations ne seront pas dupes de ces demi-mesures destinées à faire amende honorable. C'est ce qui explique que les ministériels parlent de transparence, car c'est bien la seule chose qui transparaisse de ce projet de loi.

Les premières nations savent que cette mesure n'accélérera pas la résolution de leurs revendications. Elles ont fait l'expérience des rouages gouvernementaux et elles savent combien cela peut prendre du temps, ne serait-ce que pour les mettre en branle. Elles savent qu'elles risquent d'attendre interminablement avant que les dossiers n'aboutissent.

À juste titre, elles s'estimeront trahies par le premier ministre et par l'auteur du livre rouge de 1993 des libéraux, l'ancien ministre des Finances en l'occurrence. Elle est de lui, la promesse libérale qu'une commission indépendante, chargée de l'examen de ces revendications, serait nommée par les premières nations en concertation avec le gouvernement du Canada.

Le projet de loi ne tient pas compte de cette promesse faite par les libéraux et l'ancien ministre des Finances, et concentre le pouvoir entre les mains du premier ministre qui devient ainsi la seule personne habilitée à nommer les membres du Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations.

Il ne faudra pas s'étonner que les premières nations s'estiment trahies. Après tout, ce n'est qu'une autre promesse rompue par les libéraux dans la longue série de promesses libérales rompues depuis 150 ans.

Le projet de loi ne mérite pas notre soutien. C'est pourquoi l'opposition officielle votera contre.

AFFAIRES COURANTES

• (1240)

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Joe Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Madame la Présidente, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit. Je propose donc:

Que, relativement à son étude sur l'environnement et le développement durable, six membres et le greffier du Comité de l'environnement et du développement durable soient autorisés à se rendre à Londres, en Angleterre, du 24 au 27 mars 2003, pour rencontrer le commissaire à l'environnement et au développement durable de l'Angleterre, ainsi que le Comité de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes de ce pays.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-6, Loi sur règlement des revendications particulières des premières nations.

Ce projet de loi a pour but de modifier le processus actuel de règlement des revendications particulières par la création d'un nouvel organisme administratif composé de deux éléments: une commission chargée de faciliter les négociations et le règlement des différends et des revendications, et un tribunal ayant pour fonction de rendre des décisions exécutoires sur la validité des revendications et les indemnités maximales pouvant être accordées.

On devrait essayer de situer le projet de loi parmi les autres projets de loi intéressant les autochtones. Il s'inscrit dans un ensemble de nouvelles mesures législatives qui se veut la révision la plus complète de la Loi sur les Indiens dans l'histoire contemporaine.

La Commission sur les revendications particulières des Indiens, la CRPI, a été constituée par décret en 1992 à titre d'organisme consultatif indépendant chargé d'examiner les revendications particulières rejetées par le gouvernement et de rendre des décisions non exécutoires. Ce mandat limité constituait une source de frustration tant pour les membres de la commission que pour les requérants autochtones.

La commission a demandé d'avoir le statut d'organisme permanent indépendant. Cette question figurait déjà au programme des libéraux avant les élections de 1993. À l'heure actuelle, les revendications sont soumises à l'examen et à l'acceptation du gouvernement canadien.

En 1996, un groupe de travail conjoint premières nations-Canada a entamé l'étude de la structure et des pouvoirs de cette commission et a soumis un rapport contenant un modèle de projet de loi portant sur un nouvel organisme responsable des revendications particulières. Bien que la nouvelle mesure législative en question apporte des modifications massives au rapport du groupe de travail mixte, le projet de loi C-6 remplacera la Commission sur les revendications particulières des Indiens.

Initiatives ministérielles

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député qui m'a précédée et qui a exprimé une grande déception au sujet du projet de loi et un sentiment de trahison à l'endroit des autochtones. Les néo-démocrates pensent la même chose. Nous avons beaucoup de réserves au sujet du projet de loi, et j'aimerais en exposer quelques-unes.

Comme les autres projets de loi faisant partie de la liste de mesures prévues par le ministère à l'intention des premières nations, notamment le projet de loi C-7, Loi sur la gouvernance des premières nations, et le projet de loi C-19, Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, le projet de loi à l'étude dégraderait encore davantage les relations entre le gouvernement et les premières nations dans la mesure où il imposerait arbitrairement une loi aux premières nations, peu importe leurs avis et leur objection massive.

Les traités sont des accords de nation à nation vieux de plus de 300 ans, et ils ont servi de fondement à la création de ce pays. Ces accords sont protégés par l'article 35 de la Constitution du Canada. Le projet de loi C-6 ne respecte pas l'esprit de ces traités, et il est, par conséquent, inconstitutionnel. Le gouvernement s'est placé en situation de conflit d'intérêts dans ce cas-ci, dans la mesure où il est à la fois juge et partie.

Ce projet de loi ne crée pas le comité indépendant et impartial que nous avons demandé. Il donne plutôt au ministre le mot final sur tous les aspects du projet de loi.

Le projet de loi C-6 refuse à l'Assemblée des Premières Nations de jouer son rôle en ce qui concerne leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Non seulement ce projet de loi fait fi du projet de loi modèle proposé dans le rapport du groupe de travail conjoint gouvernement-assemblée des premières nations, mais il ne fait nulle part mention de l'Assemblée des Premières Nations.

En plus d'écarter le rapport du groupe de travail conjoint, le processus de consultation sur le projet de loi C-6 a été une véritable farce. Le comité n'a consacré que trois semaines à l'étude du projet de loi C-6, à savoir le dépôt, l'audition de tous les témoins et l'étude article par article.

Contrairement à ce que proposait le rapport du groupe de travail conjoint, le projet de loi C-6 ne contient aucune disposition exigeant que les nominations, renouvellements et approbations soient soumis au consentement de l'APN et du gouvernement fédéral. Toutes les nominations, notamment celles du premier dirigeant, des membres de la commission et du tribunal, seront faites sur la recommandation exclusive du ministre.

Qu'est-ce qui ne va pas avec cette façon de faire? C'est assez évident. Parce que la reconduction de leur mandat dépendra constamment du gouvernement fédéral, les membres subiront une pression et voudront être bien vus par le gouvernement. Aussi, les membres ne seront pas perçus comme étant libres de rendre des décisions défavorables au gouvernement à qui il appartient de renouveler leur mandat.

● (1245)

Le projet de loi comporte de nombreuses autres lacunes. Aux termes du projet de loi C-6, le ministre a aussi le contrôle sur les organismes dits indépendants, car il a la possibilité d'y ajouter des membres comme bon lui semble.

Tout d'abord, le projet de loi C-6 ne tient pas compte du rapport du groupe de travail mixte et il restreint de manière spectaculaire et arbitraire la définition de revendication particulière de la manière suivante. Il exclut les obligations découlant de traités et d'accords qui

ne visent pas des terres ou des éléments d'actif. Deuxièmement, il exclut les engagements fédéraux unilatéraux liés à la fourniture de terres ou d'éléments d'actif. Troisièmement, il exclut les revendications fondées sur des lois du Canada qui étaient des proclamations royales ou des lois du Royaume-Uni.

Le projet de loi limite aussi considérablement l'accès au tribunal en écartant toutes les revendications supérieures à sept millions de dollars. Ce montant peut être unilatéralement défini par le Cabinet fédéral. Il peut être réduit aussi bien qu'augmenté. La majorité des revendications qui traitent de questions liées à des terres, à des préjudices ou à des pertes viseront l'obtention d'une indemnisation supérieure à ce plafond. La Commission des revendications des Indiens signale que, sur les 120 revendications traitées, seulement trois étaient d'une valeur inférieure à sept millions de dollars. Cela ne satisfait pas aux besoins des revendicateurs à cet égard.

Les retards causent aussi un problème majeur dans le système actuel. Ils expliquent l'arriéré considérable qu'on estime à plus de 550 revendications. Le projet de loi C-6 ne crée aucun organisme impartial ou indépendant qui aurait pour mandat de régler ces très nombreuses revendications en instance. C'est plutôt un instrument qui permet au gouvernement fédéral de contrôler étroitement le rythme de règlement des revendications et de la prise de décisions, en accordant au ministre le pouvoir d'étudier indéfiniment une revendication dès les premières étapes du processus. Le projet de loi ne fixe aucun délai impératif.

Le projet de loi C-6 autorise le gouvernement fédéral à faire durer indéfiniment le processus de règlement des revendications. Il lui accorde ce pouvoir des diverses façons suivantes.

Aucune revendication ne peut être soumise à un autre processus de règlement administré par la commission ou le tribunal sans l'étude et l'approbation du ministre. Le projet de loi C-6 stipule qu'aucun délai ne peut être considéré comme un refus implicite. Une première nation ne peut présenter une revendication au tribunal avant d'avoir épuisé toutes les autres avenues de règlement et elle doit attendre que le ministre juge qu'elle a effectivement épuisé les autres recours. Le gouvernement peut demander que d'autres réunions préparatoires aient lieu, même si la première nation ne juge pas qu'elles sont nécessaires. Si une première nation modifie une revendication durant les travaux de la commission, la revendication modifiée ne peut être présentée à la commission avant que le ministre n'ait étudié les changements en cause. Enfin, le gouvernement peut reporter le règlement en réduisant unilatéralement le plafond des indemnités globales qu'un tribunal peut accorder au cours d'une année donnée.

Il est évident que le projet de loi C-6 favorise le gouvernement en exigeant que la première nation révèle toutes les lois et tous les faits sur lesquels elle fonde sa revendication avant de la présenter au tribunal. Il n'impose pas la même transparence au gouvernement. Le gouvernement établit les règles et contrôle le système qui le gouverne. La procédure proposée est ni indépendante, ni impartiale.

Il est extrêmement insultant, pour l'Assemblée des Premières Nations et les peuples autochtones de tout le pays, que le gouvernement ait demandé à l'APN de prendre part, en 1998, aux travaux du groupe de travail mixte qui a fait des recommandations, alors qu'on n'a absolument pas tenu compte de ces revendications pour élaborer le projet de loi qui est maintenant proposé.

Initiatives ministérielles

Les dirigeants des premières nations veulent que des changements soient apportés à la Loi sur les Indiens et ils accueillent volontiers les changements. Pourtant, le projet de loi C-6 a suscité un degré d'animosité et d'indignation sans précédent. Cette réaction est due en partie au contenu, mais bien davantage au processus d'élaboration de ce projet de loi.

En terminant, je précise que le NPD n'appuiera pas le projet de loi C-6. Ce projet de loi n'est pas constructif pour le moment et il nuira aux relations avec les autochtones.

• (1250)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, j'e trouve ironique d'avoir pris la parole pour appuyer le projet de loi C-2 juste avant le projet de loi C-6. Autant je ne tarissais pas d'éloges à l'endroit de tous les intervenants qui ont non seulement participé au processus de consultation relatif au projet de loi C-2 mais qui y étaient favorables, autant je me dois de souligner à quel point la situation est différente en ce qui concerne le projet de loi C-6. C'est le jour et la nuit, même s'il s'agit du même ministre et du même ministère.

Aucun processus de consultation n'a été prévu relativement au projet de loi C-6. Les recommandations formulées par le groupe de travail mixte en 1998 sont restées lettre morte. Il n'y a pas eu de consultation entre les parties prenantes. Franchement, c'est à peu près le pire projet de loi que l'on pouvait nous soumettre dans ce dossier. Ce sont deux exemples du travail qui se fait, un valable, l'autre déplorable.

Je prends de nouveau la parole au nom de mon collègue, le député de Dauphin—Swan River, qui a dénoncé le projet de loi. Je réitère que le Parti progressiste-conservateur ne peut appuyer le projet de loi C-6 en troisième lecture.

Comme l'a déclaré le député néo-démocrate, le projet de loi contient de nombreuses lacunes, non la moindre étant l'indemnité maximale de sept millions de dollars que peut accorder le tribunal. Nous reconnaissons, en ce qui concerne les revendications territoriales et les engagements qu'il faut prendre pour les résoudre, que l'indemnisation sera supérieure à sept millions de dollars dans la majorité des cas.

À mon avis, il s'agit simplement d'une autre tactique de temporisation employée par le gouvernement pour repousser le règlement des revendications territoriales. Il joue tout simplement à l'autruche comme il en a pris l'habitude avec tous les dossiers. Qu'il s'agisse des hélicoptères EH-101, des soins de santé, des impôts, du prix de l'essence ou des revendications territoriales, il joue à l'autruche en espérant qu'on finira par oublier ou que les problèmes disparaîtront. Ils ne disparaîtront pas, et il ne peut continuer ce jeu.

En fait, ce que le gouvernement propose dans le projet de loi C-6, c'est prendre environ 100 ans pour éliminer l'arriéré de revendications territoriales. Le gouvernement pense peut-être qu'il a 100 ans devant lui, mais je sais quel est l'âge moyen des ministériels et je puis assurer à la Chambre qu'ils ne disposent pas de 100 ans pour régler ces revendications.

Par ailleurs, la composition du tribunal me préoccupe. Nous savons ce qui se passe quand les organismes sont composés de membres nommés par le gouvernement. Un exemple qui me vient à l'esprit est celui de la Commission canadienne du blé, dont certains membres sont nommés par le gouvernement. Ils se contentent de suivre le programme du gouvernement et rien ne change. Nous retrouvons le même facteur dans le projet de loi C-6, puisque les membres du tribunal seraient nommés par le ministre, qui se trouve

être la personne qui essaie de régler les revendications territoriales, ce qui le met en conflit d'intérêts total.

Toutefois, le gouvernement ne se préoccupe pas trop des conflits d'intérêts comme nous avons pu le constater à la Chambre. Non seulement ça ne le préoccupe pas, mais ça semble faire partie de la norme. Il semble que les ministériels aiment mettre en place des mesures législatives perpétuant les conflits car, dans leur esprit, c'est comme ça que les choses doivent se passer. Il semble qu'ils aient encore réussi à créer un conflit d'intérêts, cette une fois à l'égard du système de règlement des revendications territoriales, et ils l'ont probablement fait exprès.

Un autre problème concerne l'animosité. Il n'y a pas une seule partie concernée qui appuie le projet de loi, mis à part le ministre. Il est le seul à penser que c'est une excellente mesure législative.

Comme je l'ai dit plus tôt, il n'y a eu ni consultation ni processus. Les gens avec lesquels on est censé parvenir à un règlement n'acceptent ni le processus ni le projet de loi.

Le Parti progressiste-conservateur votera contre le projet de loi C-6 à l'étape de la troisième lecture. Nous croyons fermement que l'adoption du projet de loi C-6 ne ferait que perpétuer le problème. Nous croyons qu'il faut tourner la page. Nous croyons qu'il faut régler honnêtement la question des revendications territoriales. C'est plus qu'une nécessité, c'est un droit constitutionnel. Malheureusement, le projet de loi perpétuerait le problème au lieu de le régler. Il ne fait qu'ajouter au problème au lieu d'en être la solution. Nous voterons donc contre le projet de loi.

• (1255)

M. Andy Burton (Skeena, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-6 concernant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations. Je crois comprendre que ce projet de loi a pour but de créer une entité indépendante en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières.

Le premier ministre a beau dire le contraire, son héritage, quant à la façon dont il traité les peuples autochtones du Canada, va le suivre pour le reste de ses jours. J'ai la conviction qu'au fond, il a essayé de s'amender. Dommage, toutefois, que les Canadiens d'origine autochtone continuent de payer pour ses bavures.

À presque tous les égards, les Canadiens d'origine autochtone forment, au Canada, le groupe le plus défavorisé et insuffisamment instruit. Dans les réserves, le taux de chômage se situe entre 80 p. 100 et 90 p. 100; l'ampleur des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme est à vous briser le coeur, et les taux d'emprisonnement et de récidive y sont plus élevés que n'importe où au Canada. Il y a effectivement un héritage. Malheureusement, aux yeux des Canadiens, et des Canadiens d'origine autochtone en particulier, cet héritage est odieux.

Permettez-moi d'abord d'explorer clairement la politique de l'Alliance canadienne relativement au règlement des revendications autochtones. Dans les négociations concernant ces revendications, notre position consisterait à assurer le respect des droits de propriété existants, le règlement abordable et définitif de toutes les revendications et l'adoption d'un processus ouvert et transparent, incluant tous les intervenants.

Pour que les Canadiens d'origine autochtone puissent aller de l'avant, à titre individuel ou comme groupe autonome, il faut d'abord que les revendications existantes soient réglées de manière définitive et irrévocable.

Initiatives ministérielles

Le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien vivent dans un monde dépassé. Ils refusent de reconnaître que tout ce qu'ils ont tenté de faire pour résoudre les nombreuses questions en suspens s'est, chaque fois, soldé par un échec; cela ne les empêche pas de refaire sans cesse la même erreur. On a besoin d'un vent de fraîcheur dans les façons de faire nouvelles comme dans les attitudes, si l'on veut que la situation change pour le mieux pour les Canadiens d'origine autochtone.

Le projet de loi accélérerait le règlement des revendications d'un montant maximal de 7 millions de dollars, mais pas celui de revendications d'un montant supérieur ni de revendications territoriales. De plus, les membres de la commission et du tribunal ne seraient pas représentatifs de l'ensemble des intervenants, car ils seraient nommés par le premier ministre.

Selon ce que je comprends du processus prévu dans le projet de loi, le centre serait formé d'une commission et d'un tribunal. Par ailleurs, le processus de revendication comprendrait trois étapes.

Il y aurait l'étape de la présentation et de la préparation dans le cadre de laquelle les premières nations soumettraient leur revendication à la commission, prendraient les dispositions voulues pour obtenir des fonds aux fins de la recherche et donneraient avis de la présentation de la revendication aux parties intéressées. Il y aurait ensuite l'étape de la validation dans le cadre de laquelle l'État déciderait d'accepter ou non la revendication. Si l'État la refuse, la première nation pourrait demander de recourir au processus de résolution des différends relevant de la commission. En cas d'échec à cette étape, la première nation pourrait demander à la commission de renvoyer la revendication au tribunal pour qu'il se prononce sur sa validité. Enfin, il y aurait l'étape de la négociation. Si la revendication était acceptée par l'État ou jugée valable par le tribunal, elle ferait l'objet de négociation sous la direction de la commission. En cas d'échec des négociations, la première nation pourrait demander à la commission de renvoyer la revendication devant le tribunal qui rendrait une décision exécutoire concernant une indemnisation d'un maximum de 7 millions de dollars. Ce plafond limite manifestement l'aptitude d'un bon nombre de premières nations, ainsi que celle des gouvernements fédéral et provinciaux, le cas échéant, à résoudre des revendications qui, pour la plupart, portent sur un montant beaucoup plus élevé que cela.

J'entretiens bon nombre de préoccupations au sujet du projet de loi. Bien que l'on ait prévu que le centre sera situé à Ottawa, on ne semble pas avoir cherché à déterminer où aurait été l'endroit le plus rentable pour l'installer.

Je suis ravi de constater que la vérificatrice générale du Canada vérifiera annuellement les comptes du centre et que les rapports de vérification seront présentés au centre et au ministre. Bien qu'il y ait un délai dans le cas du mécanisme de présentation du rapport du centre au ministre et un autre délai en ce qui concerne le dépôt des documents pertinents par le ministre à la Chambre, il y a apparence de transparence.

Ce qui me préoccupe, c'est que le ministre ne présentera pas au Parlement les rapports trimestriels du centre. C'est fâcheux, et ils devraient être déposés, ce qui permettrait de tenir les parlementaires pleinement au courant de la situation financière du centre. Évitions d'avoir sur les bras un autre registre des armes à feu, car les Canadiens ne peuvent se le permettre.

Je me préoccupe également de l'efficacité du processus. Le gouvernement doit réexaminer sa façon de définir l'accès au centre proposé de revendication. S'il voulait être plus efficace, le ministre devrait déterminer comment permettre un meilleur accès dans le cas

des revendications légitimes. Le gouvernement doit veiller à ce que tout le processus soit transparent. Il n'est pas raisonnable d'accorder au gouvernement le droit d'immobiliser le processus pendant qu'il décide d'entendre ou non une revendication, car le projet de loi ne prévoit aucun délai dans lequel le gouvernement doit fournir une réponse. De plus, aucun mécanisme n'est prévu pour que la commission ou le revendicateur puisse faire bouger les choses si jamais le gouvernement prend beaucoup de temps pour rendre une décision.

• (1300)

Le gouvernement semble déterminé à conserver tous ses pouvoirs dictatoriaux tout en leurrant les Canadiens autochtones avec de belles paroles.

L'article 32 permet au gouvernement d'imposer au revendicateur un fardeau excessif puisque celui-ci doit prouver qu'il s'est prévalu de tous les mécanismes de médiation disponibles avant de pouvoir demander de saisir le tribunal d'une revendication non réglée. Ce n'est rien d'autre qu'une nouvelle tactique dilatoire. À signaler également que cet article impose une limite en ce qui concerne la question du bien-fondé.

Je m'inquiète du plafonnement arbitraire, à 7 millions de dollars, des indemnités que le centre peut approuver. Je crois comprendre qu'il y a eu d'autres propositions, certaines allant jusqu'à 25 millions, mais l'amendement a été rejeté. De plus, la méthode utilisée pour établir l'indemnité est difficile, voire impossible à vérifier.

L'une de mes plus grandes inquiétudes concerne l'article 77. En voici le texte:

Le gouverneur en conseil peut, par règlement:

- a) ajouter à la partie 2 de l'annexe le nom de tout accord relatif à l'autonomie gouvernementale autochtone;
- b) prendre toute mesure d'ordre réglementaire prévue par la présente loi.

Encore une fois, cela semble une lacune qui permettrait au gouvernement de remplir les espaces vides une fois le projet de loi adopté sous l'oeil vigilant du Parlement. Le premier ministre parle de démocratie parlementaire, mais il est incapable de joindre le geste à la parole. Il ne devrait pas être possible de faire arbitrairement des ajouts aux mesures législatives une fois qu'elles sont adoptées.

Permettez-moi de réitérer que l'Alliance canadienne appuie le règlement équitable et diligent des revendications, afin d'améliorer les rapports entre les autochtones du Canada et le gouvernement, et de servir les intérêts de tous les Canadiens. Or, cette mesure législative ne permettrait pas d'atteindre ces objectifs. Le gouvernement fédéral a tout compris de travers en ce qui concerne les délais. En vertu de cette version du projet de loi, les premières nations ne pourraient pas faire de revendications portant sur des événements survenus dans les quinze ans précédant immédiatement le dépôt d'une demande.

Ce projet de loi créerait de faux espoirs et ouvrirait la porte à une avalanche de revendications que les premières nations attendaient pour présenter. Le centre risque d'être submergé de cas, exactement comme le registre libéral des armes à feu, ce qui aggraverait l'arriéré de travail et entraînerait, en définitive, des coûts plus élevés.

Au cours des trois dernières décennies, le gouvernement n'a réglé que 230 revendications. Environ 500 autres doivent toujours d'être entendues. Les représentants des premières nations nous disent s'attendre à ce que mille nouvelles revendications soient déposées. Or, au rythme où vont les choses, il faudrait deux cents ans pour donner suite à toutes ces revendications. C'est parfaitement absurde.

En 1993, le livre rouge des libéraux promettait la mise sur pied d'une commission mixte indépendante sur les revendications, dont les membres devaient être nommés conjointement par les premières nations et le gouvernement du Canada. Malheureusement, le projet de loi rompt cette promesse en concentrant le pouvoir de nomination au cabinet du premier ministre.

Le projet de loi C-6 doit être modifié et faire l'objet d'amendements avant de pouvoir être adopté. Je demande à tous les députés d'appuyer le présent amendement pour que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand nord et des ressources naturelles. Cette mesure législative comporte des lacunes et nécessite des modifications considérables avant de pouvoir être adoptée.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, vous serez peut-être surprise de voir que mon intervention sera légèrement plus longue que celle des autres députés. Je pourrais parler jusqu'à 17 h 30. Je ne prendrai pas la peine de demander le consentement unanime de la Chambre car je soupçonne qu'il y a au moins un député qui s'y opposera.

Il y a tant à dire sur le sujet. C'est une de ces questions qui mériteraient qu'on attache beaucoup plus d'importance aux faits.

J'aimerais commencer par situer les choses dans leur contexte. J'ai eu quelques expériences de travail—pas bien grandes—auprès des premières nations. Lorsque je travaillais au département de mathématiques du Northern Alberta Institute of Technology, l'un des excellents projets auxquels j'ai participé consistait à élaborer un programme pour les étudiants qui avaient laissé tomber l'école secondaire afin de leur permettre de reprendre leurs études et de rattraper les années perdues. Nous les faisons participer à ce programme et nous leur donnions la formation nécessaire pour qu'ils décrochent un emploi.

L'institut offrait un programme d'initiation aux technologies dans lequel on enseignait les bases des mathématiques, l'anglais et les sciences. Nous enseignions toujours les rudiments dans toutes ces matières. Nous avons probablement commencé au niveau 2 ou 3 en mathématiques. Nous n'avons pas passé beaucoup de temps à ces niveaux car il s'agissait d'étudiants adultes, mais nous avons établi les fondements nécessaires à l'enrichissement de leurs connaissances.

À la fin de la première année, nous avons réussi à ce que ces étudiants atteignent un niveau équivalent à celui de la fin du cycle secondaire. Nous ne leur avons pas délivré de diplôme, mais nous leur avons donné suffisamment de bases dans ces matières pour qu'ils puissent suivre l'année suivante un programme d'études postsecondaires, tout comme ceux qui ont terminé leur douzième année.

La plupart des étudiants de ce programme avaient abandonné l'école, pour une raison ou une autre, après la neuvième ou la dixième année. Ils avaient oublié tout ce qu'ils avaient appris, le défi était donc de taille.

Je parle de cela aujourd'hui parce que, en plus de participer à la mise sur pied de ce programme, j'étais également un des enseignants. Même si j'étais à la tête du département de mathématiques à cette époque, j'avais également choisi de travailler comme enseignant dans ce programme.

Nous avons un petit nombre d'étudiants autochtones dans ce programme. J'ai toujours eu l'impression que ces étudiants étaient très loin du niveau qu'ils étaient capables d'atteindre. C'était vrai dans la plupart des cas. Lorsque je leur parlais de cela, je découvrais que la plupart d'entre eux avaient eu très peu de discipline et très peu de possibilités d'apprentissage dans les écoles qu'ils avaient fréquentées.

Initiatives ministérielles

Il y avait un gros problème d'absentéisme. Ils n'étaient jamais vraiment motivés, que ce soit ou non parce qu'ils n'avaient pas l'appui nécessaire de leurs parents.

Beaucoup d'entre eux participaient à des activités culturelles. L'automne, ils allaient à la chasse. J'ai toujours pensé que, si c'était ce qu'ils voulaient faire, il n'y avait pas de problème, mais nous aurions certainement pu tenir compte de cela en établissant le programme d'enseignement. Les vacances auraient pu être durant la saison de la chasse. Ces jeunes auraient pu suivre leurs pères et apprendre à chasser et à faire toutes ces choses. Cela aurait été fantastique, mais il ne fallait quand même pas négliger leur éducation.

Donc, très souvent, ces étudiants qui arrivaient au NAIT avaient à peine terminé le niveau primaire ou les premières années du niveau secondaire. C'étaient très agréable de travailler avec eux, et je dis cela sans aucune réserve. Ils étaient très gentils, si je peux me permettre de généraliser, et soucieux de plaire.

• (1305)

J'ai d'ailleurs rencontré un de ces étudiants à bord d'un avion il n'y a pas très longtemps. Il était dans une de mes classes. Curieusement, je me souvenais de lui mais lui ne se souvenait pas de moi. Pourtant, les étudiants se rappellent habituellement que j'étais leur professeur parce que j'étais celui qui parlait devant toute la classe. Quoi qu'il en soit, cet ancien étudiant et moi en avons profité pour échanger quelques souvenirs de cette expérience.

Ce que j'essaie de dire dans mon préambule, c'est que je garde une place bien particulière dans mon cœur pour les autochtones du Canada en raison de ce qu'ils vivent depuis de nombreuses décennies. Et je crois sincèrement que leur situation peu enviable est principalement attribuable au fait que les gouvernements successifs se sont mal comportés à leur endroit, et qu'il est temps de réparer nos torts. Il faut mettre tout cela derrière nous et prendre immédiatement des mesures draconiennes pour permettre aux autochtones canadiens de réaliser leur plein potentiel. C'est le but que nous devons vraiment nous fixer, selon moi.

Les députés savent peut-être que j'ai déjà eu des intérêts dans une petite entreprise. Je me souviens qu'un des jeunes hommes que nous avons embauchés était un membre des premières nations. C'était un jeune homme bien. Il faisait son travail diligemment et les gens pouvaient compter sur lui. Quand il disait qu'il allait être là, il y était. Malheureusement, ce n'était pas le cas de tous les employés.

Une autre fois, et ce cas illustre parfaitement ce que je dis, je m'étais arrêté à l'un de ces établissements du Poulet Frit Kentucky, à Edmonton. J'avais une fringale de poulet frit. Je fais là une publicité gratuite, et tous sont à même de constater que le poulet frit est bon pour ma ligne. J'ai donc mangé mon poulet dans la voiture. C'est ce que j'avais l'habitude de faire le midi, prendre mon repas, m'asseoir dans ma voiture et écouter la radio avant de reprendre le travail.

Pendant que je faisais cela, un jeune autochtone s'est approché de la voiture et m'a demandé de l'argent. Plutôt que de lui en donner, je lui ai demandé ce qu'il comptait faire de l'argent que je lui donnerais. Quand il m'a dit qu'il avait besoin d'un billet d'autobus, je lui ai dit que je pouvais le raccompagner, et je l'ai invité à monter dans ma voiture. En discutant avec lui, je me suis rendu compte de son désespoir. Il vivait dans une grande ville et n'avait ni travail ni aide financière. Il était vraiment désespéré.

Initiatives ministérielles

Cela est inacceptable. Depuis des années, des gens comme ce jeune homme ne peuvent acquérir la formation ou l'éducation voulues et sont sous-employés. Nous devons corriger la situation. Une façon de le faire est de les traiter avec dignité, comme ils le méritent.

Pour en revenir au projet de loi C-6, je crois que le gouvernement libéral, qui se vante d'être sensible, manque totalement le bateau. C'est d'ailleurs ce qu'il fait depuis des dizaines d'années. Le premier ministre se vante d'avoir détenu toutes sortes de portefeuilles, notamment d'avoir été, il y a longtemps, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les libéraux ont échoué lamentablement dans tous les domaines où ils ont tenté de collaborer avec les premières nations. Ils se mettent le doigt dans l'oeil s'ils pensent qu'en continuant de faire la même chose un peu plus souvent ils obtiendront des résultats différents. Je ne crois pas.

Quand je lis le projet de loi C-6, je suis consterné par sa médiocrité. Je suis consterné parce que le ministre des Finances, sous la direction du premier ministre, et tous ses fonctionnaires n'ont pas réussi à faire mieux.

Une autre chose qui est vraiment irritante pour moi, c'est qu'au cours de la prochaine campagne électorale, je le vois d'ici, les libéraux diront: «Ne votez pas pour l'Alliance canadienne. Elle a voté contre les autochtones.» Voilà ce qu'ils diront. C'est très irritant.

Si l'Alliance s'oppose à ce projet de loi, c'est parce qu'il est tout à fait inadéquat. Les libéraux déforment tout. Au lieu de dire que nous nous opposons au projet de loi en vue de l'améliorer pour les autochtones, ils déformeront notre position pour que les Canadiens croient que nous sommes contre les autochtones. C'est exactement le contraire.

• (1310)

Ce sont plutôt les libéraux qui sont contre les autochtones à cause du caractère inadéquat de ce projet de loi. Il suffit de lire attentivement le projet de loi pour s'en convaincre.

Certains des orateurs précédents ont déjà attiré l'attention de la Chambre sur le fait que si l'objectif consiste à accélérer le règlement des revendications, le projet de loi constituerait un des principaux obstacles à l'atteinte de cet objectif. Quel paradoxe que d'énoncer l'objectif du projet de loi, puis de concevoir le projet de loi de manière à ce qu'il fasse exactement le contraire.

Madame la Présidente, c'est comme si, à titre de jeune ingénieur, je disais, pour une course, que je veux vous faire aller plus vite, mais que j'attachais des pierres à votre pare-choc. Vous me diriez: «D'accord, c'est vous l'ingénieur, faites-le.» Mais cela n'aiderait pas. Je pourrais dire que cela vous aiderait à aller plus vite, mais le simple fait de le dire ne suffit pas. En fait, ce serait tout à fait le contraire.

C'est la même chose avec le projet de loi. Les libéraux disent que le projet de loi vise à accélérer le règlement des revendications, mais il fera exactement le contraire.

Je voudrais parler un peu de certains détails du projet de loi. La promesse d'indépendance en est un qui me vient à l'esprit.

Une des raisons pour lesquelles les autochtones se sentent tellement opprimés, c'est que les gouvernements les ont traités avec arrogance pendant trop longtemps. Or, nous avons ici un processus qui, encore une fois, utilise une étiquette qui donnerait exactement le résultat opposé. On parle d'une commission indépendante, d'un tribunal indépendant. Les libéraux devraient peut-être sortir le bon vieux dictionnaire. Ils devraient examiner le sens du terme «indépendant». Ils sont complètement à côté de leurs pompes.

J'ai déjà utilisé l'exemple suivant dans certaines allocutions, mais il vaut la peine de le répéter. La situation se compare à un boxeur qui monte dans le ring pour participer à un match où son adversaire est également l'arbitre. Je souhaite de la chance à ce boxeur pour qu'il remporte le match.

Les autochtones veulent un mécanisme de règlement indépendant et équitable. Avec quoi se retrouvent-ils? Encore une fois avec un gouvernement libéral qui les traite avec arrogance.

Les libéraux ne connaissent pas le sens du terme «indépendant». S'ils le connaissent, ils ne le montrent certes pas si on regarde le projet de loi qu'ils ont présenté, notamment en ce qui concerne les personnes nommées à la commission et au tribunal. Il est absolument incroyable que le terme «indépendance» ne s'applique qu'à eux.

Bien sûr, nous savons qu'ils n'en comprennent pas le sens. Déjà, en 1993, on nous avait promis un conseiller en éthique indépendant. Nous voyons depuis neuf ans et demi à 10 ans à quel point le conseiller en éthique est indépendant, qui est nommé par le premier ministre, le salaire de qui est déterminé par le premier ministre, qui répond au premier ministre, qui rend des comptes au premier ministre et qui est engagé pour faire partie de l'équipe de contrôle des dégâts du premier ministre chaque fois que quelque chose va mal. On n'est pas indépendant lorsqu'on entretient des liens étroits avec le gouvernement, le premier ministre et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il est vraiment regrettable que le gouvernement n'ait pas fait en sorte, comme le proposait le comité dans son amendement, d'assurer une véritable indépendance, d'avoir au sein de l'office des personnes dont la nomination serait approuvée tant par le gouvernement que par les premières nations. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait? Les parties auraient certainement pu s'entendre. Il doit y avoir 15 ou 20 millions d'adultes au Canada. Parmi ceux-ci, il aurait sûrement été possible de trouver 14 personnes qui auraient été acceptables pour toutes les parties concernées.

Cette façon de faire nécessiterait peut-être un peu de travail. Le gouvernement dit simplement qu'il va faire les nominations, ainsi que le mentionne le projet de loi, mais le libellé comme tel fait allusion à un décret. Nous, parlementaires, savons évidemment que cela se fait par décret du gouverneur en conseil, du pouvoir exécutif du gouvernement, ce qui signifie le premier ministre et le ministre, et ceux-ci vont nommer les personnes qu'ils veulent bien nommer.

• (1315)

La mesure législative est très choquante à cet égard. Ces personnes seront nommées par le premier ministre. Leurs salaires seront fixés par le premier ministre ou par le ministre responsable du ministère. Il en sera de même de leurs conditions de travail, primes et dépenses. Où sont les gens des premières nations dans tout cela? Nulle part.

Le gouvernement aura une personne ou un groupe de personnes qui décideront du traitement de ces revendications, et tout le processus sera dirigé par des gens redevables au gouvernement.

Quelle est la probabilité que ces personnes rendent une décision juste, qui pourrait aller contre le gouvernement, si elles savent qu'elles sont nommées à titre amovible, ce qui signifie que le premier ministre et le ministre doivent être satisfaits de leur travail? Comment ces personnes peuvent-elles dire des choses qui déplaisent au gouvernement?

Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils tout simplement pas intégrer à ce processus de nomination, d'embauche et d'octroi d'avantages un mécanisme de nomination indépendant, pour simplement s'assurer que les personnes nommées sont, comme je l'ai mentionné, acceptables pour toutes les parties? Cela ne devrait pas difficile à faire.

Je l'ai dit plus tôt, et il ne s'agit qu'un d'un bien petit échantillon, mais chaque fois que j'ai eu à traiter avec les autochtones, j'ai toujours trouvé qu'ils faisaient preuve de beaucoup de collaboration. Ce sont des gens qui semblent avoir une âme noble. Je ne peux pas comprendre que nous voulions les éloigner de plus en plus de leurs méthodes traditionnelles et leur montrer à devenir plus militants et à devoir se battre pour leurs droits parce qu'ils ont été opprimés pendant si longtemps.

Parlons un peu du choix du premier dirigeant. Le projet de loi stipule que:

Le premier dirigeant est nommé à titre inamovible pour un mandat d'au plus cinq ans, sous réserve de révocation motivée par le gouverneur en conseil

Ce sont les termes du projet de loi. Il est paradoxal de voir que ce mandat ne peut dépasser les cinq ans, alors que le paragraphe suivant précise que:

Le mandat du premier dirigeant peut être reconduit.

C'est une lacune. Je vois que les députés écoutent attentivement ce que je dis, les 170 qui sont ici présents. J'aimerais attirer l'attention sur cette lacune qui dit que le mandat de cette personne pourrait être reconduit. Ce serait là une raison de plus pour qu'un commissaire doive s'assurer de ne pas offenser le premier ministre ou le ministre responsable pour ne pas perdre son poste. De plus, c'est un travail bien rémunéré. C'est un poste d'un niveau équivalent à celui d'un sous-ministre, dont le salaire est supérieur à celui d'un député, si je ne me trompe pas. De plus, le régime de pension est très intéressant et ainsi de suite. Il est évident que ces commissaires auraient tout intérêt à garder leur emploi. Ils ne voudraient pas contredire le gouvernement. Et les autochtones dans tout cela? Ils sont encore une fois désavantagés.

Le paragraphe 8 (3) précise que:

Le premier dirigeant reçoit la rémunération que fixe le gouverneur en conseil.

Toutes les décisions seraient donc prises par le gouverneur en conseil. Il n'y a pas de place pour le commun accord.

Si je saute un peu, je trouve intéressant de constater que le paragraphe 8(6) précise que:

Le premier dirigeant ne peut occuper des charges ou des emplois ni se livrer à des activités qui soient incompatibles avec l'exercice de ses attributions...

Et la phrase se termine de façon très bizarre par ce qui suit:

...mais il est entendu qu'il peut occuper à la fois le poste de premier dirigeant et celui de président de la Commission.

• (1320)

Le projet de loi précise que le premier dirigeant de l'organisation peut être un membre...

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté jusqu'au lundi 17 mars, à l'heure ordinaire de l'ajournement.

• (1325)

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que ce vote soit reporté au mardi 18 mars, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Joe Jordan: Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour considérer qu'il est 13 h 30, car nous voulons passer aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE FALUN GONG

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne) propose:

Motion n° 236

Initiatives parlementaires

Que, de l'avis de la Chambre, le Premier ministre devrait profiter de sa prochaine rencontre avec le Président Jiang Zemin de la Chine lors de la conférence de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) pour soulever en privé la question du maintien en prison de treize adeptes du Falun Gong ayant de la famille au Canada, et pour souligner que les Canadiens seraient plus disposés à renforcer les liens commerciaux et d'aide entre le Canada et la Chine si ces personnes (à savoir Lizhi He; Xiuzhen Lu; Tianxiong Peng; Zhanzhong Wu; Xiuchao Huang; Bo Qiu; Yueli Yang; Yangtao Jin; Jiangang Huang; Guangshou Huang; Mingli Lin; Zhou Zheng; Changzheng Sun) étaient réunies avec leurs familles au Canada.

—Madame la Présidente, je puis vous assurer que j'ai fait bien des erreurs de prononciation de ce genre, mais que les gens du Falun Gong sont très indulgents à l'endroit de ceux d'entre nous dont la prononciation, en chinois, n'est pas parfaite.

La motion qui vient d'être lue a été adoptée à l'unanimité, après une petite modification du libellé, le 24 octobre. Celle dont nous débattons aujourd'hui est, pour ainsi dire, identique.

C'est pour le moins inhabituel de débattre à la Chambre d'une motion qui a déjà été, à toutes fins utiles, adoptée quatre mois plus tôt. C'est une occasion en or de réexaminer la décision que la Chambre a adoptée à l'unanimité, le 24 octobre, et de voir les résultats qu'elle a donnés.

Au moment de son adoption, comme le libellé de la motion l'indique, le premier ministre s'appêtait à aller rencontrer au Mexique les leaders de la Conférence sur la coopération économique en Asie et dans le Pacifique, dont faisait partie le président chinois. J'ai rédigé et présenté cette motion, pensant que tout signal clair que le premier ministre pourrait envoyer au président chinois, que ce soit en public ou privé, comme le prévoyait la motion, aurait pour résultat d'améliorer le sort des 13 prisonniers de conscience dont les noms figurent dans la motion.

Comme je l'ai alors imaginé, les choses ont dû se passer comme suit: le premier ministre aurait pris un moment, au cours de son entretien privé avec le président Jiang Zemin, pour attirer l'attention de son interlocuteur sur le souhait unanime de la Chambre des communes. Le président aurait vraisemblablement été contrarié, mais aurait néanmoins poursuivi la conversation. Il aurait par la suite communiqué l'information à un subalterne quelconque l'enjoignant de se débarrasser de cet irritant mineur pour ne pas nuire aux relations de la Chine avec ses estimés partenaires commerciaux canadiens, compte tenu de la singulière propension du Canada à être obnubilé par le traitement de certains individus, au chapitre des droits de la personne. Ainsi, dans les labyrinthes de la vaste bureaucratie, par une sorte de réaction en chaîne, les administrateurs concernés auraient vraisemblablement à leur tour, comme je le crois, reçu l'ordre, à tout le moins, d'améliorer les conditions et le traitement des prisonniers d'opinion, voire, au mieux, de libérer certains de ceux dont le nom figurait sur cette motion, simplement pour dissiper ce malaise.

D'autres députés semblent avoir admis la logique de ce scénario que j'avais imaginé, et la motion a finalement été adoptée sans qu'un seul député s'y oppose. Ce genre de consentement unanime est très rare à la Chambre. Je dois dire que cela me rend fier de mes 300 collègues, et fier de siéger au sein de la même institution qu'eux, cette Chambre multipartite.

Je suis heureux de faire savoir à la Chambre que l'adoption unanime de la motion semble avoir permis d'atteindre l'objectif, au moins partiellement. Des 13 prisonniers d'opinion qui étaient nommés dans la motion, 5 ont été libérés.

Bo Qiu, un photographe de 27 ans dont la mère vit au Canada, a été libéré du camp de travail de Liuchangshan. Yueli Yang, ingénieure en aérospatiale de 62 ans qui est la mère de Zhendong Yang, de Toronto, est maintenant sortie de prison. Tioanxiong Peng,

dont la soeur jumelle vit ici en Ontario, a été libérée et a ainsi pu passer la nuit de Noël avec sa fille de 2 ans.

Si je puis me permettre, j'aimerais citer un passage de ce qu'a écrit sa soeur jumelle, Helen Peng, qui vit au Canada:

Mon voeu (la libération de ma soeur) [a été exaucé] la veille de Noël. C'est comme un rêve... Je remercie infiniment le [Parlement] canadien et tous les autres, pour toute l'aide qu'ils nous ont donnée, et je leur transmets mes meilleurs voeux. J'espère que chaque gouvernement aidera les adeptes du Falun Gong qui sont persécutés en Chine et aideront à faire cesser cette persécution, qui n'aurait jamais dû se produire.

Ce qui est le plus encourageant, au sujet des trois noms que j'ai mentionnés, c'est que Changzheng Sun et Guangshou Huang ont été libérés et ont pu quitter le pays. Je suis heureux de signaler que Mme Sun et M. Huang ont retrouvé leur famille ici au Canada.

• (1330)

Selon des informations en provenance de Chine, le traitement de certains autres prisonniers mentionnés dans la motion semble s'être amélioré depuis octobre, et il y a des raisons de croire que c'est directement attribuable à la motion qui a été adoptée à la Chambre le 24 octobre.

Avec un recul de quatre mois, il me semble très clair que ce qui s'est produit techniquement pour amener ces changements positifs après l'adoption de la motion à la Chambre des communes était bien différent de ce que j'avais imaginé.

Selon des informations reçues de contacts que j'ai ici au Canada, qui sont eux-mêmes en rapport avec des amis et des parents en Chine et qui ont suivi l'évolution de la situation de leurs êtres chers dans le système pénal chinois, il semble que le facteur le plus important a été non pas tant les pressions internes qui se sont exercées à partir d'en haut que les pressions externes que l'ambassade du Canada à Beijing a pu exercer relativement à ces 13 cas particuliers.

Initiatives parlementaires

Les représentants de l'ambassade du Canada ont agi avec une énergie et une efficacité impressionnantes et ont bien fait comprendre aux autorités chinoises concernées, c'est-à-dire aux directeurs des prisons et aux administrateurs des camps de travail où les 13 adeptes ont été incarcérés, que le Parlement du Canada et le corps diplomatique de notre pays suivent la situation de près. Dans un geste particulièrement imagé et efficace, l'ambassade a posté le mois dernier des cartes du Nouvel An chinois à chacun des prisonniers d'opinion, ce qui a fortement impressionné, comme les députés s'en doutent, les administrateurs qui ont intercepté ce courrier. Ces cartes ont prouvé que ces détenus ne sont pas oubliés, que des gens surveillent ce qui se passe et que des personnes en situation d'autorité se préoccupent beaucoup de leur sort. Voici ce qu'a déclaré un Canadien d'origine chinoise avec lequel je me suis entretenu récemment: «C'est comme si les gens de l'ambassade du Canada avait eu le feu vert pour faire tout ce qui était nécessaire.» C'est cela qui a été le plus efficace pour obtenir les résultats dont nous sommes témoins aujourd'hui.

Comme preuve à l'appui, je voudrais lire une lettre que j'ai récemment reçue d'un Canadien qui vit à Toronto et dont la mère de 63 ans a été libérée de la prison où elle était détenue il y a trois semaines, probablement grâce à l'adoption de cette motion. Il écrit ceci:

À un moment donné, [ma mère] a été incarcérée dans un camp de travail forcé bien connu... où bien des adeptes [du Falun Gong] ont été tués. J'étais très inquiet à son sujet, mais je n'avais aucun moyen de savoir si elle était toujours en vie...

La forte réaction de la communauté internationale a rendu les responsables de cette répression en Chine très nerveux et inquiets. C'est à partir de ce moment-là que j'ai eu des nouvelles de ma mère en détention au camp de travail.

Le camp de travail où ma mère était emprisonnée a commencé à établir la liste des détenus ayant des parents ou des amis à l'étranger...

Grâce aux efforts de notre gouvernement, de notre Parlement et de l'ambassade du Canada à Beijing, ma mère a pu enfin être libérée.

[...] Elle m'a demandé d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à sa libération. Elle m'a avoué que les efforts déployés à l'étranger en vue de la libération des détenus ont eu de grandes répercussions en Chine. Chaque fois qu'ils avaient vent d'initiatives prises à l'étranger, les responsables du camp de travail devenaient très nerveux... et allaient discuter de la situation avec elle.

Une autre initiative remarquable a été prise grâce à l'intervention de diplomates canadiens alertes à la suite de l'adoption de la résolution du 24 octobre dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Je veux vous parler cette fois-ci de Mme Yuzmi Wang, qui vit désormais à Toronto, en toute sécurité, après avoir vécu de nombreuses péripéties.

● (1335)

Comme dans le cas de nombreux adeptes du Falun Gong, Mme Wang menait une vie tranquille et productive avant son arrestation. Elle possédait une petite boutique d'ordinateurs à Harbin, la capitale de la Mandchourie. Pendant son incarcération, qui a duré plusieurs années, Mme Wang a été torturée et nourrie de force.

Après sa libération, Mme Wang est venue à Ottawa et j'ai eu l'occasion alors de discuter avec elle et elle m'a raconté un peu les tortures qu'elle a subies. Le gavage est une forme de torture. Que les détenus fassent ou non la grève de la faim, les autorités les gavent pour les torturer sans toutefois s'adonner officiellement à la torture. Dans un tube enfoncé dans la gorge du détenu, on verse un mélange d'eau et de farine de blé. Résultat, le détenu a des haut-le-coeur, souffre de crampes à l'estomac et se met, dans certains, à vomir. L'avantage du gavage, sur le plan de l'alimentation, est hautement discutable.

Je le répète, Mme Wang a été emprisonnée et torturée. Elle n'a pas purgé sa première peine en entier. En effet, lorsqu'il est devenu inévitable qu'elle décéderait par suite des mauvais traitements qu'elle

recevait, on l'a libérée. Pour ne pas avoir à assumer la responsabilité de sa mort, les autorités chinoises ont expédié Mme Wang aux Émirats arabes unis, où elle s'est rétablie grâce aux bons soins de parents. Les autorités chinoises ont émis un autre mandat d'arrêt contre Mme Wang après que celle-ci eut été aperçue à l'aéroport des Émirats arabes unis et qu'il fut devenu évident qu'elle était rétablie et qu'elle ne garderait pas le silence sur le traitement qu'on lui avait infligé en prison.

Après avoir été contactées par les autorités chinoises, les autorités locales aux Émirats arabes unis étaient sur le point de renvoyer Mme Wang en Chine, compte tenu du mandat d'arrêt émis contre elle, lorsque des membres de l'association canadienne du Falun Gong sont venus à son secours. Ils ont rassemblé et soumis aux autorités des Émirats arabes unis les documents qu'il fallait pour éviter à Mme Wang l'expulsion et un emprisonnement certain auquel elle n'aurait pas survécu, croit-elle.

Au nombre des documents présentés, tant aux autorités des Émirats arabes unis qu'au consulat du Canada aux Émirats arabes unis, figurait une copie de la motion adoptée le 24 octobre à la Chambre. C'est cette documentation qui semble avoir décidé les autorités du consulat à obtenir un permis ministériel pour que Mme Wang trouve refuge au Canada, où elle réside maintenant.

Je voudrais m'attarder un instant sur la question des permis ministériels et de ce qu'ils pourraient faire pour les personnes dont le nom figure dans cette motion et qui sont encore en Chine, en prison ou dans cet étrange état de quasi liberté où se trouvent les gens comme Mme Wang, qui risquait toujours d'être emprisonnée à nouveau après sa libération.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de faire sortir ces gens-là de Chine le plus tôt possible et de leur donner refuge au Canada, où les attendent qui un mari ou une femme, qui un fils ou une fille, qui un père ou une mère.

Je tiens à citer à nouveau Helen Peng, dont la soeur jumelle est en Chine, non pas en prison mais sous surveillance étroite. Voici: «Je souffre de voir ce que ma soeur endure et j'espère qu'elle pourra trouver bientôt refuge au Canada.» Je l'espère aussi.

● (1340)

La seule façon de s'assurer du traitement qu'on réserve à ces personnes et à d'autres dans des situations semblables, y compris d'autres personnes qui ne sont pas mentionnées dans la motion et qui ont également des liens familiaux étroits au Canada, est de veiller à ce que leurs droits soient respectés et de continuer d'être vigilants, d'attirer l'attention sur eux et d'être prêts à émettre des permis ministériels pour leur permettre de venir au Canada où ils pourront devenir des citoyens productifs, comme beaucoup d'autres citoyens qui ont été persécutés en Chine pour leurs croyances spirituelles.

Je voudrais conclure avec le cas d'une personne dont j'ai appris l'histoire une fois que la Chambre avait été saisie de la motion. C'est une histoire bien triste.

Initiatives parlementaires

Yunhe Zhang, dont la soeur vit à Vancouver, est en prison à l'heure actuelle. Elle a une fille de trois ans qui n'a jamais vu son père. Ce dernier était également en prison, et il y est mort il y a deux ou trois ans. Yunhe Zhang demeure en prison, séparée de son enfant qui est élevé par des parents. Sa belle-mère est morte, une mort que des membres de la famille croient être prématurée, à cause des conditions dans lesquelles son fils et sa belle-fille vivaient en prison en Chine et du stress que cela causait.

Cette femme n'a fait de mal à personne. Elle croit, à l'instar de tous les membres du Falun Gong, dans les valeurs fondamentales de la culture chinoise et de toute société civilisée. Les principes du Falun Gong, un mouvement apolitique, sont la tolérance, la compassion et la vérité.

Ces gens ont toujours été des membres productifs de la société chinoise. Je suis persuadé que ceux qui pourront entrer au Canada grâce à des permis ministériels seront également des membres productifs de notre société.

Je voudrais prendre un instant pour remercier tous les députés qui ont voté en faveur de la motion lorsque la Chambre en a été saisie le 24 octobre 2002 et qui ont permis ainsi à plusieurs de ces personnes de recouvrer leur liberté.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, lors de nos rencontres avec les ministres et les hauts fonctionnaires chinois, nous continuons à invoquer les droits de la personne et à exhorter les dirigeants chinois à respecter les normes établies à l'échelle internationale à ce chapitre. Nous entendons continuer à exprimer les préoccupations du Canada face aux violations des droits de la personne en général et dans des cas particuliers lorsque c'est approprié.

De plus, lors des réunions de la Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la dernière a eu lieu en novembre 2002, le Canada fait mention de la Chine dans ses déclarations publiques annuelles sur la situation de divers pays. Il signale également la situation à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et appuie les initiatives multilatérales qui correspondent à nos objectifs concernant cette question.

Nous estimons que l'engagement plutôt que l'isolement améliorera de façon durable la situation des droits de la personne en Chine. Le dialogue engagé entre le Canada et la Chine au sujet des droits de la personne a entre autres permis au Canada d'entrer en contact avec des organismes chinois dont la coopération s'avère essentielle à l'amélioration des pratiques chinoises en matière de droits de la personne. Le Canada entend continuer à exprimer ses préoccupations à l'égard de diverses questions, dont la liberté de culte, d'expression et d'association, les droits des femmes et des enfants ainsi que la bonne gouvernance et les droits des minorités.

Les principaux éléments du dialogue du Canada sur cette question sont les suivants: le Comité mixte Canada-Chine des droits de la personne ou CMDP et le Symposium plurilatéral sur les droits de la personne, dont le Canada, la Chine et la Norvège sont les hôtes conjoints.

L'année dernière, la rencontre du Comité mixte Canada-Chine des droits de la personne a eu lieu à Beijing et Xinjiang, en Chine, du 4 au 8 novembre. Les sujets à l'ordre du jour étaient: les progrès récents en matière de promotion et de protection des droits de la personne en Chine et au Canada; les conditions de détention et les préoccupations spéciales à l'égard des femmes détenues et prisonnières; la formation des policiers et la coopération internationale en matière de droits de la personne dans un contexte

multilatéral. Une discussion franche et ouverte a permis des échanges d'idées et l'examen conjoint de questions qui préoccupent les deux pays. En outre, le Canada et la Chine ont tous deux réitéré qu'ils souscrivent aux valeurs du comité mixte et qu'ils souhaitent voir se poursuivre ses travaux afin de pouvoir continuer à échanger des idées et des points de vue.

L'année dernière, le Symposium plurilatéral sur les droits de la personne, dont le Canada, la Chine et la Norvège étaient les hôtes conjoints, s'est déroulé à Jakarta les 11 et 12 mars. Il a réuni des délégations des trois gouvernements coparrainant l'événement, ainsi que des délégations du Bangladesh, du Cambodge, de l'Indonésie, de la Corée, de la Mongolie, du Népal, du Pakistan et d'autres pays. Cette rencontre a permis d'atteindre les objectifs visés, c'est-à-dire discuter des préoccupations communes au sujet des droits de la personne, partager les stratégies et les politiques pour mieux les comprendre et renforcer la confiance des participants afin de faciliter les éventuelles activités conjointes.

À cette occasion, la rencontre s'est encore une fois révélée être un contexte valable et non conflictuel pour discuter des questions fort délicates liées aux droits de la personne, et pour en discuter plus à fond qu'on peut le faire dans les très grands forums consacrés à ce sujet.

Le Canada tente également d'améliorer la situation des droits de la personne en Chine à l'aide des projets de l'ACDI. Parmi ceux-ci, on compte la formation de juges principaux en Chine; un programme d'aide à la compréhension et à l'exercice des droits juridiques; le développement d'un système d'aide juridique national; un projet international relatif aux droits de la personne pour appuyer la Chine dans sa mise en oeuvre des conventions internationales; un programme relatif à la société civile pour renforcer le fonctionnement d'organismes communautaires bénévoles autonomes; la coopération entre l'Association du Barreau canadien et la All China Lawyers Association pour la promotion de la primauté du droit et des liens entre les deux associations; et un programme de coopération en droit pénal pour appuyer le développement de la primauté du droit dans les procédures pénales.

En plus des points que j'ai soulevés relativement aux droits de la personne, j'attire votre attention sur les relations commerciales sino-canadiennes.

De façon générale, notre objectif consiste toujours à évoluer vers l'établissement d'un système politique et économique plus transparent en Chine. Comme on le dit souvent, nous nous efforçons d'obtenir l'engagement de la Chine. Ces efforts se reflètent dans les nombreux dialogues ayant cours entre intervenants étatiques et non étatiques.

● (1345)

Il importe de souligner notre point de vue voulant que les droits commerciaux et les droits de la personne ne s'excluent pas mutuellement. Nous ne sacrifions pas nos préoccupations relatives aux droits de la personne au profit de nos intérêts commerciaux, et vice versa. En fait, des échanges de haut niveau réguliers, y compris les missions d'Équipe Canada en Chine, permettent au Canada de renforcer ses préoccupations en matière de droits de la personne.

Nous croyons aussi que l'amélioration de nos liens commerciaux avec d'autres pays ayant un régime fondé sur des règles peut réduire l'isolement et ouvrir la voie à la promotion du progrès social et du respect des droits de la personne.

Initiatives parlementaires

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, il me fait également plaisir de prendre la parole dans le cadre du débat entourant cette motion présentée par notre collègue de Lanark—Carleton.

D'entrée de jeu, j'aimerais remercier et féliciter notre collègue de Lanark—Carleton d'avoir de nouveau attiré l'attention de cette Chambre sur cette situation fort préoccupante vécue par les adeptes du Falun Gong en Chine. Je sais le député de Lanark—Carleton très préoccupé par la justice et par le respect des droits de la personne, pour avoir eu l'occasion d'échanger longuement avec lui, notamment sur la question de la déportation des Acadiens.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai eu le plaisir de prendre la parole en cette Chambre pour parler du projet de loi de mise en oeuvre de l'admission de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce. J'étais alors des plus heureux de participer à ce débat visant à faire en sorte que nous puissions adapter notre législation, afin de pouvoir accueillir la République populaire de Chine au sein de l'Organisation mondiale du commerce.

Si vous vous souvenez bien, à ce moment-là, j'ai alors également mentionné le fait qu'il y a actuellement en République populaire de Chine un certain nombre de questions éminemment préoccupantes quant au respect des droits de la personne. Le sort réservé aux adeptes de Falun Gong, ou Falun Dafa, fait partie des préoccupations qui sont les nôtres, particulièrement dans la perspective de l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation mondiale du commerce.

À ce moment-là, j'avais fait état du débat dans lequel se trouve engagée la politique canadienne, si je puis dire, depuis l'époque du gouvernement conservateur. Il s'agit d'un débat qui nous ramène presque à celui de l'oeuf ou la poule. On se souvient que les conservateurs avaient décidé de faire de la question du respect des droits de la personne l'un des principaux piliers de la politique étrangère du Canada. Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1993, ils ont fait en sorte d'effectuer assez rapidement un virage, de telle sorte que l'un des nouveaux piliers principaux de la politique étrangère canadienne soit dorénavant le commerce.

Je reviens à mon débat au sujet de l'oeuf ou la poule. Sous les conservateurs, on prétendait que la façon de procéder au niveau de la politique étrangère était de contraindre les États à respecter une politique minimalement acceptable au niveau du respect des droits de la personne.

On se souviendra de la politique très courageuse mise de l'avant par le gouvernement conservateur, notamment au sein du Commonwealth, quant à l'épineux problème de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous avons décidé, d'une part, de rompre les relations diplomatiques et, d'autre part, de mettre en place un boycott des produits sud-africains, un embargo, afin de forcer les changements en Afrique du Sud.

Lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils ont dit: «On pense que ce n'est peut-être pas la façon de procéder.» Selon eux, la meilleure façon de procéder serait peut-être d'encourager le commerce de telle sorte de permettre les échanges, les contacts et les dialogues et, par le dialogue et les échanges, faire en sorte d'avoir un effet sur le cheminement d'un certain nombre de sociétés, servir d'exemple pour qu'on puisse effectivement leur transmettre nos valeurs démocratiques, nos valeurs de respect des droits de la personne.»

Je ne veux pas ici discuter de la valeur intrinsèque d'une telle politique. Puisque le gouvernement a fait sien cette politique, nous

devons faire en sorte de favoriser par les échanges, autant que faire se peut, l'amélioration de la situation des droits de la personne dans un certain nombre de pays.

Je reviens à mon précédent propos. J'ai applaudi à l'admission de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce pour un certain nombre de raisons fort évidentes, à savoir l'importance du marché, car on ne peut pas laisser plus d'un milliard d'individus sur la touche pendant que le marché mondial se développe. Je pense donc qu'il était des plus appropriés que la République populaire de Chine puisse joindre les rangs de l'Organisation mondiale du commerce.

• (1350)

On ne peut donc nier que la République populaire de Chine ait joint, bien sûr, les rangs de l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2001, et qu'elle ait également adhéré à un certain nombre de traités touchant le respect des droits de la personne.

La République populaire de Chine ne peut donc pas se surprendre de voir la communauté internationale, notamment le Canada, se préoccuper de la situation des droits de la personne sur son territoire, puisqu'elle a pris des engagements à l'égard de la communauté internationale à cet effet. La communauté internationale a donc la responsabilité de s'assurer du respect des engagements pris par les différents signataires des ententes concernées.

Conséquemment, il me faut dire que la motion que nous présente de nouveau le député de Lanark—Carleton a déjà eu des effets positifs, comme il l'évoquait tout à l'heure. Cette motion, qui a déjà été adoptée à l'unanimité par cette Chambre en octobre 2002, aurait permis, ou du moins contribué à la libération d'au moins trois des adeptes de Falun Gong énoncés dans la résolution.

Il y a donc lieu de penser que le fait de braquer les projecteurs sur la situation particulière de nos concitoyennes et concitoyens ou encore de ressortissants chinois ayant des proches ici au Canada et au Québec peut avoir un effet positif sur leur sort personnel.

Mais je pense, et je suis persuadé que le député de Lanark—Carleton sera d'accord avec moi, qu'à travers ces cas particuliers que nous avons décidé de mettre en lumière aujourd'hui, tout comme nous avons décidé de le faire en octobre dernier, c'est en fait sur la situation de l'ensemble des adeptes de Falun Gong et des dissidents dont les droits humains seraient bafoués que nous voulons évidemment nous pencher.

Il est entendu, comme l'évoquait notre collègue tout à l'heure, que le Falun Gong est une organisation apolitique et pacifique qui met de l'avant une méthode spirituelle qui prône trois grands principes, soit la vérité, la bonté et la patience, et qui vise à faire en sorte de rapprocher l'être humain de la nature fondamentale de l'univers, de façon à lui permettre d'atteindre l'harmonie.

Dans l'esprit des adeptes du Falun Gong, ce groupe ne constitue pas une secte ou un mouvement religieux. Il y a lieu de s'interroger sur l'acharnement des autorités de la République populaire de Chine à l'égard des adeptes du Falun Dafa. Peut-être y a-t-il lieu de s'interroger à savoir si cette intolérance à l'égard de ce groupe ne se justifie pas par le fait que du côté des autorités chinoises, on identifie ce groupe comme étant un mouvement religieux.

Nous connaissons bien sûr la maxime qui est appliquée dans les régimes communistes, selon laquelle «la religion serait l'opium du peuple». Nous savons pertinemment que l'ensemble des mouvements religieux ont été persécutés dans les différents pays communistes.

Initiatives parlementaires

Maintenant, il y a également lieu de s'interroger sur les véritables motivations d'un tel acharnement au-delà de cette présentation simpliste de la situation. On nous dit que le groupe souhaite le renversement du régime communiste et du pouvoir en place, ce que nient bien sûr, avec force et vigueur, les adeptes du Falun Dafa.

Toutefois, ce qu'il faut considérer, et je pense que c'est là la question fondamentale, c'est que droits de la personne et démocratie vont de pair. En démocratie, on ne peut accepter qu'un tel traitement soit réservé à des êtres humains, lorsqu'on sait que, selon les chiffres fournis par Human Rights Watch, plus de 37 000 membres du Falun Gong auraient été emprisonnés depuis septembre 1999.

• (1355)

[Traduction]

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, au nom du caucus du NPD, c'est avec plaisir que j'appuie la motion n° 236 qui exhorte le premier ministre à inciter le président de la Chine à libérer treize adeptes du Falun Gong.

Si je comprends bien, ces 13 personnes sont actuellement incarcérées uniquement en raison de leurs croyances. Tout le monde sait bien que le bilan de la Chine est absolument déplorable en matière de violation des droits de la personne et qu'on a l'habitude d'y torturer des gens et de les emprisonner en raison de leurs croyances et pour les punir d'avoir pris des mesures pacifiques, comme d'avoir publié un article critiquant une politique du gouvernement ou de s'être rassemblés sur la place Tiananmen, dans le but de dénoncer l'absence de démocratie en Chine. Il y a des centaines de cas de violation des droits d'adeptes du Falun Gong.

Je remercie le député de Burnaby—Douglas de m'avoir fourni les renseignements sur lesquels je m'appuie aujourd'hui. Le 14 mars 2002, par exemple, 4 ressortissants suisses et 12 citoyens de Hong Kong ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient pacifiquement à l'extérieur du bureau de liaison chinois à Hong Kong pour attirer l'attention des gens sur la persécution de plus en plus importante dont sont victimes les adeptes du Falun Gong. Puisqu'il y avait moins de cinquante manifestants, aucun permis n'était nécessaire pour cette rencontre. Comme un enregistrement vidéo le montre bien, la manifestation était modeste, discrète et sans violence aucune. Toutefois, les policiers ont fait preuve de violence en interrompant la manifestation et en arrêtant les participants.

Pas plus tard que la semaine dernière, on a entendu parler de 4 victimes, dont une femme de 37 ans qui avait été arrêtée pour avoir distribué des cartes de vœux pour le Nouvel An sur lesquelles figuraient les mots vérité, compassion et tolérance. Son mari n'a été informé de son décès que dix jours plus tard.

Selon Amnistie internationale et Human Rights Watch, des milliers et des milliers d'adeptes du Falun Gong ont été torturés, assassinés, soumis à des actes de violence sexuelle comme le viol et l'avortement forcé et détenus arbitrairement dans des établissements psychiatriques, des camps de travail ou des pénitenciers. De plus, le gouvernement de la République populaire de Chine a lancé une campagne de grande envergure visant à susciter haine et discrimination à l'endroit des adeptes du Falun Gong.

Il est impensable, selon moi, que l'on puisse faire subir à un être humain, quel qu'il soit, le genre de mauvais traitements que le gouvernement chinois fait endurer au Falun Gong. En persécutant ainsi ce groupe, la Chine contrevient à sa propre Constitution ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Chine est signataire des deux.

En règle générale, les pays souverains se gardent d'intervenir dans les affaires internes d'un autre pays. La mondialisation a toutefois réduit les distances, et les frontières artificielles des États nations auront tôt fait de disparaître. La persécution des adeptes du Falun Gong par les autorités chinoises est une question qui déborde les frontières de la Chine. Au Canada, les adeptes du mouvement ont fait l'objet de menaces, de vandalisme, de harcèlement, de cyberattaques et d'autres formes d'intimidation et de discrimination.

Dans le cas qui nous occupe, le Canada se doit d'intervenir auprès des autorités chinoises pour que cessent ces attaques et la violation du droit international. À quoi servent les ententes internationales si les signataires peuvent tout simplement décider de ne pas les respecter sans qu'il y ait de répercussions?

En juillet 2002, le Congrès américain a adopté une résolution exhortant l'administration américaine à condamner les actes de persécution commis par la République populaire de Chine à l'endroit des adeptes du Falun Gong en Chine et à l'étranger, et, en vertu des lois internationales en matière de droits de la personne, à libérer ceux qui sont emprisonnés. Les protestations du Canada font également une différence comme l'atteste la libération récente du Canadien Lin Shengli.

J'appuie cette motion sans réserve et j'exhorte le premier ministre à aborder la question de la persécution des adeptes du Falun Gong avec le président chinois dans la perspective des droits de la personne. Personne ne devrait avoir à endurer ce que ces personnes ont enduré. Le Canada se doit d'essayer de mettre fin à ces persécutions.

• (1400)

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer la motion du député de Lanark—Carleton et les cas individuels, ainsi que ce qui inspire cette motion: la poursuite et la persécution constantes du Falun Gong, en Chine, autrement dit, la criminalisation de l'innocence qui s'exprime par l'intimidation, le harcèlement, les arrestations, la détention, les interrogatoires coercitifs, la torture, les coups et blessures et l'emprisonnement de personnes qui ne font rien d'autre qu'adhérer à d'anciennes valeurs chinoises, qui sont également des valeurs universelles, à savoir la vérité, la compassion et la tolérance.

Il est instructif et encourageant de remarquer que, depuis que le député de Lanark—Carleton a présenté une motion analogue, le 24 octobre 2002, au sujet du sort de treize adeptes du Falun Gong qui ont de la famille au Canada, motion qui a été appuyée à l'unanimité à ce moment-là et dont il faut vivement féliciter le député, cinq personnes ont été libérées, alors qu'une sixième, Yanying Wu, a été libérée, mais demeure assignée à résidence.

Comme je l'ai dit, la nouvelle de leur libération est encourageante, et le meilleur traitement réservé aux autres prisonniers encore en détention est également un signe encourageant. Tout cela témoigne du rôle que la Chambre, ainsi que notre ambassade et nos diplomates, ont joué à cet égard. Comme le député de Lanark—Carleton l'a déclaré, nous avons dit clairement que nous allons surveiller la situation, que nous allons exercer une surveillance générale, que les prisonniers ne sont pas seuls et que nous demeurons solidaires avec eux.

Cette nouvelle est encourageante, comme je viens de le dire et comme le député de Lanark—Carleton vient de le dire aussi en décrivant des cas individuels qui suscitent compréhension et compassion, mais il ne faut pas oublier, et c'est l'essentiel de mes propos, que bien que nous soyons heureux et encouragés de voir des prisonniers d'opinion libérés, et nous félicitons tous les intervenants qui ont contribué à leur libération, nous ne devons pas oublier que ces personnes n'auraient jamais dû être arrêtées.

Nous devons bien comprendre ceci: ces personnes n'auraient jamais dû être détenues sans contact avec l'extérieur, contraintes à des interrogatoires et battues; elles n'auraient jamais dû être privées de la compagnie de leurs proches; huit adeptes du Falun Gong qui ont des proches au Canada sont toujours détenus, sept sont en prison et un est assigné à résidence, comme je viens de le dire; la libération de certains d'entre eux ne devrait pas masquer le fait que des milliers et des milliers d'adeptes du Falun Gong ont été arrêtés et emprisonnés pour le seul fait qu'ils épousent les valeurs que sont la vérité, la compassion et la tolérance. Nous devons savoir que ces personnes ont subi un emprisonnement injustifié, soit, mais aussi que leurs libertés fondamentales d'expression, de religion, de réunion, d'association ainsi que leur droit à l'information ont été systématiquement violés, que plus de 100 000 d'entre elles ont été envoyées, sans procès, dans des camps de travail et que plus de 1 000 adeptes du Falun Gong ont été enfermés dans des établissements psychiatriques.

Les autorités chinoises ont récemment adopté de nouvelles règles permettant aux tribunaux de juger les membres du Falun Gong pour subversion, séparatisme et divulgation de secrets d'État s'ils répandaient de l'information au sujet du mouvement, élargissant ainsi le filet de la criminalisation de l'innocence. Nous sommes témoins d'un assaut systématique et soutenu contre la liberté de religion en général et les droits des chrétiens, des bouddhistes, des taoïstes et des musulmans en particulier. Par exemple, les autorités chinoises ont même admis que cela comprend la confiscation et la destruction de temples ainsi que de livres et de matériel religieux. Cela a également un lien avec le Falun Gong puisque la législation anti-culte, visant à criminaliser et à éliminer le Falun Gong, a été utilisée contre 16 autres organisations religieuses qui refusent d'adapter leurs croyances et leurs pratiques aux exigences des autorités chinoises.

Bref, nous manquerions à nos obligations si nous ne mentionnions pas tout cela et si nous ne sonnions pas l'alarme au sujet de la persécution sans cesse croissante du Falun Gong, y compris l'augmentation du taux d'arrestation et de détention, l'augmentation des décès de membres du Falun Gong en détention, l'augmentation du nombre de membres du Falun Gong en détention qui sont battus et torturés selon des témoins oculaires et des preuves documentaires, l'augmentation du nombre de membres de ce mouvement qui sont envoyés dans des établissements psychiatriques, et le recours à de la propagande fondée sur des atrocités pour les diaboliser aux yeux de leurs concitoyens.

● (1405)

Par conséquent, je demande aux autorités chinoises de libérer les sept adeptes du Falun Gong qui ont de la famille parents au Canada,

Initiatives parlementaires

et de leur permettre de retrouver leurs proches au Canada; d'annuler l'interdiction illégale qui frappe le Falun Gong; d'abroger toute loi ou tout règlement qui criminalise le Falun Gong en le qualifiant d'«association illégale» et qui interdit par conséquent l'exercice des libertés fondamentales de ses membres, garanties par la loi chinoise; de renoncer à toute politique ou pratique de torture ou à tout autre châtement ou traitement dégradant à l'égard des détenus, ce que les autorités chinoises se sont engagées à faire en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et ce pourquoi nous avons fait des démarches; et de relâcher tous les adeptes du Falun Gong qui sont actuellement détenus en prison, dans des camps de travail ou dans des institutions psychiatriques.

Je tiens aussi à féliciter la secrétaire parlementaire pour sa déclaration générale. J'appuie les initiatives qu'elle a décrites, au nom du gouvernement, concernant la promotion et la protection des droits de la personne et la primauté du droit en Chine.

Au sujet des relations commerciales avec la Chine, je tiens à faire écho aux paroles de la secrétaire parlementaire et je demande au gouvernement canadien de réaffirmer certains principes fondamentaux qui concernent les relations commerciales du Canada et de la Chine et les droits de la personne, notamment: les droits de la personne constituent un principe fondamental de la politique étrangère canadienne et que la sécurité humaine est au cœur de cette politique, de sorte que ces éléments doivent non seulement être reconnus en principe mais faire partie de notre politique concernant nos relations avec la Chine; deuxièmement, les échanges commerciaux et les droits de la personne ne sont pas contradictoires mais complémentaires, comme la secrétaire parlementaire le disait dans sa déclaration, et le commerce peut contribuer à un engagement constructif dans le domaine des droits de la personne, tout comme la protection des droits de la personne protège l'intégrité des relations commerciales; et troisièmement, les missions commerciales devraient, par conséquent, être considérées comme des missions du commerce et des droits de la personne, puisque le commerce est indissociable des droits de la personne. Les droits de la personne doivent constituer une priorité dans nos relations commerciales avec la Chine et, de fait, dans toutes nos relations bilatérales avec la Chine.

● (1410)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expiré. La motion n'ayant pas été retenue pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Devrait-on dire qu'il est 14 h 30?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 14 h 15, la Chambre s'ajourne à 11 heures le lundi 17 mars 2003, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 15.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. JACQUES SAADA

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

L'HON. DON BOUDRIA

M. LOYOLA HEARN

M. MICHEL GUIMOND

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	Ind.
Brisson, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Lib. ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood —St. James— Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	AC
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
VACANCE	Perth—Middlesex	Ontario	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Harper, Stephen, chef de l'opposition	Calgary-Sud-Ouest	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	AC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Richmond	Lib.
Reynolds, John, West Vancouver—Sunshine Coast	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne, solliciteur général du Canada	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood —St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hubbard, Charles, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger, secrétaire parlementaire du premier ministre	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Nunavut	Lib.
ONTARIO (101)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre des Finances	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre de la Défense nationale	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Perth—Middlesex	

QUÉBEC (71)

Allard, Carole-Marie, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	Ind.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Lib. ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Portneuf	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, Liza	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	BQ
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcel, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.

SASKATCHEWAN (14)

Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Liberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (4)

Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Efford, R. John	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse).....	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 28 février 2003 — 2^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Gérard Binet
Serge Cardin
David Chatters
Stan Dromisky

John Godfrey
Charles Hubbard
Yvan Loubier

Inky Mark
Pat Martin
Anita Neville

Brian Pallister
Julian Reed
Benôit Serré

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Claude Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête

John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill

Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Charlie Penson

Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Irwin Cotler	John Harvard	Alexa McDonough	(18)
Murray Calder	John Duncan	André Harvey	Deepak Obhrai	
Aileen Carroll	Art Eggleton	Francine Lalonde	Karen Redman	
Bill Casey	Mark Eyking	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Svend Robinson
Rob Anders	Raymonde Folco	James Lunney	Yves Rocheleau
David Anderson	Paul Forseth	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
André Bachand	Cheryl Gallant	Gurbax Malhi	Werner Schmidt
Claude Bachand	Peter Goldring	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Colleen Beaumier	Deborah Grey	Philip Mayfield	Bob Speller
Leon Benoit	Art Hanger	Grant McNally	Larry Spencer
Bernard Bigras	Mac Harb	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Stephen Harper	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Rick Borotsik	Richard Harris	Bob Mills	Chuck Strahl
Garry Breitkreuz	Loyola Hearn	James Moore	Greg Thompson
Scott Brison	John Herron	Shawn Murphy	Myron Thompson
Andy Burton	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Chuck Cadman	Jay Hill	Pat O'Brien	Tony Valeri
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Pierre Paquette	Joseph Volpe
Joe Clark	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Elsie Wayne
Paul Crête	Dale Johnston	Beth Phinney	Randy White
John Cummins	Gerald Keddy	James Rajotte	Ted White
Norman Doyle	Jason Kenney	Scott Reid	John Williams
Antoine Dubé	Karen Kraft Sloan	John Reynolds	Lynne Yelich
Reed Elley			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
Mark Eyking

Bill Blaikie	Rick Casson	Bob Speller	Tony Valeri	(9)
Bill Casey	Pat O'Brien			

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Irwin Cotler

Vice-présidents: Colleen Beaumier
Deepak Obhrai

Bill Casey	Gurbax Malhi	Svend Robinson	Yves Rocheleau	(9)
Karen Kraft Sloan	Beth Phinney			

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Howard Hilstrom
Rose-Marie Ur

David Anderson
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz

Claude Duplain
Mark Eyking
Marcel Gagnon

Rick Laliberte
John Maloney
Larry McCormick

Louis Plamondon
Dick Proctor
Bob Speller

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Jerry Pickard

Diane Ablonczy
Sarkis Assadourian
John Bryden
Yvon Charbonneau

Libby Davies
Antoine Dubé
Inky Mark

Grant McNally
Anita Neville
John O'Reilly

Massimo Pacetti
David Price
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Keith Martin
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyColleen Beaumier
Odina Desrochers
John Finlay
Paul ForsethRoger Gaudet
Gerald Keddy
Sophia Leung
Steve MahoneyPhilip Mayfield
Val Meredith
Shawn MurphyMassimo Pacetti
Tony Tirabassi
Judy Wasylycia-Leis

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim JafferDale Johnston
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
James Rajotte
Scott Reid
John ReynoldsGerry Ritz
Jacques Saada
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Joseph Volpe
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président: David Pratt

Vice-présidents: David Price
Elsie Wayne

Rob Anders	Bill Blaikie	Dominic LeBlanc	Lawrence O'Brien	(16)
Claude Bachand	Cheryl Gallant	Joe McGuire	Janko Peric	
Leon Benoit	Ivan Grose	Anita Neville	Louis Plamondon	
Robert Bertrand				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Wendy Lill	Scott Reid
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Yvan Loubier	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Peter Goldring	James Lunney	Svend Robinson
Roy Bailey	Jim Gouk	Peter MacKay	Werner Schmidt
Rex Barnes	Gurmant Grewal	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Deborah Grey	Keith Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Monique Guay	Pat Martin	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Philip Mayfield	Larry Spencer
Scott Brison	Stephen Harper	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Andy Burton	Richard Harris	Grant McNally	Peter Stoffer
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Dan McTeague	Chuck Strahl
Bill Casey	John Herron	Val Meredith	Greg Thompson
Rick Casson	Grant Hill	Rob Merrifield	Myron Thompson
Marlene Catterall	Jay Hill	Bob Mills	Vic Toews
David Chatters	Howard Hilstrom	James Moore	Rose-Marie Ur
Joe Clark	Betty Hinton	John O'Reilly	Maurice Vellacott
John Cummins	Rahim Jaffer	Deepak Obhrai	Randy White
Stockwell Day	Dale Johnston	Brian Pallister	Ted White
Norman Doyle	Gerald Keddy	Charlie Penson	John Williams
Stan Dromisky	Jason Kenney	Carmen Provenzano	Bob Wood
John Duncan	Francine Lalonde	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président: Bob Wood

Vice-président:

Roy Bailey	Ivan Grose	Louis Plamondon	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Dan McTeague	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Monte Solberg

Peter Adams	Peter Goldring	Ovid Jackson	Larry Spencer	(18)
Libby Davies	Jim Gouk	Gurbax Malhi	Diane St-Jacques	
Norman Doyle	Monique Guay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
John Finlay	Tony Ianno	Raymond Simard		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Dale Johnston	Dick Proctor
Peter Adams	John Duncan	Nancy Karetak-Lindell	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Robert Lanctôt	Gerry Ritz
Roy Bailey	Paul Forseth	Wendy Lill	Jean-Yves Roy
Rex Barnes	Christiane Gagnon	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Mauril Bélanger	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Carol Skelton
Carolyn Bennett	Sébastien Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	John Godfrey	Keith Martin	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Pat Martin	Myron Thompson
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Tony Tirabassi
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Vic Toews
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Alan Tonks
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Judy Wasylcia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	James Moore	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Anita Neville	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Deepak Obhrai	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton		

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président: John Godfrey

Vice-président:

Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	(9)
Loyola Hearn	Anita Neville	Diane St-Jacques	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Carolyn Bennett

Vice-président:

Mauril Bélanger	Norman Doyle	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	(9)
Madeleine Dalphond-Guiral	Reed Elley	Wendy Lill	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: John Herron
Karen Kraft Sloan

Mark Assad
Roy Bailey
Bernard Bigras
Serge Cardin

Joe Comartin
Joe Jordan
Rick Laliberte

Gary Lunn
Bob Mills
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Yvan Loubier
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Sue Barnes**Vice-présidents:** Nick Discepola
Richard HarrisScott Brison
Rick Casson
Roy Cullen
Albina GuarnieriRahim Jaffer
Sophia Leung
Maria Minna
Shawn MurphyPierre Paquette
Charlie Penson
Pauline Picard
Gary PillitteriTony Valeri
Judy Wasylcia-Leis
Bryon Wilfert

(18)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Carolyn Bennett
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine DubéJohn Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Monique Guay
Art Hanger
Stephen Harper
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Alexa McDonough
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Gilles-A. Perron
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Judy Sgro
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Bob Wood
Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
James Rajotte

André Bachand
Larry Bagnell
Paul Crête
Brian Fitzpatrick

Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Serge Marcil

Brian Masse
Gilbert Normand
Andy Savoy

Brent St. Denis
Paddy Torsney
Joseph Volpe

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Eugène Bellemare
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Gérard Binet
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Bev Desjarlais
Odina Desrochers
Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Joe McGuire
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister

Pierre Paquette
Charlie Penson
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Garry Breitkreuz	Robert Lanctôt	John Maloney	Joe Peschisolido	(18)
Irwin Cotler	Derek Lee	Richard Marceau	Kevin Sorenson	
Hedy Fry	Peter MacKay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Marlene Jennings	Paul Harold Macklin	Pat O'Brien		

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	James Rajotte
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	Norman Doyle	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	John Duncan	Jason Kenney	Gerry Ritz
André Bachand	Reed Elley	Yvan Loubier	Svend Robinson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Monte Solberg
Bernard Bigras	Peter Goldring	Keith Martin	Larry Spencer
Bill Blaikie	Jim Gouk	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Alexa McDonough	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Scott Brison	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Andy Burton	Stephen Harper	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
David Chatters	John Herron	Lynn Myers	Randy White
Joe Clark	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Joe Comartin	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Marlene Jennings
Kevin Sorenson

Bill Blaikie	Peter MacKay	Lynn Myers	Geoff Regan	(11)
Robert Lanctôt	John McKay	David Pratt	Vic Toews	

LANGUES OFFICIELLES

Président: Mauril Bélanger

Vice-présidents: Yvon Godin
Yolande Thibeault

Carole-Marie Allard	Jeannot Castonguay	Rahim Jaffer	Scott Reid	(16)
Mark Assad	Christiane Gagnon	Jason Kenney	Benoît Sauvageau	
Eugène Bellemare	John Herron	Dan McTeague	Raymond Simard	
John Bryden				

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Dale Johnston	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Gerald Keddy	Werner Schmidt
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Carol Skelton
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Monte Solberg
André Bachand	Ken Epp	James Lunney	Kevin Sorenson
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Larry Spencer
Rex Barnes	Paul Forseth	Keith Martin	Guy St-Julien
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Jim Gouk	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Rob Merrifield	Myron Thompson
Scott Brison	Deborah Grey	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Suzanne Tremblay
Chuck Cadman	Stephen Harper	Lorne Nystrom	Maurice Vellacott
Bill Casey	Richard Harris	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Brian Pallister	Randy White
David Chatters	Grant Hill	Charlie Penson	Ted White
Joe Clark	Jay Hill	Louis Plamondon	John Williams
Joe Comartin	Howard Hilstrom	James Rajotte	Lynne Yelich
John Cummins	Betty Hinton	John Reynolds	

LIAISON

Président: Walt Lastewka

Vice-président: Judi Longfield

Peter Adams	Bonnie Brown	Gurmant Grewal	Andy Scott	(19)
Reg Alcock	Charles Caccia	Clifford Lincoln	Paul Steckle	
Sue Barnes	Joe Comuzzi	Bernard Patry	Tom Wappel	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	David Pratt	John Williams	
Raymond Bonin				

Membres associés

Jim Abbott	Mac Harb	Bill Matthews	James Rajotte
Eugène Bellemare	Richard Harris	John McKay	Benoît Sauvageau
Paul Bonwick	John Herron	Dan McTeague	Monte Solberg
Chuck Cadman	Howard Hilstrom	Réal Ménard	Peter Stoffer
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	James Moore	Yolande Thibeault
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Carolyn Parrish	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Karen Kraft Sloan	Beth Phinney	Tony Valeri
Stan Dromisky	Derek Lee	Jerry Pickard	Maurice Vellacott
Paul Forseth	Diane Marleau	David Price	Elsie Wayne
Yvon Godin			

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:		Vice-président:		
Peter Adams Mauril Bélanger	Gurmant Grewal Walt Lastewka	Judi Longfield	John Williams	(6)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Walt Lastewka	Vice-président:		
Reg Alcock Mauril Bélanger	Bonnie Brown Joe Fontana	Judi Longfield Andy Scott	Tom Wappel John Williams	(9)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Reg Alcock	Vice-présidents:	Paul Forseth Tony Valeri	
Carolyn Bennett Scott Brison Roy Cullen Ken Epp	Raymonde Folco Robert Lanctôt Steve Mahoney	Pat Martin Gilles-A. Perron Gerry Ritz	Judy Sgro Paul Szabo Tony Tirabassi	(16)

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Reed Elley	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
David Anderson	Liza Frulla	Gerald Keddy	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Carol Skelton
Leon Benoit	Yvon Godin	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Jim Gouk	Keith Martin	Larry Spencer
Andy Burton	Gurmant Grewal	Brian Masse	Darrel Stinson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Bill Casey	Monique Guay	Grant McNally	Greg Thompson
Rick Casson	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
David Chatters	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Joe Clark	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Paul Crête	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	John Herron	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU RENOUVELLEMENT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Présidents:	Roy Cullen Paul Forseth	Vice-président:		
Carolyn Bennett	Monique Guay	Pat Martin	Judy Sgro	(6)

SOUS-COMITÉ DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Présidents: Gerry Ritz
Tony Valeri

Vice-président:

Gilles-A. Perron

Paul Szabo

Tony Tirabassi

(5)

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Paul Bonwick

Carole-Marie Allard
Sarmite Bulte
R. John Efford
Liza Frulla

Christiane Gagnon
John Harvard
Loyola Hearn

Betty Hinton
Wendy Lill
Dennis Mills

Alex Shepherd
Caroline St-Hilaire
Chuck Strahl

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins

Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: Bill Matthews
Peter Stoffer

Andy Burton
John Cummins
Rodger Cuzner
R. John Efford

Reed Elley
Georges Farrah
Loyola Hearn

Dominic LeBlanc
Joe Peschisolido
Carmen Provenzano

Yves Rocheleau
Jean-Yves Roy
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton

Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Dale Johnston
Carolyn Parrish

Rick Borotsik	Michel Guimond	Geoff Regan	Benoît Sauvageau	(16)
Marlene Catterall	Joe Jordan	John Reynolds	Werner Schmidt	
Rodger Cuzner	Lynn Myers	Jacques Saada	Guy St-Julien	
Yvon Godin				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Rahim Jaffer	Marcel Proulx
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	James Lunney	Carol Skelton
Roy Bailey	Paul Forseth	Peter MacKay	Monte Solberg
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Kevin Sorenson
Leon Benoit	John Godfrey	Keith Martin	Larry Spencer
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Jim Gouk	Larry McCormick	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Scott Brison	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Bob Mills	Paddy Torsney
Rick Casson	John Harvard	James Moore	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Howard Hilstrom	David Price	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Dick Proctor	

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Carolyn Parrish

Vice-président:

Rick Borotsik	David Price	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président: Paddy Torsney

Vice-président:

Rick Borotsik	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(6)
Yvon Godin				

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Stan Dromisky
Réal MénardCarolyn Bennett
Diane Bourgeois
Jeannot Castonguay
Brenda ChamberlainRaymonde Folco
Hedy Fry
James LunneyRob Merrifield
Svend Robinson
Hélène ScherrerCarol Skelton
Yolande Thibeault
Greg Thompson

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Madeleine Dalphond-GuiralLibby Davies
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant HillJay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie PensonPauline Picard
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS

Président: Joe Comuzzi

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Larry Bagnell	Roger Gallaway	Stan Keyes	Pat O'Brien	(16)
Rex Barnes	Jim Gouk	Mario Laframboise	Marcel Proulx	
Bev Desjarlais	Ovid Jackson	Robert Lanctôt	Lynne Yelich	
Liza Frulla				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Howard Hilstrom	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Betty Hinton	James Rajotte
Rob Anders	John Duncan	Rahim Jaffer	Scott Reid
David Anderson	Reed Elley	Dale Johnston	John Reynolds
Gérard Asselin	Ken Epp	Gerald Keddy	Gerry Ritz
André Bachand	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Yvan Loubier	Carol Skelton
Leon Benoit	Ghislain Fournier	Gary Lunn	Monte Solberg
Bernard Bigras	Christiane Gagnon	James Lunney	Kevin Sorenson
Paul Bonwick	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Larry Spencer
Rick Borotsik	Jocelyne Girard-Bujold	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Peter Goldring	Keith Martin	Peter Stoffer
Scott Brison	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Grant McNally	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
Joe Clark	John Herron	Deepak Obhrai	Randy White
Paul Crête	Grant Hill	Brian Pallister	Ted White
John Cummins	Jay Hill	Charlie Penson	John Williams
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ SUR LE TRANSPORT MARITIME

Président: Roger Gallaway

Vice-président:

Rex Barnes	John Cannis	Bev Desjarlais	Liza Frulla	(9)
Andy Burton	Joe Comuzzi	Antoine Dubé	Stan Keyes	

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	(13)
Libby Davies	Dominic LeBlanc	Jacques Saada	Greg Thompson	
Hedy Fry	Derek Lee			

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA MODERNISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

Président:	Bob Kilger	Vice-présidents:	Don Boudria John Reynolds	
Bill Blaikie Norman Doyle	Michel Gauthier Monique Guay	Loyola Hearn Stan Keyes	Dick Proctor Werner Schmidt	(11)

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident:	Vice-coprésident:	
Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs	Représentant la Chambre des communes:	
Roch Bolduc Michael J. Forrestall Jean Lapointe	Yves Morin Vivienne Poy	(21)
	Mauril Bélanger Carolyn Bennett Robert Bertrand Rick Borotsik Marlene Catterall Marcel Gagnon Deborah Grey Grant Hill	Jim Karygiannis Wendy Lill Jerry Pickard Louis Plamondon Jacques Saada Guy St-Julien Darrel Stinson Andrew Telegdi

Membres associés

Jim Abbott Diane Ablonczy Rob Anders David Anderson André Bachand Roy Bailey Rex Barnes Leon Benoit Garry Breitkreuz Scott Brison Andy Burton Chuck Cadman Bill Casey Rick Casson David Chatters Joe Clark John Cummins Libby Davies Stockwell Day	Norman Doyle John Duncan Reed Elley Ken Epp Brian Fitzpatrick Paul Forseth Cheryl Gallant Peter Goldring Jim Gouk Gurmant Grewal Art Hanger Stephen Harper Richard Harris Loyola Hearn John Herron Jay Hill Howard Hilstrom Betty Hinton Rahim Jaffer	Dale Johnston Gerald Keddy Jason Kenney Gary Lunn James Lunney Peter MacKay Inky Mark Keith Martin Philip Mayfield Grant McNally Val Meredith Rob Merrifield Bob Mills James Moore Deepak Obhrai Brian Pallister Charlie Penson James Rajotte Scott Reid	John Reynolds Gerry Ritz Benoît Sauvageau Werner Schmidt Carol Skelton Monte Solberg Kevin Sorenson Larry Spencer Chuck Strahl Greg Thompson Myron Thompson Vic Toews Maurice Vellacott Elsie Wayne Randy White Ted White John Williams Lynne Yelich
--	---	--	---

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Derek Lee

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
James Kelleher
Pana Merchant

Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin
Gérard Phalen

Paul Bonwick
Joe Comuzzi
John Cummins
Liza Frulla
Michel Guimond
Paul Harold Macklin
John Maloney
Pat Martin

John McKay
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Greg Thompson
Maurice Vellacott
Tom Wappel
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

COMITÉS LÉGISLATIFS

COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-17, LOI SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: Bob Kilger

Vice-président:

Sarkis Assadourian
Claude Bachand
Rex Barnes
Garry Breitkreuz

John Bryden
Irwin Cotler
Bev Desjarlais
Marlene Jennings

Mario Laframboise
Gary Lunn
Steve Mahoney
James Moore

John O'Reilly
Beth Phinney
Marcel Proulx

(16)

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Comité des présidents des comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers

MME ELENİ BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Wayne Easter	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement)
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. John McCallum	ministre de la Défense nationale
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)
L'hon. Jean Augustine	secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Rodger Cuzner	du premier ministre
M. Steve Mahoney	du ministre des Transports
M. Marcel Proulx	du ministre des Transports
M. Alan Tonks	du ministre de l'Environnement
Mme Judy Sgro	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Mme Carole-Marie Allard	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. Jeannot Castonguay	de la ministre de la Santé
M. Serge Marcl	du ministre de l'Industrie
Mme Marlene Jennings	du solliciteur général du Canada
M. Tony Tirabassi	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Diane St-Jacques	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Joe Peschisolido	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Murray Calder	du ministre du Commerce international
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
M. Claude Duplain	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Mme Nancy Karetak-Lindell	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. Charles Hubbard	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Colleen Beaumier	de la ministre du Revenu national
M. Sarkis Assadourian	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Ivan Grose	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
M. André Harvey	de la ministre de la Coopération internationale
M. Dominic LeBlanc	du ministre de la Défense nationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 28 février 2003

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon

Projet de loi C-2. Troisième lecture	4175
M. Bagnell	4175
M. Grewal	4177
M. Comartin	4179

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La semaine de sensibilisation au travail des pharmaciens

M. Harb	4181
---------------	------

La justice

M. Obhrai	4181
-----------------	------

Le festival Sourdough Rendezvous du Yukon

M. Bagnell	4181
------------------	------

Les titres de compétences obtenus à l'étranger

M. Malhi	4181
----------------	------

Josée Lavigne

Mme Thibeault	4182
---------------------	------

La défense nationale

M. Williams	4182
-------------------	------

La semaine de la musique canadienne

M. Harvard	4182
------------------	------

La Journée internationale de la femme

Mme Girard-Bujold	4182
-------------------------	------

La Journée internationale de la femme

Mme Carroll	4182
-------------------	------

Le Parti libéral du Canada

Mme Grey	4183
----------------	------

Les artistes du Canada atlantique

M. LeBlanc	4183
------------------	------

La Journée internationale des femmes

Mme Lill	4183
----------------	------

Les Jeux d'hiver

Mme St-Hilaire	4183
----------------------	------

Suzanne Rochon Burnett

M. Tirabassi	4184
--------------------	------

Les Forces canadiennes

M. MacKay	4184
-----------------	------

Le Mois de l'histoire des Noirs

M. Macklin	4184
------------------	------

Les taxes sur l'essence

M. Grewal	4184
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

L'éthique

M. Johnston	4185
M. Collette	4185
M. Johnston	4185

M. Collette	4185
M. Johnston	4185
M. Collette	4185
M. Hill (Prince George—Peace River)	4185
M. Collette	4185
M. Hill (Prince George—Peace River)	4185
M. Collette	4185

L'Irak

Mme St-Hilaire	4185
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4186
Mme St-Hilaire	4186
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4186
M. Sauvageau	4186
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4186
M. Sauvageau	4186
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4186
M. Nystrom	4186
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4186
M. Nystrom	4186
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4186

L'éthique

M. Clark	4187
M. Collette	4187

Les affaires étrangères

M. Clark	4187
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4187

La défense nationale

Mme Grey	4187
M. LeBlanc	4187
Mme Grey	4187
M. LeBlanc	4187

L'environnement

M. Bigras	4187
M. Dhaliwal	4188
M. Bigras	4188
M. Dhaliwal	4188

Les marchés publics

M. Epp	4188
M. Collette	4188

Partenariat technologique Canada

M. Rajotte	4188
M. Rock	4188

Les taxes

M. Paquette	4188
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	4188
M. Paquette	4188
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	4188

L'agriculture

M. Reid	4189
M. Dhaliwal	4189
Mme Gallant	4189
M. Dhaliwal	4189

Les anciens combattants			
M. Harvard	4189		
M. Grose	4189		
La sécurité des frontières			
M. Comartin	4189		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4189		
La santé			
M. Proctor	4189		
M. Dion	4190		
Les affaires étrangères			
M. Casey	4190		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4190		
Les médicaments et les produits pharmaceutiques			
M. Hearn	4190		
Mme Caplan	4190		
La taxe sur les produits et services			
M. Jaffer	4190		
Mme Caplan	4190		
Mme Meredith	4190		
Mme Caplan	4190		
Le prix de l'essence			
M. Asselin	4190		
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	4191		
M. Asselin	4191		
M. Rock	4191		
La santé			
M. Merrifield	4191		
M. Goodale	4191		
Les droits de la personne			
Mme Hinton	4191		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4191		
L'environnement			
M. Harb	4191		
M. Anderson (Victoria)	4191		
Le crime organisé			
M. Cadman	4191		
M. Cauchon	4192		
Le registre des armes à feu			
M. Mayfield	4192		
M. Cauchon	4192		
Les affaires étrangères			
M. Bergeron	4192		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4192		
L'environnement			
M. Burton	4192		
M. Anderson (Victoria)	4192		
Les pêches et les océans			
M. Caccia	4192		
M. Thibault	4193		
La citoyenneté et l'immigration			
Mme Girard-Bujold	4193		
M. Assadourian	4193		
Les nominations gouvernementales			
Mme Lill	4193		
M. Collette	4193		
Le Zimbabwe			
M. Casey	4193		
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	4193		
Recours au Règlement			
La période des questions orales			
M. Collette	4193		
M. Clark	4193		
Question de privilège			
Le registre des armes à feu			
M. Boudria	4194		
M. Williams	4194		
Recours au Règlement			
La période des questions			
M. Clark	4194		
M. Collette	4194		
AFFAIRES COURANTES			
Le rapport de l'Agence de logement des Forces canadiennes			
M. LeBlanc	4195		
Les délégations interparlementaires			
Mme Carroll	4195		
Les comités de la Chambre			
Développement des ressources humaines et condition des personnes handicapées			
M. Bellemare	4195		
La modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes			
M. Kilger	4195		
La Loi de l'impôt sur le revenu			
M. Casey	4195		
Projet de loi C-407. Présentation et première lecture.	4195		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	4195		
Les comités de la Chambre			
La modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes			
M. Kilger	4195		
Motion	4195		
Adoption de la motion	4195		
M. Hearn	4195		
Pétitions			
La pornographie juvénile			
M. Obhrai	4195		
Mme Lill	4195		
Postes Canada			
M. Casey	4196		
La pornographie juvénile			
M. Jaffer	4196		
Le Collège de la protection civile			
Mme Gallant	4196		
Les droits de la personne			
M. Anders	4196		
La liberté de religion			
M. Borotsik	4196		
Questions au Feuilleton			
M. LeBlanc	4196		

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Projet de loi C-2. Troisième lecture.....	4198
M. Comartin.....	4198
M. Borotsik.....	4198
Report du vote sur la motion.....	4199
La Loi sur le règlement des revendications particulières	
Projet de loi C-6. Troisième lecture.....	4200
Mme Hinton.....	4200

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre

Environnement et développement durable

M. Jordan.....	4201
Motion.....	4201
Adoption de la motion.....	4201

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le règlement des revendications particulières

Projet de loi C-6. Troisième lecture.....	4201
Mme Lill.....	4201
M. Borotsik.....	4203
M. Burton.....	4203
M. Epp.....	4205
Report du vote sur la motion.....	4207

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Falun Gong

M. Reid.....	4207
Motion.....	4207
Mme Carroll.....	4210
M. Bergeron.....	4211
Mme Lill.....	4212
M. Cotler.....	4212

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**